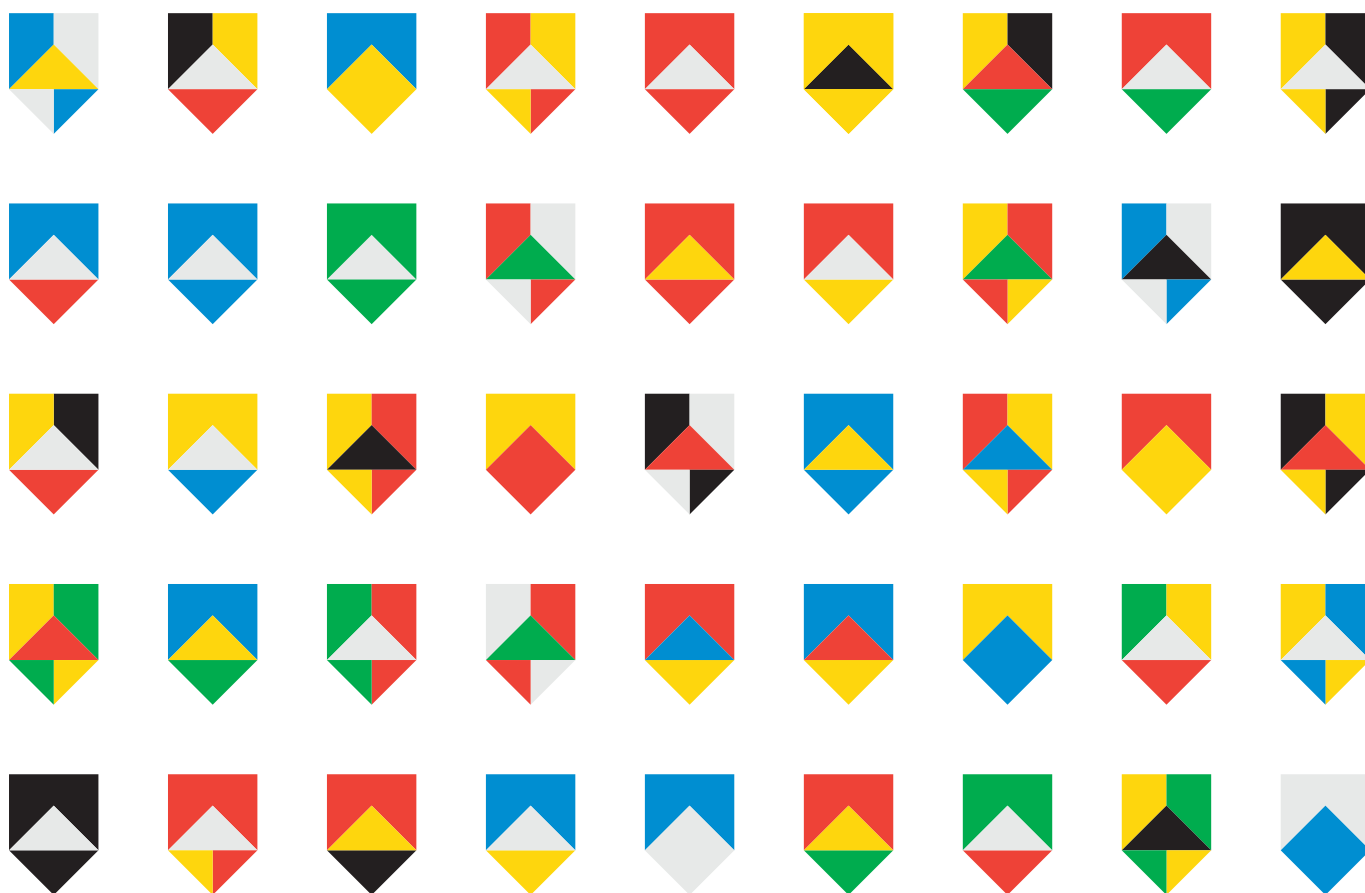


# Rapports de gestion 2025



**acg**

Association  
des communes  
genevoises



# Message de la présidence

Pour nos communes, l'année 2025 a été principalement marquée par l'avènement d'une nouvelle législature communale et, avec elle, le renouvellement de leurs autorités.

Signe d'une évolution importante de nos institutions, ces élections ont vu de nombreux élus et élus revêtir pour la première fois la fonction de conseillère administrative et de conseiller administratif, vu l'abandon du régime des maires et adjoints qui prévalait jusqu'alors dans les communes de moins de 3'000 habitants.

Quant à l'ACG, elle n'était pas en reste avec un Comité largement recomposé, accueillant 11 nouveaux membres sur les 13 sièges qui le composent. Ce renouvellement ne s'est bien évidemment pas limité à notre organe exécutif, mais a concerné l'ensemble des instruments de gouvernance de notre Association et des entités dont celle-ci assure la gestion : comités, conseils de fondation, commissions permanentes, représentations officielles, comités de pilotage politique, etc.

Notre assemblée générale ordinaire du mois de septembre a ainsi été non seulement l'occasion de remercier les personnes qui ont œuvré toutes ces années pour le bien des communes et de leurs habitants, au sein de leur mairie ainsi que dans le cadre de l'ACG, mais également d'accueillir celles qui ont accepté de leur reprendre le témoin.

Cette prise en main, l'ACG l'a d'ailleurs accompagnée en relançant son programme de formation destiné aux élues et aux élus communaux. De nombreuses sessions thématiques ont ainsi été organisées entre le deuxième semestre 2025 et le 1er semestre 2026, avec deux séances plénières également ouvertes aux membres des conseils municipaux.

La participation importante à ces dernières nous conforte dans l'idée que l'action des communes intéresse toujours autant, voire davantage, et cela malgré des responsabilités toujours plus grandes et des problématiques de plus en plus complexes.

Cet intérêt a renforcé le mien de relever un nouveau défi en prenant la présidence de notre Association. Reconnaisant de la confiance que m'ont témoignée mes collègues, la fonction m'honore autant qu'elle m'oblige, notamment dans les circonstances actuelles qui voient de nombreuses communes aller au-devant de difficultés financières.

En accord avec le nouveau Comité, il me tenait tout d'abord à cœur de renouer le dialogue avec le Conseil d'Etat au vu de l'impasse dans laquelle se trouvaient les discussions portant sur une meilleure répartition des charges et des compétences entre le canton et les communes.

Sur ce point, la ligne défendue par notre Association n'a pas changé d'une virgule : tout transfert de charges du canton vers les communes doit être accompagné des compétences qui lui sont liées, dans le respect des principes constitutionnels.

Avec la conviction que cette constante serve de base de travail à nos futures discussions, le Comité a récemment proposé au Conseil d'Etat - sous la forme d'une feuille de route politique - une méthodologie, des objectifs politiques et divers axes de travail destinés à faire évoluer les politiques publiques de notre canton et à revoir notamment la répartition actuelle des tâches.

La méthode proposée, qui prévoit d'aborder les problématiques de manière globale et simultanée, n'a d'autre finalité que celle d'améliorer les prestations délivrées à la population genevoise. S'inscrivant dans un esprit d'ouverture constructive, nous espérons que cette démarche sera considérée avec bienveillance par le Gouvernement cantonal.

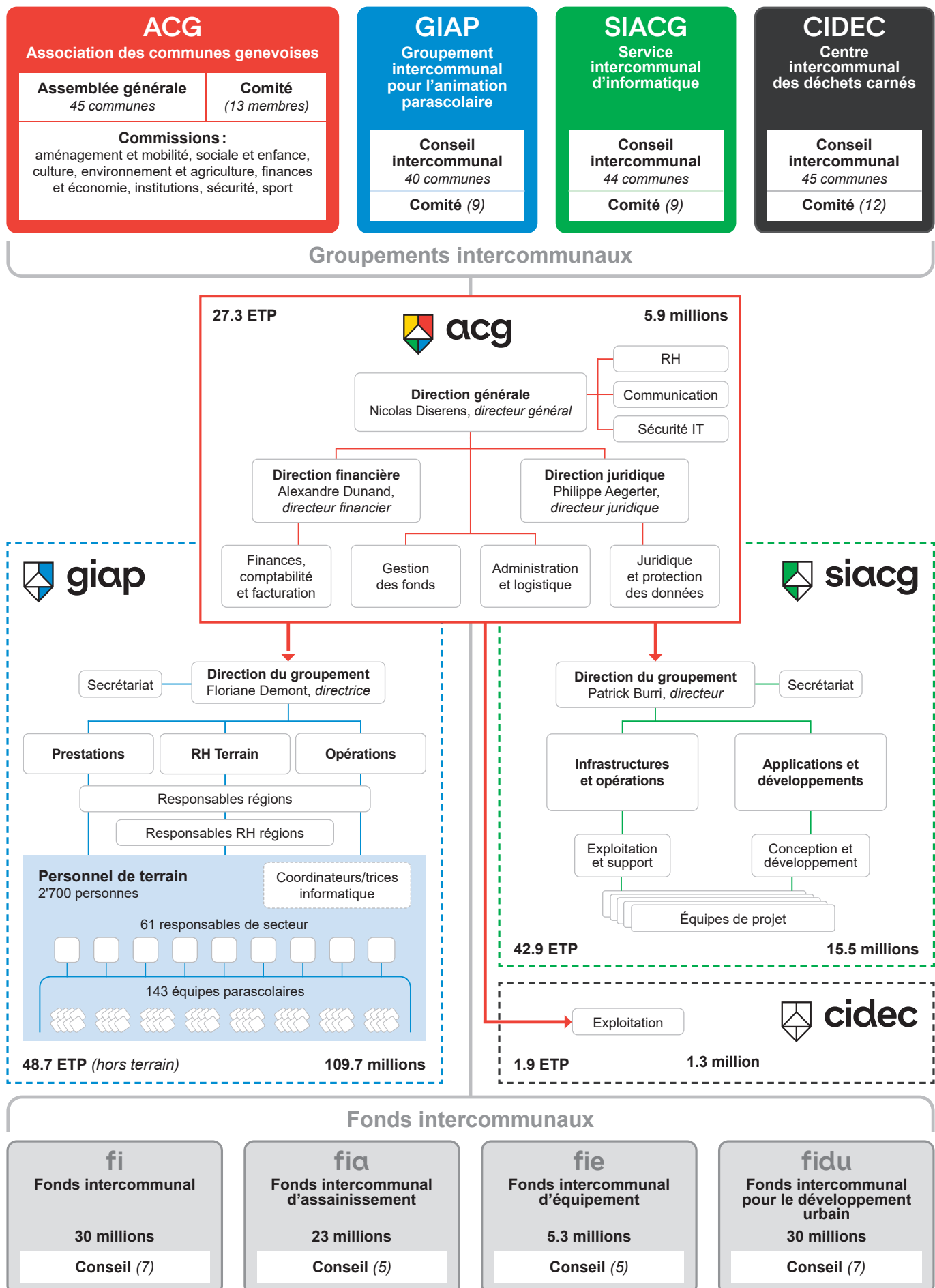
L'adoption récente de la loi sur les institutions autonomes communales, qui fait l'objet du focus dans cette publication, est le meilleur exemple qu'en travaillant en bonne intelligence et de concert, le canton et les communes parviennent à des résultats concrets.

Bonne lecture !



Martin Staub

# Organigramme



# Sommaire

|                                                         |           |                      |           |
|---------------------------------------------------------|-----------|----------------------|-----------|
| <b>acg</b>                                              | <b>6</b>  | <b>fi</b>            | <b>75</b> |
| Gouvernance                                             | 7         | Gouvernance          | 76        |
| Représentation des intérêts des communes                | 11        | Alimentation         | 78        |
| Gestion des groupements et des fondations affiliées     | 32        | Attributions versées | 78        |
| Représentations de l'ACG auprès des entités officielles | 35        | Comptes              | 82        |
| Comptes                                                 | 40        | <b>fia</b>           | <b>83</b> |
| <b>giap</b>                                             | <b>42</b> | Gouvernance          | 84        |
| Gouvernance                                             | 43        | Alimentation         | 86        |
| Rapport d'activité                                      | 45        | Attributions versées | 87        |
| Comptes                                                 | 53        | Comptes              | 90        |
| <b>siacg</b>                                            | <b>55</b> | <b>fie</b>           | <b>91</b> |
| Gouvernance                                             | 56        | Gouvernance          | 92        |
| Rapport d'activité                                      | 59        | Alimentation         | 94        |
| Comptes                                                 | 66        | Attributions versées | 94        |
| <b>cidec</b>                                            | <b>68</b> | Comptes              | 95        |
| Gouvernance                                             | 69        | <b>fidu</b>          | <b>96</b> |
| Rapport d'activité                                      | 71        | Gouvernance          | 97        |
| Comptes                                                 | 73        | Alimentation         | 99        |
|                                                         |           | Attributions versées | 99        |
|                                                         |           | Comptes              | 102       |



# Association des communes genevoises

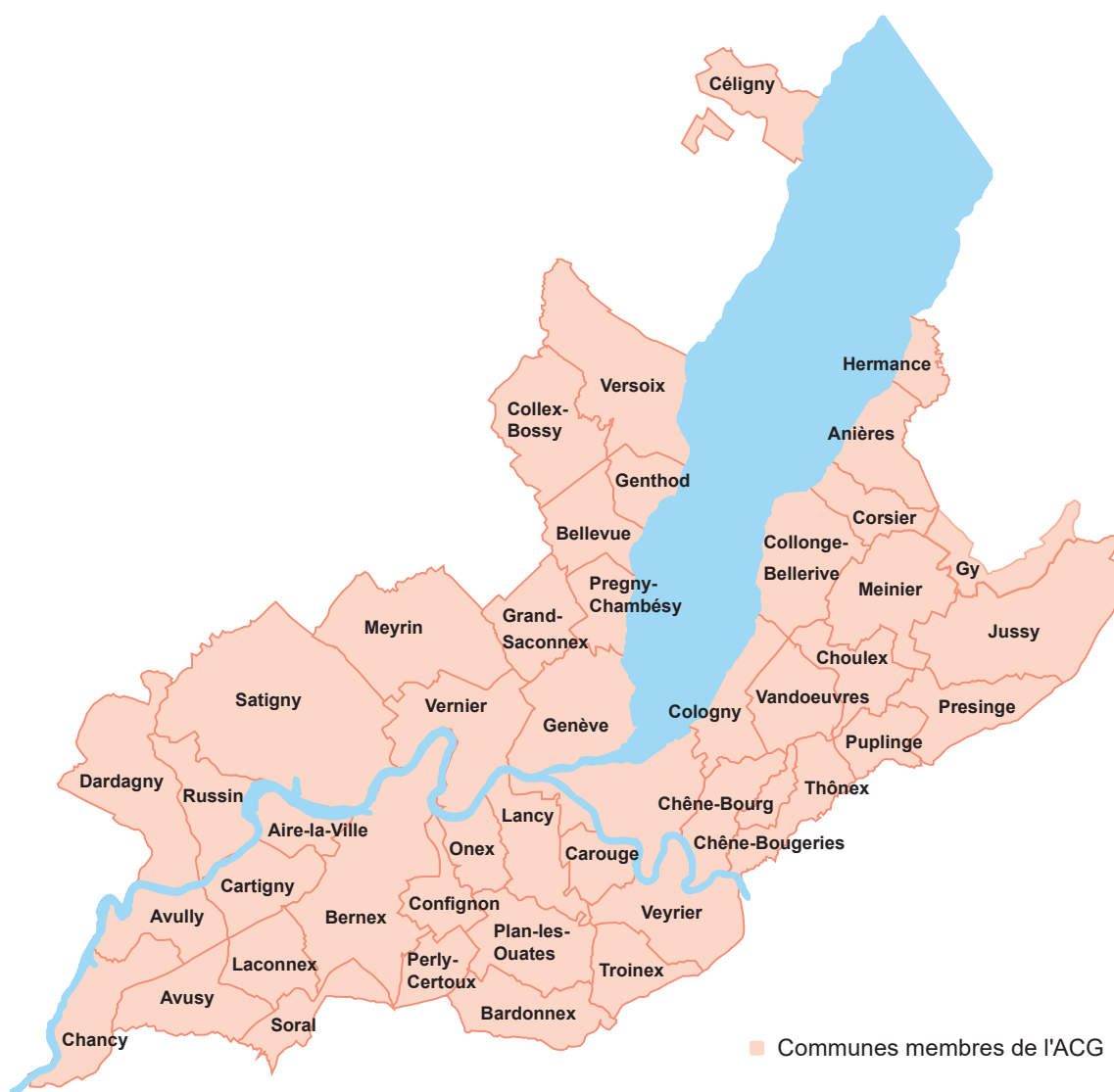
Groupement intercommunal spécial institué par la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05), l'Association des communes genevoises (ACG) a comme objectif principal de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes. Or, en réalité, le rôle de l'ACG se déploie bien au-delà de cette mission première, étant donné qu'elle fournit de nombreuses prestations pour le compte des communes et, plus particulièrement, en faveur des entités intercommunales qui lui sont fonctionnellement rattachées.

Notre rapport développe ces deux volets de l'activité de l'ACG dans les chapitres suivants.

# Gouvernance

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'ACG. Elle réunit les 45 communes du canton de Genève, représentées par leur exécutif.



## COMITÉ

L'ACG est dirigée par un Comité de treize membres, choisis parmi les représentants des communes à l'Assemblée générale. Il est constitué de façon à assurer une représentation géographique et démographique équitable des communes.

### Jusqu'au 27.09.2025

#### Présidence

Karine Bruchez (anc. Hermance)\*

#### Vice-présidence

Alfonso Gomez (Ville de Genève)

Martin Staub (Vernier)\*

#### Membres

Elisabeth Gabus-Thorens (Confignon)

Karen Guinand (Genthod)\*

Cédric Lambert (Versoix)\*

Gilles Marti (Puplinge)

Catherine Pahnke (Cologny)

Anne Penet (Satigny)

Mario Rodriguez (Plan-les-Ouates)\*

Philippe Schwarm (Pregny-Chambésy)

Philippe Thorens (Collonge-Bellerive)

Gilbert Vonlanthen (Bernex)\*

### Dès le 27.09.2025

#### Présidence

Martin Staub (Vernier)\*

#### Vice-présidence

Alfonso Gomez (Ville de Genève)

Laurent Tremblet (Meyrin)

#### Membres

Florian Gross (Chêne-Bougeries)\*

Béatrice Guex-Crosier (Bardonnex)

Karen Guinand (Genthod)\*

Carole Lapaire (Collonge-Bellerive)

Laurence Miserez (Vandoeuvres)

Salima Moyard (Lancy)\*

Jean-Pierre Pasquier (Onex)

Isabelle Rasmussen (Pregny-Chambésy)

Nathalie von Gunten-Dal Busco (Confignon)

Anne Zoller (Dardagny)\*

*\*Membres du Bureau*

## COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ACG

Pour répondre à la complexité croissante des dossiers qu'elle traite, l'ACG s'appuie sur ses commissions permanentes. Constituées en début de législature communale, ces commissions ont pour rôle de procéder à l'examen des sujets que leur assigne le Comité ou l'Assemblée générale, dans le but de formuler des recommandations à l'intention de ces organes.

Chaque commission est composée du membre de l'exécutif de chaque commune, spécialisé dans le domaine du mandat de la commission.

L'année 2025 a marqué le début de la nouvelle législature communale à la suite des élections communales de juin. Les magistrates et magistrats élus aux présidences et vice-présidences sont désignés ci-après.

### Jusqu'au 07.10.2025

#### COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA MOBILITÉ

Présidence : Eric Cornuz (Meyrin),  
Vice-présidence : Cyril Huguenin (Bernex)

### Dès le 07.10.2025

Mathias Buschbeck (Vernier)  
Susana Serafini (Russin)

#### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ENFANCE

Présidence : Alain Corthay (Meinier)  
Vice-présidence : Martin Staub (Vernier)

Raffaele Fraomene (Carouge)  
Skander Chahlaoui (Collex-Bossy)

#### COMMISSION DE LA CULTURE

Présidence : Michel Pomatto (Grand-Saconnex)  
Vice-présidence : Philippe Thorens (Collonge-Bellerive)

Michel Pomatto (Grand-Saconnex)  
Christine Rambach (Aire-la-Ville)

#### COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Présidence : Mathias Buschbeck (Vernier)  
Vice-présidence : Ricardo Muñoz (Collex-Bossy)

Delphine Krähenbühl (Choulex)  
Jean-Luc Boesiger (Chêne-Bourg)

#### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Présidence : Bernard Taschini (Bellevue)  
Vice-présidence : Philippe Moser (Chêne-Bourg)

Philippe Moser (Chêne-Bourg)  
Jean-Marie Martin (Veyrier)

#### COMMISSION DES INSTITUTIONS

Présidence : Karine Bruchez (Hermance)  
Vice-présidence : Martin Staub (Vernier)

Martin Staub (Vernier)  
Laurent Tremblet (Meyrin)

#### COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

Présidence : Christophe Senglet (Choulex)  
Vice-présidence : Guylaine Antille (Bernex)

Fabienne Monbaron (Plan-les-Ouates)  
Maximilien Turrettini (Vandoeuvres)

#### COMMISSION DU SPORT

Présidence : Corinne Gachet (Lancy)  
Vice-présidence : Fabienne Monbaron  
(Plan-les-Ouates)

Corinne Gachet (Lancy)  
Mylène Schopfer-Sandoz (Bellevue)

## AGENDA DES SÉANCES ET DES RÉUNIONS DE L'ACG

À l'image de l'expansion croissante des activités de l'ACG, le nombre de séances tenues par les différents organes de l'ACG s'est maintenu à un niveau élevé au cours de l'exercice écoulé. Les nombreuses rencontres avec les membres du gouvernement cantonal, ainsi que les différentes auditions de l'ACG auprès des commissions du Grand Conseil, illustrent également cette évolution.

|                                                                            |                                                                                                     |                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>9</b><br>Assemblées générales                                           | <b>16</b><br>Séances du Comité                                                                      | <b>6</b><br>Séances du Bureau                            |
| <b>18</b><br>Auditions de l'ACG<br>par les commissions<br>du Grand Conseil | <b>1</b><br>Rencontre avec la délégation du<br>Conseil d'Etat aux communes et<br>le Bureau de l'ACG | <b>1</b><br>Déjeuner du Bureau<br>avec le Conseil d'Etat |

### 29 séances de commissions permanentes de l'ACG, dont

|                                                                  |                                                                     |                                          |                                                                      |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>4</b><br>Commissions<br>de l'aménagement<br>et de la mobilité | <b>7</b><br>Commissions<br>des affaires sociales<br>et de l'enfance | <b>6</b><br>Commissions<br>de la culture | <b>2</b><br>Commissions<br>de l'environnement<br>et de l'agriculture |
| <b>3</b><br>Commissions<br>des finances<br>et de l'économie      | <b>3</b><br>Commission<br>de la sécurité                            | <b>2</b><br>Commissions<br>du sport      | <b>2</b><br>Commissions<br>des institutions                          |

## Représentation des intérêts des communes

L'année écoulée a été marquée par un nombre important d'objets instruits par l'ACG pour le compte de ses membres ou soumis à la consultation des communes genevoises par l'entremise de l'ACG.

Ce chapitre est l'occasion de revenir brièvement sur ces principaux dossiers, d'exposer leurs enjeux et naturellement de rappeler les préavis finalement restitués par les organes compétents de l'ACG.

### FOCUS

#### **Projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI)**

En 2022, le département de la cohésion sociale (DCS) a proposé à l'ACG un avant-projet de loi sur les fondations communales visant à fixer les principes de gouvernance applicables à ces entités, d'assurer la transparence des règles régissant leur fonctionnement et de simplifier l'approbation de leurs modifications statutaires.

En effet, la création d'une fondation communale d'intérêt public est nécessairement approuvée par une loi votée par le Grand Conseil et le principe de parallélisme des formes exige que ce dernier soit saisi systématiquement de chaque modification statutaire, même mineure.

Fort de ce constat, le DCS proposait ainsi d'adopter une loi-cadre sur les fondations communales, principalement calquée sur la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), prévoyant notamment que les modifications statutaires respectant les dispositions de cette loi-cadre pourraient se passer de l'approbation du Grand Conseil.

L'ACG a relevé que cet avant-projet ne favorisait pas suffisamment le principe de célérité et ne renforçait pas assez l'autonomie communale compte tenu du fait que le Grand Conseil demeurerait toujours seul compétent pour la création, la dissolution et pour toutes modifications des buts statutaires de la fondation communale et pour celles dérogeant aux dispositions de la loi-cadre.

Il a cependant semblé opportun à l'ACG, dans le cadre de ses réflexions, d'appréhender la situation sous un angle différent en proposant de moderniser les instruments juridiques mis à disposition des communes pour externaliser certaines prestations ou nouer des collaborations intercommunales, ceci au moyen d'une refonte de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05).

En effet, si les compétences confiées aux communes sont diluées dans diverses lois et de nombreux règlements cantonaux, les moyens juridiques dont disposent les municipalités pour les mettre en œuvre, seules ou de manière conjointe, sont réunis dans la LAC.

Premier volet de cette refonte, le projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (ci-après : LIACI), fruit d'un important travail réalisé avec les magistrats en commission des institutions de l'ACG et élaboré en étroite collaboration avec le Conseil d'Etat, s'intéresse précisément à ces instruments, en prévoyant de les consacrer dans une loi qui leur est propre.

Cette approche a été préférée à celle consistant à intégrer un nouveau chapitre dans la LAC, au titre consacré à l'intercommunalité, sur les fondations communales de droit public, car elle présente non seulement l'avantage d'épurer la LAC, en sortant presque toutes les dispositions légales actuellement consacrées à l'intercommunalité, mais surtout de poser un cadre clair aux « institutions autonomes communales et intercommunales de droit public ».

La LIACI a ainsi pour but de donner aux communes les instruments juridiques à leur disposition pour décentraliser l'exercice de certaines tâches publiques ou pour structurer la coopération intercommunale.

En sa qualité de loi générale, elle offre une flexibilité importante aux communes en leur laissant une marge d'organisation utile pour constituer et configurer les entités autonomes communales ou intercommunales en fonctions des besoins et des circonstances. En d'autres termes, la LIACI constitue une « boîte à outils » dont l'utilisation est du ressort propre des communes.

En effet, la LIACI regroupe et standardise les différentes dispositions existantes en un corpus législatif unique, cohérent et transparent, permettant ainsi de gérer les fondations et les groupements communaux et intercommunaux, avec plus de clarté et une gouvernance renforcée. Surtout, elle reconnaît quatre types d'institutions communales et intercommunales et fixe les dispositions communes applicables à ces entités, tout en permettant des exceptions pour les institutions régies par des lois spécifiques. Elle établit des règles précises sur la nomination des membres, la durée des mandats et les obligations des conseils de fondation ou des conseils intercommunaux. Elle fixe également des principes de gestion financière et de contrôle interne directement inspiré des règles applicables aux communes, ainsi que le cadre de la surveillance à laquelle ces institutions sont assujetties.

Ce projet de loi a été présenté le 2 septembre 2025 à la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil lors d'une audition conjointe réunissant l'ACG et le département des institutions et du numérique (DIN).

Les commissaires ont favorablement accueilli ce texte qui a été adopté par le plénum du Grand Conseil lors de sa séance du 11 décembre 2025 (L 13671).

## AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET GOUVERNANCE

### **PL 13696 – Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation des services industriels de Genève (LSIG) (L 2 35) (*Pour une gouvernance plus agile*)**

Auditionnée sur ce projet de loi le 14 novembre 2025 par la commission législative du Grand Conseil, l'ACG a indiqué qu'elle était favorable à son objectif visant à réduire la taille du conseil d'administration des SIG de 23 membres à 11 membres, dont deux issus de l'ACG.

En effet, l'ACG a soulevé le fait que, pour des questions de bonne gouvernance, une réduction du nombre des membres composant le conseil d'administration des SIG était nécessaire, tout en relevant que cette réflexion devrait s'étendre à d'autres régies publiques.

Toutefois, concernant la répartition proposée des sièges entre les collectivités publiques propriétaires des SIG, l'ACG a préconisé que celle-ci reflète au plus juste leur participation au capital de dotation.

Enfin, et d'un point de vue pratique, l'ACG a recommandé de confier au Conseil d'Etat la fixation de la date d'entrée en vigueur de la loi, plutôt que de l'inscrire dans le texte, et ceci afin de faciliter la transition entre les deux régimes.

### **Réforme de la gouvernance du Fonds intercommunal**

En 2025, les modalités de fonctionnement et de gouvernance du FI ont été entièrement revues afin d'apporter, pour les élues et élus communaux, une meilleure fluidité dans les processus de soumission, d'analyse et de validation des demandes de subventions au Fonds.

La réforme de la gouvernance du FI et la procédure de validation des demandes de subventions ont été approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2025.

Ce travail fait l'objet d'un article entier dans le rapport de gestion du FI.

### **Convention d'objectifs avec les Services industriels de Genève (SIG)**

La Convention d'objectifs avec les SIG signée pour les années 2020 à 2024 arrivant à échéance, l'ACG a été sollicitée dès le début du processus de révision, puis formellement consultée. Le Comité a ainsi donné un préavis favorable à la dernière version du projet de convention présenté par le DT. Plusieurs amendements proposés par l'ACG ont été finalement retenus, visant notamment à garantir que les SIG tiennent compte des besoins spécifiques des communes et élaborent, avec elles, des solutions optimales pour les collectivités.

Le Comité a souligné l'importance, pour le DT, de veiller à une transparence financière exemplaire de la part des SIG, conformément aux obligations qui incombent à cet établissement autonome de droit public.

## AFFAIRES SOCIALES

### **Proposition de motion (M 3124) « Répondre aux défis du sans-abrisme à Genève : des casiers solidaires pour protéger la dignité et alléger l'espace public »**

Cette proposition de motion invite le canton à développer, en collaboration avec les communes et les associations actives dans le domaine social, un projet-pilote visant à mettre en place des casiers sécurisés permettant aux personnes sans abri de stocker en sécurité leurs affaires personnelles.

Cette proposition ne s'adressant pas aux communes, l'ACG a relevé lors de son audition devant la commission des affaires sociales du Grand Conseil que le canton était libre de mettre en œuvre ce projet-pilote s'il le souhaitait. En effet, le législateur a confié aux communes le soin de proposer des places d'hébergement d'urgence aux personnes sans abri, lesquelles sont autorisées à apporter leurs effets personnels.

L'ACG n'a dès lors pas restitué un préavis à l'endroit de cette proposition de motion.

### **M 3101 « La banque du temps, cette banque qui donne envie d'agir autrement »**

L'ACG a été consultée sur cette proposition de motion invitant le Conseil d'Etat à mettre en place une banque du temps gérée par un collectif ou une structure préexistante dans laquelle les collectivités échangeraient des crédits de temps de travail réalisé par un particulier au niveau associatif contre une offre cantonale ou communale de valeur équivalente, à l'exemple de bons de réduction pour des activités culturelles.

Dans sa détermination écrite, l'ACG a relevé qu'elle ne partageait pas l'approche des auteurs de ce texte quant à la manière de promouvoir l'implication citoyenne, estimant que ce type de récompense s'avérerait sans doute contre-productif, vu que l'absence de contrepartie constitue généralement la motivation première des bénévoles.

Relevant pour le surplus que les communes genevoises valorisaient déjà les nombreuses actions bénévoles réalisées sur leur territoire, notamment par la remise de certificats attestant de l'engagement consenti, l'ACG a préavisé défavorablement cette proposition de motion.

Celle-ci a finalement été refusée par le plénum du Grand Conseil lors de sa séance du 31 octobre 2025.

### **Nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité : conséquences sur la facturation des prestations du parascolaire et des restaurants scolaires dès 2025**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle du 22 mars 2007 (LIASI), a été abrogée et remplacée par la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité du 23 juin 2023 (LASLP) (J 4 04). Afin de renforcer l'autonomie des personnes bénéficiant de l'aide sociale, la

nouvelle loi introduit notamment la prise en charge de certains frais sous la forme d'un forfait, intégré dans le calcul du droit aux prestations, en lieu et place d'un remboursement sur facture en tant que « autres prestations circonstanciées ».

Mis en œuvre dans un nouveau règlement du Conseil d'Etat, le changement de paradigme introduit par la LIACI n'est pas sans conséquence sur le financement des prestations communales en matière d'accueil extrafamilial.

En effet, alors que les coûts liés à l'accueil préscolaire restent considérés comme des frais de garde et, à ce titre, sont toujours remboursés sur facture sous certaines conditions, les charges assumées dans le cadre de l'accueil parascolaire (prise en charge de l'enfant et repas) ne sont plus remboursées, mais intégrées dans un nouveau forfait destiné à couvrir l'ensemble des frais liés aux activités des enfants mineurs.

Afin d'assurer la meilleure transition possible, l'ACG a transmis à ses membres en janvier 2025 une note détaillée détaillant les conséquences potentielles de l'entrée en vigueur de la LASLP sur la facturation de l'encadrement parascolaire et des repas des restaurants scolaires.

### **Propositions de motion M 3061 et M 3062**

En préambule de cette audition ayant eu lieu le 11 février 2025 devant la commission des affaires sociales du Grand Conseil, l'ACG a rappelé que, depuis l'entrée en vigueur de la LRT-1 en 2017, les prestations d'accompagnement destinées aux proches aidants relèvent de la compétence exclusive du canton. Tout au plus, la loi permet aux communes d'informer les personnes concernées sur les prestations cantonales existantes. Ceci précisé, l'ACG s'est penchée successivement sur le contenu de ces deux propositions.

- Proposition de motion (M 3061) « Pour une véritable reconnaissance des proches aidants ! »

Cette motion propose de créer un statut juridique en faveur des proches aidants et, sur cette base, d'introduire diverses mesures de soutien. Les communes n'étant pas concernées, l'ACG a renoncé à formuler un préavis à son endroit. Elle a cependant exprimé son désaccord avec la proposition d'introduire une déduction fiscale forfaitaire pour les proches aidants, vu que celle-ci aurait un impact négatif sur les revenus des communes.

- Proposition de motion (M 3062) « Renforçons les ressources et l'information des proches aidés ! »

La motion demande une analyse des freins au recours aux allocations pour impotents (API) afin de les lever et d'augmenter les demandes d'allocation.

Sans se prononcer sur l'opportunité de cette demande, l'ACG a indiqué ne pas avoir connaissance d'une situation de non-recours systématique à Genève en lien avec cette allocation. Au contraire, les requêtes concernant les personnes âgées sont systématiquement formulées par les services sociaux municipaux ou, sur délégation, par la Fondation Pro Senectute.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### **Projet de loi (PL 13395) sur l'accueil préscolaire (LAPR) (J 6 28) (Accroître le nombre de places de crèches disponibles) (Réforme structurelle I)**

L'ACG a été auditionnée le 8 octobre 2025 par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil sur le projet de loi PL 13395 visant à assouplir les taux d'encadrement dans les structures d'accueil de la petite enfance.

À cette occasion, elle a rappelé que cette politique publique mobilise le plus de moyens communaux, avec un budget de 335 millions de francs en 2025, sans équivalent en Suisse, et que le canton de Genève se positionne parmi les meilleurs cantons suisses quant à l'offre proposée.

L'ACG a relevé que ce PL part du postulat qu'une diminution des coûts permettrait d'augmenter le nombre de places en crèches. Or, la problématique est plus complexe, dès lors que les principaux freins sont le recrutement de personnel qualifié, la disponibilité de locaux adaptés et les coûts de fonctionnement.

Désireuses de poursuivre l'effort important consenti ces dernières années pour accélérer l'ouverture de nouvelles places dans des structures d'accueil, les communes mènent, depuis plusieurs mois, des réflexions poussées avec le DIP et les autres partenaires (employeurs et syndicats) pour trouver des solutions consensuelles.

L'ACG a ainsi rappelé les récentes réformes menées (partage des responsabilités au sein des équipes éducatives et réforme du processus d'admission des stagiaires à l'ESEDE), et les autres mesures sur lesquelles il est prévu de débattre (promotion de la formation initiale et continue, soutien à l'accueil des enfants à besoins spécifiques et développement de l'employabilité du personnel).

L'ACG a conclu en indiquant que la question des normes d'encadrement sera prochainement discutée dans le cadre du règlement d'application, approche également justifiée pour prendre en compte de nouvelles réalités, à l'exemple de celle liée à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

### **Évolution des subventions en faveur des mesures de soutien aux enfants à besoins spécifiques**

L'ACG a préavisé favorablement les recommandations de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) présentées par le DIP en commission ACG sociale et de l'enfance du 15 septembre 2025.

S'agissant du mécanisme de financement à déterminer pour permettre à la FDAP de soutenir les ressources spécialisées engagées et mandatées par les communes pour faciliter l'accueil des enfants à besoins spécifiques, il a été convenu que l'administration de l'ACG travaille sur un modèle à proposer au conseil de fondation.

## Directive cantonale sur la répartition des stagiaires pré-admis à l'ESEDE

Le secteur de la petite enfance connaît une importante évolution avec l'ouverture de plus de 1'000 places en crèches depuis 2018. Cette évolution amenée à se poursuivre ces prochaines années implique des besoins élevés en personnel qualifié, alors qu'une pénurie de personnel diplômé dans le domaine de la petite enfance, principalement des éducateurs et éducatrices, est observée à Genève et ailleurs depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, le DIP avait présenté en mai 2024 un projet de révision du processus d'admission à l'école supérieure d'éducateur et éducatrice de l'enfance (ESEDE) avec pour objectif de rendre plus attractive cette formation, mais également de faire évoluer un système qui jusqu'ici engageait des aides qui comptaient dans l'effectif du personnel encadrant les enfants, mais qui pour certains n'entraient pas ensuite à l'ESEDE.

Les discussions menées entre le DIP, les syndicats (CGAS) et l'ACG en 2025 ont abouti aux décisions suivantes:

- Introduction d'un examen de préadmission à l'ESEDE (le statut de stagiaire remplace ainsi celui d'aide) ;
- Exigence de réaliser le stage consécutivement à la réussite de l'examen de préadmission ;
- Le stage n'est pas assujéti au salaire minimum (comme mentionné dans la directive du Conseil de surveillance du marché de l'emploi du 24.06.2025) ;
- Sa rémunération mensuelle est fixée à hauteur de 640 francs bruts pour un plein de temps de 40 heures ;
- La durée du stage est de 800 heures au maximum ;
- Le stage fait l'objet d'une convention tripartite ;
- Le stagiaire n'est pas comptabilisé dans l'équipe éducative (i.e. hors normes d'encadrement) ;
- Le taux d'activité est d'au minimum 80% dans les SAPE à prestations élargies (et de 70 % dans les structures à prestations restreintes) ;
- Un nombre suffisant de places de stages est garanti et réparti entre les SAPE ;
- Par cohérence avec le nouveau statut des stagiaires pré-ESEDE, l'indemnisation des stagiaires de 3<sup>ème</sup> année est revalorisée et portée à 6'900 francs bruts ;
- Le statut d'aides est maintenu durant une période transitoire de 12 mois pour permettre l'achèvement des engagements contractuels souscrits.

Le DIP a adressé une communication aux SAPE subventionnées ou exploitées par les communes en juillet 2025 pour les informer des conséquences de la réforme, destinée à entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2026, avec un régime transitoire pour l'année scolaire 2025-2026.

De son côté, l'ACG a préavisé favorablement la réforme, ainsi que la clé de répartition destinée à assurer la disponibilité suffisante de places de stage au sein des structures d'accueil de la petite enfance exploitées ou financées par les communes.

## **Projet de directive relative à la mise à disposition de locaux des établissements scolaires de l'enseignement primaire et spécialisé**

Après trois années de discussions entre le DIP et l'ACG sur le sujet, le Comité a préavisé favorablement la dernière mouture proposée de cette directive après avoir obtenu deux garanties de la part du DIP : d'une part, le personnel du parascolaire aura accès aux locaux qui lui sont exclusivement dédiés pendant toute la durée de l'horaire scolaire et, d'autre part, les communes pourront limiter l'accès des écoles au personnel du DIP jusqu'à la semaine précédant la rentrée, notamment lorsque des travaux sont entrepris dans les locaux.

### **Financement des sorties scolaires**

Le Comité a préavisé favorablement la proposition d'augmenter l'enveloppe allouée aux élèves de 4P à 30 francs maximum pour une course d'école sans nuitée et à 60 francs maximum en cas de nuitée, vu que cette demande répond à un besoin et qu'elle n'aura aucun impact manifeste sur le budget communal prévu.

### **M 3037 « Pour une pérennisation des actions préventives en milieu familial (APMF) »**

Consultée par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil, l'ACG s'est déterminée par écrit en soulignant l'intérêt que les communes genevoises portent au dispositif APMF mis en œuvre par la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) depuis 2028.

L'ACG a fait part de son regret quant à la décision du Conseil d'Etat, prise en 2022, de refuser d'accorder une subvention à la FOJ pour pallier le retrait de la fondation privée qui en assurait le financement jusqu'alors. Ce refus, essuyé contre l'avis du département de l'instruction publique (DIP), était d'autant plus injustifié que la mission de soutenir la parentalité incombe explicitement au canton, en application de l'article 15 de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) (J 6 01).

Dans ce contexte, c'est à bien plaisir que certaines communes, face à l'opposition du canton à assumer ses obligations et inquiètes de voir le dispositif disparaître, ont décidé d'allouer un soutien financier à la FOJ en contrepartie des actions menées en faveur des familles sur leur territoire.

Toutefois, cette approche locale soulève des questions, notamment en matière d'égalité de traitement, dès lors qu'en fonction des aides municipales octroyées, des familles pourraient être privilégiées uniquement en raison de leur domiciliation.

À la lumière de ces considérations, l'ACG a préavisé favorablement cette motion qui invite le Conseil d'Etat à rendre pérennes et à développer les programmes de l'APMF.

Le plénum du Grand Conseil a adopté cette motion et l'a renvoyé au Conseil d'Etat en date du 29 août 2025.

## CULTURE

Pour rappel, fin 2022, l'ACG signait un accord pour une politique culturelle à Genève avec le canton et la Ville de Genève. Ce partenariat entre collectivités publiques s'inscrivait dans le nouveau cadre institutionnel et légal genevois défini par l'article 216 de la Constitution genevoise ainsi que par la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Entre 2023 et avril 2025, un comité de pilotage politique (COPIL)<sup>1</sup> a mené de nombreuses discussions visant à préciser les modalités de coordination d'une politique culturelle cohérente à l'échelle du territoire. Ces discussions ont été soutenues par d'intenses travaux techniques dirigés par un groupe de coordination et de négociation, auquel ont participé des représentants désignés par le Comité de l'ACG.

Les principales étapes de cette phase de construction et de concrétisation de la mise en œuvre de la LPCCA, intéressant directement l'ACG en 2025, se sont déroulées selon le processus suivant.

### **Projet de règlement d'application de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique et mise en place de l'Organe de concertation et de coordination (OCC)**

Le DCS a soumis à l'ACG, pour consultation, le projet de règlement d'application pour la LPCCA (RPCCA). Après examen par la commission de la culture de l'ACG, le Comité a émis un préavis favorable, sous réserve de l'intégration des amendements proposés par les membres de la commission. Parmi ceux-ci figure notamment la demande d'un renforcement de la représentativité communale au sein de l'OCC, qui s'est traduite par l'ajout de deux membres issus d'exécutifs communaux. Les communes ont également exprimé le souhait de bénéficier d'une plus grande souplesse concernant les attentes liées à la stratégie culturelle, en particulier pour les plus petites d'entre elles, dont les ressources sont limitées.

La mise en œuvre de la LPCCA à Genève repose sur une gouvernance partagée entre le canton, la Ville de Genève et l'ACG. Elle établit un modèle de cofinancement concerté entre le canton et les communes, devant garantir le fonctionnement et le développement des institutions culturelles et de la création artistique, ainsi qu'une consultation des intervenants culturels et des institutions du territoire genevois. En effet, ce modèle de cofinancement concerté prévoit trois formes de participation :

- Un financement équivalent – par répartition à parts égales entre les partenaires ;
- Un financement majoritaire/minoritaire – par la prise en charge majoritaire par l'une des collectivités ;
- Un financement prioritaire/ponctuel – dont le soutien principal à la structure culturelle est assuré par une collectivité, les autres contribuant de manière ciblée.

Afin d'assurer une action culturelle cohérente (pilotage territorial harmonisé, élaboration et suivi de la stratégie de cofinancement, maintien du consensus entre partenaires), la LPCCA a institué l'OCC comme instance centrale de gouvernance. Ses règles de fonctionnement, sa composition et ses missions sont précisées dans le RPCCA, pour lequel l'ACG a été consultée (cf. objet précédent) et qui est entré en vigueur le 14 mai 2025.

Parmi les trois membres issus d'exécutifs communaux représentant l'ACG au sein de l'OCC, un seul membre détient le droit de vote. Pour accompagner l'OCC tout au long de ses travaux, un groupe technique a été constitué afin de fournir une expertise et un appui opérationnel.

### **Retrait des communes du Fonds de régulation**

Le retrait des communes du fonds de régulation s'inscrit dans le cadre de LPCCA. Après avoir constaté le caractère limité des montants concernés ainsi que le faible nombre de transferts de tâches, le canton et l'ACG ont décidé de retirer du fonds les contributions communales, à l'exception de celles de la Ville de Genève. En laissant ainsi seuls le canton et la Ville de Genève dans le fonds de régulation, cette mesure permet de simplifier le mécanisme de la bascule fiscale prévue, en principe, en 2029.

## **SPORT**

### **IN 199 « Initiative pour une politique sportive ambitieuse à Genève » et contre-projet du Grand Conseil**

En 2024, l'ACG avait indiqué que les communes soutenaient l'IN 199, qui vise à renforcer l'engagement du canton dans la politique sportive. Prenant acte de la volonté du Grand Conseil d'élaborer un contreprojet, l'ACG a été entendue à deux reprises, en juin et en octobre 2025, par une sous-commission chargée de rédiger un nouveau texte.

Lors de la première audition (juin 2025), l'ACG a rappelé l'investissement très conséquent des communes dans l'accomplissement des compétences qui leur incombent depuis l'entrée en vigueur, en 2018, du 3<sup>e</sup> train de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-3). Elle a de surcroît souligné l'opportunité de clarifier le rôle du canton dans certains domaines. À titre d'exemple, elle a relevé le caractère contre-productif de l'interdiction légale faite au canton de contribuer à la réalisation d'infrastructures destinées à l'élite sportive, à l'exception du football et du hockey sur glace.

Dans d'autres domaines, en revanche, l'ACG a estimé que le maintien de compétences exclusivement cantonales demeure pleinement fondé, notamment en matière de soutien à l'élite individuelle ou d'encadrement de la relève élite.

Lors de la seconde audition (octobre 2025), l'ACG a été invitée à se prononcer sur l'avancement des travaux de la sous-commission, structurés autour des sept axes stratégiques du Plan cantonal du sport 2024-2028. Compte tenu de leur importance pour les communes, l'ACG a

concentré sa détermination sur deux axes : la réalisation des nouvelles infrastructures sportives d'importance cantonale (axe 5) et le soutien aux grandes manifestations sportives (axe 6). Elle a ensuite formalisé ses propositions sous forme d'amendements dans un courrier transmis à la sous-commission en fin d'année.

Les demandes de l'ACG ont été intégrées dans le contreprojet final, adopté le 12 février 2026 en plénum.

## FINANCES

### Mesures structurelles du plan financier quadriennal 2026-2029 avec impact sur les communes

Le Conseil d'Etat a informé l'ACG par courrier du 25 septembre 2025 des mesures structurelles incluses dans son plan financier quadriennal qui auront un impact pour les communes. La première mesure est l'adoption en juin 2025 par le Conseil d'Etat du projet de loi 13663 prévoyant la participation des communes à la péréquation financière intercantonale. Ce projet de loi vise à fixer les règles de répartition, entre les communes et le canton, du montant de la contribution cantonale à la péréquation des ressources. À ce titre, le Conseil d'Etat a inscrit un revenu de 109 millions de francs en 2026.

La deuxième mesure évoquée par le Conseil d'Etat est un transfert de charge estimé à 68 millions de francs d'ici 2029 permettant le financement des TPG. Il s'agit en réalité d'un projet déjà proposé aux communes lors de la législature cantonale de 2013-2018. L'ACG s'y était déjà opposée à l'époque, le projet de transfert de charges ne s'accompagnant pas de transfert de nouvelles compétences.

Le Conseil d'Etat évoque ensuite son intention de facturer aux communes l'appui de la police cantonale lors d'événements organisés par les communes, comme la Fête des vendanges. Le canton s'attend à générer des revenus de l'ordre de 5 millions de francs.

Il souhaite ensuite associer les communes au financement des coûts dans le domaine des seniors et mentionne finalement un transfert de la construction des écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) de niveau primaire. La mise en œuvre de ces mesures n'a cependant pas été chiffrée.

Le Comité ACG a examiné ces propositions lors de sa séance du 7 octobre 2025 et décidé de rappeler au Conseil d'Etat par courrier du 20 octobre 2025 l'attachement de l'ACG au principe, découlant de l'article 143 de la Constitution genevoise, selon lequel tout transfert de charge doit s'accompagner des compétences correspondantes. Ce principe a été rappelé lors de la rencontre du Bureau ACG avec la délégation du Conseil d'Etat aux affaires communales du 9 décembre 2025.

### **Projet de loi (PL 13663) sur la répartition du financement de la péréquation financière intercantonale (LRFPI) (B 6 11)**

Auditionnée par la commission des finances du Grand Conseil le 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'ACG a présenté l'historique des discussions entre l'ACG et le Conseil d'Etat portant sur des transferts de compétences et de charges depuis la fin des travaux liés à la réforme sur le désenchevêtrement des tâches.

Sur la forme, elle a relevé que, dès lors que ce projet lui avait été transmis pour consultation le dernier jour de la législature communale avec un délai de réponse fixé à 15 jours, elle n'avait pas été en mesure de restituer une détermination au gouvernement cantonal avant le dépôt de ce texte devant le parlement. En effet, au vu des enjeux financiers considérables qu'impliquait ce projet de loi pour les communes, une instruction approfondie était nécessaire pour permettre, dans le respect des processus internes de l'ACG, l'adoption du préavis des 45 communes genevoises.

Cette démarche ayant pu être réalisée après la pause estivale, l'ACG a directement exposé au Grand Conseil sa position consistant en un refus unanime de son Assemblée générale. Ce projet s'avère être un transfert purement financier, en contradiction totale avec les engagements pris par le Conseil d'Etat à l'égard des communes, dès le début de la législature cantonale, visant à transférer des compétences à ces dernières en déchargeant le canton des charges qui les accompagnent.

L'ACG s'est ainsi étonnée du fait que les communes soient considérées comme de simples variables d'ajustement comptables destinées à équilibrer le budget du canton.

### **PL 13389 – Projet de loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP) (D 3 05) (*Abolir l'impôt sur les chiens, une taxe de trop !*)**

Auditionnée le 28 janvier 2025 par la commission fiscale du Grand Conseil, l'ACG a fait valoir son opposition à ce projet de loi pour les raisons suivantes.

L'ACG s'est tout d'abord interrogée sur l'opportunité de débattre de nouveau de ce sujet dès lors que les circonstances n'avaient pas changé depuis le rejet par la population genevoise, en 2020, de la proposition du Grand Conseil d'abolir l'impôt sur les chiens.

Il a été soulevé par l'ACG que cet impôt représente, pour les 22 communes qui le prélèvent, une juste contribution des propriétaires de chiens aux coûts que ces animaux de compagnie induisent pour la collectivité.

Or, sur les deux millions que rapporte l'impôt sur les chiens, les communes en perçoivent moins d'un million. Même privées de ces recettes, ces dernières devraient continuer à fournir les prestations qui seraient dès lors répercutées sur l'ensemble des contribuables.

Conscient de la nécessité de maintenir cet impôt, également prélevé dans d'autres cantons romands, le plénum du Grand Conseil a refusé ce projet de loi lors de sa séance du 21 novembre 2025.

### **Pétition 2218 « Préserver la santé des chiens à Genève »**

L'ACG a été consultée, par le Département de la santé et de la mobilité, sur cette pétition visant à lever les interdictions faites aux chiens d'accéder aux zones d'herbe du domaine public, aux pelouses, jardins et parcs publics.

Quoique sensible à leur bien-être et consciente du rôle social important que les chiens peuvent jouer, notamment pour les personnes âgées, l'ACG s'est positionnée en défaveur d'une quelconque levée des interdictions en vigueur qui permettrait d'étendre les zones accessibles aux canidés sur le domaine public.

À l'appui de sa détermination, l'ACG a fait remarquer que de tels assouplissements se feraient forcément au détriment des autres utilisateurs des espaces verts aménagés par les collectivités publiques en faveur de la population. De surcroît, ils videraient de leur sens les efforts importants consentis ces dernières années par les municipalités pour aménager les parcs à chiens, pris sur l'espace public et qui leur sont exclusivement dédiés.

Le Conseil d'Etat a proposé de rejeter cette pétition, sans réel bénéfice pour la santé des canidés, et de maintenir, pour des motifs de salubrité et de sécurité publique, l'interdiction faite aux chiens d'accéder aux pelouses, aux massifs de fleurs et aux plantations des promenades, jardins et parcs publics ce dont le Grand Conseil a pris acte le 20 juin 2025.

### **PL 13507 modifiant la LAC (création d'une réserve conjoncturelle)**

L'ACG a été auditionnée conjointement avec le DF et le DIN par la commission des finances du Grand Conseil du 9 avril 2025, pour présenter les amendements à ce projet de loi qui ont été validés à l'unanimité par l'Assemblée générale le 19 février 2025.

Ceux-ci ont tous été préavisés favorablement par les départements précités, à l'exception d'un amendement qui maintient, à l'article 122 alinéa 2 de la LAC, la possibilité aux communes de plus de 50'000 habitants, de demander un délai supplémentaire de 4 ans pour démontrer le retour à l'équilibre budgétaire, soit sur une durée de 8 ans.

Les communes ne souhaitent effectivement pas modifier la pratique actuelle, puisque l'objectif du PL 13507 est de permettre aux communes de répondre à d'éventuels déficits ponctuels liés à la conjoncture, alors que l'article 122 traite des conditions de retour à l'équilibre lorsque les municipalités font face à des déficits structurels.

L'ACG a signifié aux commissaires qu'elle ne partage pas l'approche du canton et souhaite traiter de cette question lors des travaux de révision de la LAC afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des dispositions dérogatoires en fonction du nombre d'habitants.

## LOGEMENT

### **Avant-projet de loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (I 4 05)**

D'une manière générale, le Comité de l'ACG s'est montré favorable à l'objectif visé par ce projet de loi consistant à réunir, en un seul texte soit dans la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), les instruments légaux destinés à promouvoir le développement du parc de logements d'utilité publique dans notre canton, aujourd'hui répartis dans la LGL et dans la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP).

Cette démarche qui impliquera l'abrogation de la LUP permettra de clarifier les différentes typologies d'immeubles bénéficiant de prestations étatiques, mais surtout d'assurer, à terme, la constitution d'un parc de logements d'utilité publique pérenne à hauteur de 20 % du parc locatif genevois, conformément aux objectifs initiaux de la LUP.

Le Comité de l'ACG a davantage orienté ses débats sur les modifications proposées relatives à l'alimentation et au fonctionnement du Fonds LUP. Il a ainsi salué la proposition de réallouer le montant non dépensé du fonds en fin d'année civile au montant disponible de l'année civile suivante, laquelle permettra d'augmenter les moyens financiers à disposition des collectivités pour constituer un parc pérenne de logements d'utilité publique.

Toutefois, il s'est prononcé en défaveur de la disposition visant à étendre le cercle des bénéficiaires des ressources du fonds à tout requérant, préférant limiter son accès aux fondations de droit public et aux communes, comme le prévoit le droit actuel, afin de répondre aux besoins de ces dernières.

## AMÉNAGEMENT

### **Projet de règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction**

La mise en consultation du projet de règlement relatif à l'empreinte carbone des matériaux de construction, accompagnée de son Guide de mise en œuvre des articles 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), s'inscrit dans le cadre de l'application du projet de loi 12869 adopté par le Grand Conseil le 10 décembre 2021.

Cette révision législative a introduit de nouvelles exigences liées à l'empreinte carbone des matériaux et établit le principe de constructions et rénovations conçues de manière à minimiser leur impact climatique.

Les communes n'ayant initialement pas été consultées lors de la procédure lancée en juillet 2025, le département compétent a cependant prolongé le délai jusqu'à fin octobre afin que les municipalités puissent analyser les documents transmis et faire valoir leurs observations.

Sur le fond, l'analyse technique relève que le règlement pourrait être davantage harmonisé avec le niveau fédéral en matière de terminologie (bien qu'il soit aligné sur les termes de la loi sur les constructions et les installations diverses), et mieux s'aligner sur les recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), reconnue par la Confédération, dont les orientations évoluent régulièrement.

Le Comité de l'ACG a préavisé favorablement le projet de règlement et a invité l'office cantonal de l'énergie à présenter le guide de mise en œuvre lors de la commission de l'aménagement et de la mobilité du 21 novembre.

**PL 13601 modifiant la loi sur les routes (LRoutes) (L 1 10) (Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux)**

Auditionnée sur ce projet de loi le 19 mai 2025 par la commission de l'économie du Grand Conseil, l'ACG a relevé que les communes souhaitent une meilleure coordination des chantiers. Elle a indiqué qu'en collaboration avec les SIG et le canton, des travaux techniques sont en cours pour améliorer le fonctionnement de l'OGETTA (collège des acteurs de sous-sol, Eau, gaz, électricité, télécom, thermie et assainissement) et l'échange d'information entre les parties prenantes, dont notamment les avis d'étude (4-5 ans avant les travaux).

Concernant la proposition d'instaurer une indemnisation en faveur des entreprises affectées par des travaux, elle a expliqué qu'en l'état, le texte n'était pas applicable au vu de l'absence de précisions essentielles, à savoir la définition de critères d'éligibilité et de seuils d'indemnisation, la mention du lien de causalité entre les travaux et la perte économique, la modularité de l'indemnité en cas de bénéfices grâce à la plus-value apportée par les travaux, les ressources et la responsabilité pour la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'une estimation financière du coût qui serait supporté par les entités publiques.

Au vu de ces raisons et dans l'éventualité où la commission souhaiterait entrer en matière, l'ACG a demandé de disposer de plus de temps pour travailler à des amendements avec le canton, en particulier avec le DSM.

**M 3112 – Proposition de motion « Pour des quartiers vivants et suffisamment dotés en équipements publics au service de la population »**

L'ACG a été auditionnée le 18 juin 2025 par la commission de l'aménagement du Grand Conseil sur cette proposition de motion qui invite le canton et les communes à améliorer la planification commune du besoin en équipements publics, souvent sous-évalué dans notre canton.

La délégation de l'ACG a relevé que si des améliorations étaient toujours possibles afin que les besoins en équipements publics soient mieux anticipés, il n'en demeurerait pas moins que le

constat d'un manque généralisé d'infrastructures n'était pas avéré partout, ni tous domaines confondus.

L'ACG a également précisé ne pas être opposée au fait que le Conseil d'Etat soit invité à faire davantage de coordination, en matière de planification d'équipements publics, sous réserve que celle-ci s'opère en collaboration avec les communes.

Une meilleure coordination, dans le respect de l'autonomie communale, étant souhaitable avec le canton, l'ACG a indiqué que cette proposition de motion allait dans le bon sens. Elle a toutefois nuancé son appréciation en rappelant que les communes étaient souvent limitées par des exigences cantonales dans leur volonté de développer de nouvelles infrastructures, et qu'il ne faudrait dès lors pas que cette motion puisse servir à leur en imposer davantage.

En fin d'année 2025, cette proposition était toujours à l'examen par la commission de l'aménagement du Grand Conseil.

### **M 3025 – Proposition de motion « Modification du RPSFP – Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place ! »**

Consultée sur cette motion par la commission des transports du Grand Conseil, l'ACG s'est déterminée par écrit en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 sur le souhait de ses auteurs de doubler les ratios de stationnement pour les véhicules deux-roues motorisés (2RM) dans les nouvelles constructions, prévus par le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP).

Partageant le constat des motionnaires quant au déficit actuel de places en faveur des 2RM, l'ACG a indiqué être favorable à l'augmentation envisagée. Dans le même sens, il lui a semblé judicieux de coupler cette mesure avec un accroissement du nombre de places pour 2RM en ouvrage et sur la voie publique, comme le suggère la seconde invite de cette motion.

Toutefois, de l'avis de l'ACG, il est essentiel que ce développement ne se fasse pas au détriment des places dévolues aux vélos. Ainsi, il demeure pertinent de continuer à créer, sur l'espace public, des places uniquement destinées à ces derniers, en sus de celles pouvant être réservées aux vélos cargos.

Cette motion a été adoptée par le plénum du Grand Conseil et renvoyée le 31 octobre 2025 au Conseil d'Etat.

## **MOBILITÉ**

### **PL 13718 – Projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05)**

Le département de la santé et des mobilités (DSM) a consulté l'ACG au mois de mai 2025 sur un avant-projet de loi modifiant la LaLCR visant à accorder à certaines entreprises, par le biais d'une vignette d'identification (TPro), des facilités de circulation et de stationnement dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Dans sa réponse adressée au département, l'ACG a indiqué que d'une manière générale, elle partageait le constat selon lequel les artisans et entrepreneurs devraient pouvoir circuler et stationner avec plus de facilité, mais a néanmoins préavisé défavorablement la modification de la LaLCR proposée.

En effet, l'ACG a émis des réserves quant à la proposition consistant à permettre à une nouvelle catégorie de véhicules d'emprunter des voies réservées aux transports publics, déjà surchargées par d'autres utilisateurs que constituent les deux-roues, taxis et autres transporteurs autorisés, compliquant le passage des bus et des véhicules prioritaires (feux bleus).

Elle a préconisé de s'attaquer à la cause de la saturation du trafic, à savoir l'utilisation accrue des véhicules motorisés individuels, et de promouvoir les mobilités douces et les transports en commun pour désengorger les voies de circulation au profit de ceux qui en ont le plus besoin.

Suite au dépôt par le Conseil d'Etat de son projet de loi (PL 13718) le 19 novembre 2025, l'ACG a été auditionnée le 27 janvier 2026 par la commission des transports du Grand Conseil. Elle a ainsi eu l'occasion de confirmer les réserves d'ores et déjà soulevées et de relever les problèmes juridiques que pose ce texte manifestement dépourvu d'une densité normative suffisante. Le contenu de cette audition n'a cependant pas été retranscrit dans le rapport de la commission publié le 4 mai 2026 (PL 13718-A).

Le plénum du Grand Conseil a finalement voté, le 7 mai 2026, une version amendée du projet de loi (L 13718).

## ENVIRONNEMENT

### **Procédure de consultation fédérale relative à la révision d'ordonnances environnementales (OLED et OEm)**

L'ACG a été consultée par le DT en septembre 2025 sur deux projets de modification d'ordonnance fédérale sur les déchets (OLED) et sur les emballages (OEm).

S'agissant de l'OEm, elle a regretté le manque d'ambition du texte proposé, dès lors qu'aucun objectif chiffré n'est fixé et qu'aucune mesure explicite n'est prévue pour limiter la production des déchets à la source.

En ce qui concerne la révision de l'OLED, elle a relevé que la décision de confier la récupération des plastiques à une organisation nationale soulève plusieurs interrogations, les modalités concrètes de mise en œuvre restant floues, alors qu'une obligation de récupération des déchets subsiste pour les communes. Quant au fait d'introduire un tri séparé des plastiques, les communes devraient investir dans des aménagements pour adapter les espaces de récupération. Il n'est par ailleurs pas certain que les commerces, en particulier ceux de proximité, disposent de surfaces nécessaires pour organiser une collecte efficace.

L'ACG s'est interrogée quant à la pertinence environnementale de la collecte des plastiques et de leur transport, puisqu'ils risqueraient d'être incinérés faute de filières adéquates de valorisation des matières.

Enfin, l'ACG a salué l'introduction d'une amende d'ordre nationale en matière de *littering* qui constitue un signal positif et un outil bienvenu pour les communes.

### **Deux projets en consultation : plan Biodiversité 2030 (PB2) et plan d'actions 2025-2030 du Plan climat cantonal 2030**

Le plan Biodiversité 2030 (PB2) et plan d'actions 2025-2030 du Plan climat cantonal 2030 ont été présentés par le DT à la commission de l'environnement et de l'agriculture du 10 mars 2025. N'ayant pas d'objection particulière à formuler à l'égard de ces projets, le Comité de l'ACG les a préavisés favorablement lors de sa séance du 31 mars 2025.

### **Proposition de motion (M 3050) « Eau impropre à la consommation : clarifions les rôles de chacun pour mieux protéger les Genevois ! »**

Dans le contexte de la crise liée à la suspicion de contamination de l'eau potable en automne 2024, l'ACG, auditionnée par la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil le 3 février 2025, a préavisé favorablement cette proposition de texte en expliquant le rôle central que les communes avaient joué dans la gestion de cet événement.

L'ACG a plaidé pour une révision complète du règlement sur l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (RORCA-GE), afin que ce dispositif puisse être utilisé lors de ce type d'incident et que les communes y soient pleinement intégrées.

### **Projet de plan de mesures OPair 2025-2030**

Consultée par le département du territoire (DT) sur ce plan de mesures pour la qualité de l'air, l'ACG a répondu que ce projet ne soulevait pas de problématiques particulières pour les communes.

Elle l'a ainsi préavisé favorablement moyennant la suppression d'une mention relative à la tolérance de la pollution excessive de l'Aéroport de Genève. L'ACG a profité de cette consultation pour solliciter du canton qu'il produise une cartographie du dioxyde d'azote à l'échelle du Grand Genève.

### **Contrôle d'accès des espaces de récupération cantonaux (ESREC)**

Les SIG sont venus présenter au Comité du 14 février 2025 le nouveau dispositif de contrôle d'accès aux ESREC qu'il prévoit de déployer et qui impliquera, pour les privés, de s'authentifier au moyen d'un code QR émis sur inscription unique depuis un site internet dédié.

## ÉNERGIE

### Raccordement obligatoire des logements de faible consommation énergétique

L'ACG a été consulté par le DT le 13 juin 2025 sur une modification d'application de la loi sur l'énergie (Ren) visant à dispenser de l'obligation de raccordement les bâtiments d'une puissance inférieure à 50 kW, pour lesquels l'administration aurait de toute façon dérogé, et à mettre en œuvre une des recommandations du Surveillant des prix, qui avait relevé le prix de raccordement excessivement élevé pour ces objets.

Le Comité a préavisé favorablement cette modification en proposant de conserver le principe d'une exemption, certes quasi automatique, pour se conformer à l'esprit de la loi, au lieu d'une non-application de la loi pour ce type de cas.

### Projet de loi fédérale sur la promotion du déploiement d'infrastructures pour le haut débit (PLHD)

L'ACG a été consultée par le DIN sur ce projet de loi du Conseil fédéral proposant la mise sur pied d'un programme de soutien de la Confédération destiné à favoriser le déploiement de la fibre optique en dehors des centres urbains.

Force est de constater que de nombreuses communes genevoises ne bénéficient pas aujourd'hui d'une couverture en fibre optique permettant de desservir en haut débit la population résidente et les entreprises qui y sont implantées. Afin d'éviter que la population de ces communes soit désavantagée et, plus largement, de créer une fracture numérique entre les pôles urbains et les régions de campagne, l'ACG a accueilli favorablement ce projet de loi visant à favoriser l'extension du réseau sur l'ensemble du territoire.

L'ACG a toutefois souligné, compte tenu de l'exiguïté du territoire cantonal et l'intérêt que représente, pour le canton, d'assurer une couverture généralisée du réseau pour tous les habitants du canton, que cet objectif devrait être porté par l'Etat de Genève et mis en œuvre par les SIG dans le contexte de l'accomplissement des tâches publiques qui lui sont assignées. Elle a également relevé que les SIG pourraient, de surcroît, bénéficier indirectement des avantages de l'extension du réseau de fibre optique, notamment dans le cadre du calcul de la consommation d'énergie des bâtiments.

## SÉCURITÉ

### Réforme du volet communal de la protection civile

L'Assemblée générale a validé, lors de sa séance du 16 avril 2025, la mise sur pied d'un comité de pilotage politique et d'un groupe technique, afin de démarrer les travaux du volet communal de la protection civile. Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 17 novembre 2025 et a établi une feuille de route cadrant les travaux du groupe technique, qui ont démarré le 18 décembre 2025.

## LÉGISLATURE COMMUNALE 2025-2030

### Formation des élues et élus communaux

Placés devant des responsabilités sans cesse plus grandes et des questions de plus en plus complexes, les membres des exécutifs communaux genevois bénéficient d'un programme de formations mis sur pied par l'ACG depuis plus de 25 ans, sous la forme de soirées thématiques. Bien que prioritairement destinées aux nouveaux élus et nouvelles élues, elles sont proposées à l'ensemble des magistrates et magistrats communaux. Deux de ces formations sont également ouvertes aux membres des conseils municipaux.

Proposé en début de législature, le programme 2025-2030 se compose en deux modules. Le premier module, réservé aux seuls membres des exécutifs, comprend huit sessions comportant les thèmes suivants : principes juridiques, intercommunalité, finances publiques, responsabilité des magistrats et marchés publics, comptabilité publique, gestion du personnel, contrôle interne et gestion des risques, communication, transparence et gestion de crise.

Le second module regroupe deux formations consacrées à des thématiques traitées au niveau communal et intéressant à la fois les membres des exécutifs et des délibératifs. Chaque session s'est tenue en présence du Conseiller d'Etat ou de la Conseillère d'Etat en charge du département concerné. Les thèmes abordés ont porté sur le cadre légal et les institutions, avec la participation du DIN, et sur l'aménagement du territoire, en collaboration avec le DT.

L'ACG s'est réjouie du succès rencontré par ces formations qui montre que ces dernières répondent à un réel besoin et justifie qu'elles soient reconduites de législature en législature.

### Modernisation de la plateforme de communication e-acg

À la faveur du changement de législature, l'ACG a rénové e-acg, sa plateforme privée de communication avec ses membres, en y regroupant toutes les entités (ACG, GIAP, SIACG, Fonds), ainsi que le Groupement SIS, à qui la plateforme a été proposée avec l'attribution d'accès sécurisés à son administration. Une ergonomie améliorée, un accès facilité par un système sans mot de passe - si le membre se connecte depuis le réseau SIACG Intercom - et un système de notifications figurent parmi les incitations à se connecter régulièrement sur cet espace pour consulter les documents des séances.

L'utilisation de la plateforme, attestée par les statistiques web, remplace désormais les impressions papier lors des séances et démontre le succès de l'adoption de ce moyen de communication.

## PRIX DE L'ARTISANAT 2025

Octroyé depuis 1995 par l'ACG avec le soutien de la Banque cantonale de Genève, le prix de l'Artisanat des communes genevoises récompense chaque année un artisan ou une artisane particulièrement méritante exerçant son activité dans le canton de Genève. La personne lauréate est désignée par un jury de professionnelles et professionnels qui se réunissent plusieurs fois par année. Ce prix prend en compte, outre les qualités du travail, l'engagement pour la formation de la relève et la transmission du savoir-faire.

Remis en Ville de Genève, le prix 2025 a récompensé Laurence Imstepf Fuentes, couturière créatrice. Un film de présentation de la lauréate peut être consulté sur [prix-artisanat-geneve.ch](http://prix-artisanat-geneve.ch).

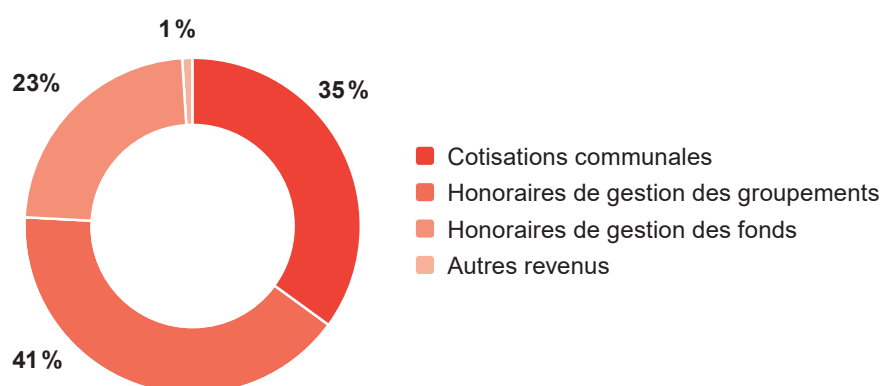
## Gestion des groupements et des fonds intercommunaux

Si sa mission première consiste à défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes, l'ACG a aussi pour vocation d'accomplir des tâches pour le compte des communes et d'entités intercommunales.

Ainsi, en complément à sa mission première, la gestion des dossiers politiques liés aux affaires communales, l'ACG consacre une part importante de ses ressources à la gestion administrative, juridique, comptable et financière des trois groupements intercommunaux (GIAP, SIACG, CIDEC) et des quatre fondations intercommunales (FI, FIA, FIE, FIDU) qui lui sont fonctionnellement rattachées. Elle assure par ailleurs le secrétariat de la Fondation cantonale pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), de la commission consultative de sécurité municipale (CCSM), ainsi que celui de la plateforme de coordination instituée par la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) (J 4 11). Ces activités qui mobilisent aujourd'hui une part importante des forces de travail de l'ACG, sont bien évidemment refacturées aux entités concernées sous la forme d'honoraires de gestion.

Les plus de 2'700 collaboratrices et collaborateurs travaillant au sein de l'ensemble des entités affiliées, ainsi que l'importance des fonds gérés – plus de 260 millions de francs au total – donnent une bonne indication de l'étendue de la tâche accomplie. À titre d'exemple, l'activité du service facturation représente la gestion de plus de 22'500 comptes pour le parascolaire, 13'000 pour la prestation restoscolaire et le traitement de plus de 9'200 demandes de rabais.

### Financement de l'ACG (2025)



## Organisation interne

Le transfert à l'ACG des activités de gestion opérationnelle et de planification financière du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) - jusqu'alors déléguées par convention à l'Office cantonal de l'eau - a nécessité l'engagement, début 2025, de deux ingénieurs, financés entièrement par le Fonds, afin d'intégrer les compétences nécessaires à sa gestion. De plus, afin de pouvoir continuer à répondre à une activité en hausse constante au sein de l'ACG, l'administration a également été renforcée avec l'arrivée en décembre d'une directrice adjointe, en charge des infrastructures, de la logistique et de l'équipe du secrétariat.

## De nouveaux locaux pour accompagner la croissance et renforcer la collaboration

L'année 2025 a été marquée par le déménagement de l'ACG et de ses entités affiliées dans de nouveaux locaux situés à Lancy-Pont Rouge, à proximité immédiate de la gare CFF. Cette relocalisation, entérinée par l'Assemblée générale en avril 2024, était devenue une nécessité, les anciens espaces ne permettant plus d'accompagner l'augmentation des effectifs ni l'évolution des activités.

Avec une surface de 2'500 mètres carrés, les nouveaux locaux répondent pleinement aux exigences de capacité et de centralité. Leur implantation dans un quartier parfaitement desservi par les transports publics et privés constitue un atout majeur pour l'accessibilité des magistrates et magistrats, du personnel comme du public.

Accompagnée par une entreprise spécialisée en la matière, la direction générale a élaboré un concept d'aménagement articulé autour de zones d'échanges, de travail et de salles de réunions. Ce dispositif nommé « Flex Office » est un modèle d'aménagement de bureau qui vise à maximiser l'utilisation des espaces de travail en permettant au personnel de choisir son lieu de travail en fonction de ses besoins spécifiques. Il favorise la transversalité, la flexibilité et l'efficacité ainsi que les échanges entre équipes et renforce le sentiment d'appartenance à une même organisation. Grâce à cette nouvelle façon d'occuper les espaces de travail, les formations du GIAP, les commissions ACG ainsi que les comités et assemblées des groupements ont pu être internalisés. Enfin, ce fonctionnement sans poste de travail attribué accroît la modularité des espaces et permet ainsi d'absorber la croissance de ces prochaines années, sans diminuer la qualité de l'environnement de travail.

Des représentantes et des représentants du personnel des groupements ACG, GIAP et SIACG ont été associés à cette démarche au travers d'ateliers de concertation, pour garantir une appropriation collective du nouvel environnement de travail et des principes qui le régissent.

Le nouvel espace, réparti sur deux étages, allie confort, ergonomie, et qualité acoustique grâce à l'intégration de plantes, de panneaux phoniques et d'éléments de mobilier favorisant une ambiance moderne et agréable.

Entièrement dédié à l'accueil du public et aux activités collectives, le premier étage comprend une réception et des salons d'entretien, plusieurs salles de conférences modulables pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, une grande salle dédiée aux assemblées générales et commissions (70 places), des espaces collaboratifs, quelques postes de travail et une cafétéria - véritable cœur des échanges internes, menant à un patio dont seule notre organisation a la jouissance.

Le deuxième étage regroupe les espaces de travail, organisés en zones de concentration (cabines « wagon » ouvertes ou fermées), des salles de réunions équipées de matériel audiovisuel, ainsi que des postes de travail ergonomiques composés de bureaux réglables en hauteur, de panneaux acoustiques, de chaises pivotantes, de racks de connexion et d'écrans larges incurvés. Chaque collaboratrice et collaborateur dispose d'un kit de bureau mobile (PC, casque, souris ergonomique, clavier et sacoche), rangé dans un casier individuel, un dispositif qui leur permet une mobilité quotidienne et encourage la collaboration interéquipes. Enfin, la dématérialisation de notre téléphonie, au moyen de l'application Teams, a rendu possible cette nouvelle façon de travailler, dans une flexibilité qui répond parfaitement aux réalités d'aujourd'hui.



Espace collaboratif avec cabines-wagon



Salle de formation



Poste de travail et cabines privatisées



Cafétéria

## Représentations de l'ACG auprès des entités officielles

En sa qualité de représentante institutionnelle des communes, l'ACG siège au sein de plusieurs organes d'entités de droit public, ainsi qu'auprès de diverses commissions officielles et autres institutions publiques ou privées. La liste de l'ensemble des représentations de l'ACG auprès de ces entités officielles, actualisée au 31 décembre 2025, est présentée ci-après.

### INSTITUTIONS DE DROIT PUBLIC

#### Conseil d'administration de l'Hospice général

- Philippe MOSER (Chêne-Bourg)
- Anne KLEINER (Onex)

#### Conseil d'administration de l'IMAD

- Skander CHAHLAOUI (Collex-Bossy)

#### Conseil d'administration des TPG

- William LOCHER (Chêne-Bougeries)

#### Conseil de la Fondation des parkings

- Isabelle RASMUSSEN (Pregny-Chambésy)

#### Conseil de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe)

- Cyril BAUDIN (Avully)
- Bruno DA SILVA (Thônex)
- Martin STAUB (Vernier)
- Michel POMATTO (Grand-Saconnex)

#### Fondation pour le Grand Théâtre de Genève

- Isabelle TERRIER (Vandoeuvres)

### COMMISSIONS OFFICIELLES ET/OU INSTAURÉES PAR UNE LOI

#### Commission cantonale de la famille

- Laurence MISEREZ (Vandœuvres)
- Philippe PASCHE (Pregny-Chambésy)

#### Commission cantonale de nomenclature

- Olivier FAVRE (Russin)

#### Commission cantonale de protection contre les pollutions atmosphériques, sonores et l'électrosmog

- Mathias BUSCHBECK (Vernier)
- Corinne GACHET (Lancy)

#### Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

- Philippe AEGERTER (ACG)
- Karl-Anton BAUMANN (Bernex)
- Cyril HUGUENIN (Bernex)
- Laurence MISEREZ (Vandœuvres)

- Ginior RANA-ZOLANA (Bardonnex)
- Anne REVACLIER (Satigny)

**Commission consultative de l'école et de la formation**

- Jean-Luc BOESIGER (Chêne-Bourg)

**Commission consultative de l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers**

- Anne ZOLLER (Dardagny)

**Commission consultative de la diversité biologique**

- Philippe AMSLER (Choulex)

**Commission consultative de la politique d'asile**

- Martine PASCHE, Chancy

**Commission consultative de l'égalité entre homme et femme**

- Karen GUINAND (Genthod)

**Commission consultative de sécurité municipale**

- Edouard CUENDET (Cologny)
- Fabienne MONBARON (Plan-les-Ouates)
- Osmani XHEVRIE (Meyrin)

**Commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'Usine des Cheneviers**

- Anne KLEINER (Onex)
- Dominique NOVELLE (Aire-la-Ville)

**Commission consultative en matière de gestion des chiens**

- Edgar CARDOSO INACIO (Presinge)

**Commission consultative pour la gestion du Rhône et de l'Arve**

- Anne REVACLIER (Satigny)
- Maryam YUNUS EBENER (Onex)
- Anne ZOLLER (Dardagny)

**Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire**

- Damien Baptiste BOCCARD (Meyrin)
- Mathias BUSCHBECK (Vernier)
- Jean-Marc CARRILLO (Bellevue)
- Karen GUINAND (Genthod)
- Anne REVACLIER (Satigny)
- Jolanka TCHAMKERTEN (Versoix)

**Commission consultative pour l'agriculture**

- Anne REVACLIER (Satigny)

**Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers**

- Marc JAQUET (Meinier)
- Anne REVACLIER (Satigny)
- Martin STAUB (Vernier)

**Commission consultative sur les marchés publics**

- Aurélie FRIEDLI (ACG)

**Commission consultative sur les questions énergétiques**

- Jean-Marc SANTINES (Ville de Genève)
- Ricardo MUÑOZ (Collex-Bossy)

**Commission consultative sur les réseaux thermiques structurants**

- Salima MOYARD (Lancy)

**Commission d'attribution du fonds de compensation instituée par le règlement d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire**

- Allison GUINCHARD (ACG)

**Commission d'attribution du fonds énergie des collectivités publiques**

- Julien GUYOT (Dardagny)
- Cyril HUGUENIN (Bernex)
- Ginior RANA-ZOLANA (Bardonnex)

**Commission d'attribution du Fonds propre affectés pour la réalisation de logements d'utilité publique**

- Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO (Confignon)

**Commission d'urbanisme**

- Anne ZOLLER (Dardagny)

**Commission de coordination du réseau de soins**

- Claudine HENTSCH (Anières)

**Commission de gestion globale des déchets**

- Mathias BUSCHBECK (Vernier)
- Carole LAPAIRE (Collonge-Bellerive)
- Christian ROBERT (Veyrier)
- Laurent TREMBLET (Meyrin)

**Commission de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité**

- Anne THOREL-RUEGSEGGGER (Bellevue)

**Commission des monuments, de la nature et des sites**

- Philippe TAGLIABUE (Hermance)
- David BERREBY (Corsier)

**Commission des ports**

- Jean-Marc CARRILLO (Bellevue)

**Commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien des lignes de tir du canton**

- Nicolas DISERENS (ACG)
- Cyril HUGUENIN (Bernex)
- Martin STAUB (Président ACG)
- Jolanka TCHAMKERTEN (Versoix)

**Commission pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**

- Jolanka TCHAMKERTEN (Versoix)

**Conseil consultatif de la culture**

- Anne KLEINER (Onex)

**Conseil consultatif du sport**

- Jean-Marie MARTIN (Veyrier)
- Michel POMATTO (Grand-Saconnex)
- Anne REVACLIER (Satigny)
- Anne ZOLLER (Dardagny)

**Conseil de la statistique cantonale**

- Alexandra RYS (Collonge-Bellerive)

**Conseil du développement durable**

- Julien GUYOT (Dardagny)
- Simona KORFF (Meinier)
- Monica SUAREZ DE PUGA (Thônex)

**Conseil stratégique de la promotion économique**

- Anne KLEINER (Onex)

**Groupe de suivi du protocole d'accord sur le logement**

- Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO (Confignon)

**Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP)**

- Anne MEYLAN (Choulex)
- Philippe ROCHETIN (Plan-les-Ouates)

**Groupe technique du matériel cantonal standardisé en matière de protection civile**

- Bruno DA SILVA (Thônex)
- Laura ALABERTE (ACG)

**Organe de concertation et de coordination de la politique culturelle de l'Etat**

- Michel POMATTO (Grand-Saconnex)
- Ginior RANA-ZOLANA (Bardonnex)
- Alexandra RYS (Collonge-Bellerive)

**Plateforme pour l'accueil préscolaire**

- Salima MOYARD (Lancy)
- Martine PASCHE (Chancy)

**AUTRES REPRÉSENTATIONS****CAP Prévoyance**

- Gian-Reto AGRAMUNT (Vernier)
- Alexandre DUNAND (ACG)
- Karen GUINAND (Genthod)
- Jean-Marc LEISER (Versoix)

**Comité de l'Association des communes suisses**

- Jean-Michel KARR (anc. Chêne-Bougeries)

**Comité de la Fondation pour la conservation des temples genevois**

- Ginior RANA-ZOLANA (Bardonnex)

**Comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier**

- Ginior RANA-ZOLANA (Bardonnex)

**Comité régional franco-genevois (CRFG)**

- Martin STAUB (Président ACG)

**Conseil du Léman**

- Martin STAUB (Président ACG)

**Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)**

- Martin STAUB (Président ACG)

**Commission cantonale d'accès à la culture**

- Tatiana LISTAUDERSET (Meyrin)
- Thibault ZANONI (Veyrier)

**Commission consultative CGN**

- Jean-Marc CARRILLO (Bellevue)
- Carole LAPAIRE (Collonge-Bellerive)

**Commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics**

- vacant

**Conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève**

- Vincent MOTTET (Avully)

**Conseil de fondation de la Fondation pour le patrimoine bâti**

- Michel POMATTO (Grand-Saconnex)

**Conseil de fondation Genève Tourisme & Congrès**

- Charles BUFFLE (Genthod)

**Conseil de la Fondation pour la culture émergente**

- Gian-Reto AGRAMUNT (Vernier)

**Festival de la Bâtie**

- Damien Baptiste BOCCARD (Meyrin)

**Groupement local de coopération pour l'exploitation du Téléphérique du Salève**

- Jean-Marie MARIN (Veyrier)

**Plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement**

- Alicia RIONDEL-CARRARD (Lancy)
- Celia DA SILVA (Versoix)
- Noémie SOMMER (Carouge)
- Thomas SAVARY (Onex)

## Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                                                        | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                    | <b>7'146'005</b>  | <b>7'762'939</b>  |
| <b>Patrimoine financier</b>                                                     | <b>6'002'516</b>  | <b>7'762'939</b>  |
| Disponibilités et placements à court terme                                      | 826'160           | 4'905'853         |
| Créances                                                                        | 4'109'133         | 2'450'850         |
| Actifs de régularisation                                                        | 1'066'923         | 405'936           |
| Placements financiers                                                           | 300               | 300               |
| <b>Patrimoine administratif</b>                                                 | <b>1'143'488</b>  | <b>0</b>          |
| Immobilisations corporelles du PA                                               | 1'143'488         | 0                 |
| <b>PASSIF</b>                                                                   | <b>7'146'005</b>  | <b>7'762'939</b>  |
| <b>Capitaux de tiers</b>                                                        | <b>3'174'948</b>  | <b>3'907'664</b>  |
| Engagements courants                                                            | 2'451'662         | 3'052'993         |
| Passifs de régularisation                                                       | 32'587            | 19'425            |
| Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers | 690'698           | 835'246           |
| <b>Capital propre</b>                                                           | <b>3'971'057</b>  | <b>3'855'27</b>   |
| Fonds enregistrés comme capital propre                                          | 1'222'946         | 1'350'000         |
| Excédent/découvert du bilan                                                     | 2'748'111         | 2'505'275         |

| <b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b> (en francs)                          | <b>2025</b>      | <b>2024</b>      |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>5'901'627</b> | <b>4'899'321</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>4'502'323</b> | <b>3'994'895</b> |
| Autorités et commissions                                             | 175'331          | 138'400          |
| Salaires du personnel administratif et d'exploitation                | 3'390'539        | 3'003'534        |
| Allocations                                                          | 39'542           | 38'100           |
| Cotisations patronales                                               | 858'235          | 795'486          |
| Autres charges de personnel                                          | 38'676           | 19'375           |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>1'272'249</b> | <b>899'426</b>   |
| Charges de matériel et de marchandises                               | 36'588           | 38'860           |
| Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                    | 42'597           | 50'167           |
| Alimentation et élimination, biens-fonds PA                          | 86'455           | 53'524           |
| Prestations de services et honoraires                                | 697'635          | 510'259          |
| Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles         | 11'010           | 7'080            |
| Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation                       | 286'557          | 163'900          |
| Dédommagements                                                       | 40'917           | 36'456           |
| Diverses charges d'exploitation                                      | 70'490           | 39'178           |
| <b>Amortissements du patrimoine administratif</b>                    | <b>127'054</b>   | <b>0</b>         |
| Immobilisations corporelles du PA                                    | 127'054          | 0                |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>0</b>         | <b>5'000</b>     |
| Subventions à des collectivités et à des tiers                       | 0                | 5'000            |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>6'017'409</b> | <b>5'438'874</b> |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>3'941'580</b> | <b>3'384'801</b> |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 3'873'910        | 3'297'204        |
| Remboursements                                                       | 67'670           | 87'596           |
| <b>Revenus financiers</b>                                            | <b>30</b>        | <b>1'233</b>     |
| Revenus des intérêts                                                 | 30               | 1'233            |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>2'075'799</b> | <b>2'052'841</b> |
| Dédommagements de collectivités publiques                            | 2'074'019        | 2'050'947        |
| Autres revenus de transfert                                          | 1'780            | 1'894            |
| <b>Total des charges</b>                                             | <b>5'901'627</b> | <b>4'899'321</b> |
| <b>Total des revenus</b>                                             | <b>6'017'409</b> | <b>5'438'874</b> |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>115'782</b>   | <b>539'553</b>   |



# Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Depuis sa création en 1994, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure l'encadrement collectif et facultatif, hors temps scolaire, des élèves du degré primaire public des communes membres. À ce jour, cet accueil parascolaire est assuré par le Groupement dans 40 des 45 communes du canton de Genève.

Conformément à la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019 (LAJC) (J 6 32), le GIAP a pour buts d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant, dont les parents le souhaitent, un accueil de qualité le matin, à midi et le soir après l'école.

La fourniture des repas relève toutefois de la responsabilité des communes.

Alors que la gestion de l'informatique du Groupement est assumée par le Service intercommunal d'informatique (SIACG), le pilotage général ainsi que la gestion juridique, financière et comptable du GIAP sont assurés par l'administration de l'Association des communes genevoises (ACG). Ce volet financier inclut notamment la facturation des prestations aux parents, le paiement des factures ainsi que le versement des salaires.

# Gouvernance

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal est composé des magistrats et magistrates des 40 communes membres. Il est l'organe suprême du Groupement.



## COMITÉ

Le GIAP est dirigé par un Comité de neuf membres, trois personnes désignées au sein du conseil administratif de la Ville de Genève et six personnes élues parmi les magistrats et magistrates des autres communes membres.

### Jusqu'au 27.09.2025

#### Présidence

Christina Kitsos (Ville de Genève)

#### Vice-présidence

Philippe Thorens (Collonge-Bellerive)

#### Membres

Marie Barbey-Chappuis (Ville de Genève)

Ornella Enhas (Versoix)

Alfonso Gomez (Ville de Genève)

Martin Staub (Vernier)

Salima Moyard (Lancy)

Anne Revaclier (Satigny)

Marc Kilcher (Thônex)

Eléonore Zottos (Etat de Genève)

### Dès le 27.09.2025

#### Présidence

Christina Kitsos (Ville de Genève)

#### Vice-présidence

Philippe Plan (Satigny)

#### Membres

Marjorie de Chastonay (Ville de Genève)

Raffaele Fraomene (Carouge)

Alfonso Gomez (Ville de Genève)

Cyril Huguenin (Bernex)

Salima Moyard (Lancy)

Xhevrie Osmani (Meyrin)\*

Bruno Primo Da Silva (Thônex)

Eléonore Zottos (Etat de Genève, siège avec voix consultative)

\* Xhevrie Osmani, conseillère administrative à Meyrin, a été élue tacitement au Comité du GIAP lors de l'Assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025 en remplacement de Maryam Yunus Ebener, conseillère administrative à Onex, qui a siégé au sein du Comité du 27 septembre 2025 au 30 novembre 2025.

# Rapport d'activité

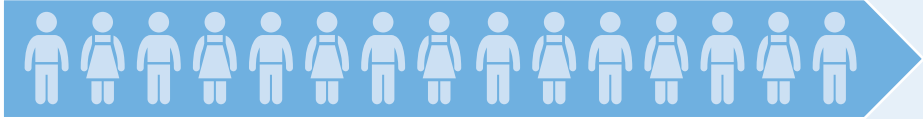
## CONTEXTE GÉNÉRAL

De 2021 à 2024, le Groupement a relevé des défis majeurs liés à la croissance du nombre d'enfants inscrits, nécessitant un recrutement accru du personnel d'encadrement afin de répondre, conformément à la loi, à 100 % de la demande en places d'accueil parascolaire par les parents d'enfants de 4 à 12 ans inscrits à l'école primaire publique. Bien que la prestation et la sécurité des enfants aient pu être assurées durant ces années de crise, ce contexte a impacté négativement le climat de travail au sein des équipes parascolaires et a, ponctuellement, affecté la qualité des animations proposées.

Ces constats, détaillés dans le rapport d'activité 2024, ont conduit le Conseil intercommunal à voter, en septembre 2024, une réforme organisationnelle d'ampleur devant se dérouler sur 3 ans et chiffrée à 12 millions de francs. Cette réforme, débutée en 2025, doit permettre au GIAP de se restructurer afin de faire face aux défis actuels et futurs de l'institution.

L'année 2025 marque donc le début du retour à une stabilité institutionnelle et constitue la première phase de cette réforme. Bien que la croissance du nombre d'enfants accueillis chaque jour persiste, on constate qu'elle ralentit par rapport aux années précédentes. L'année scolaire 2025-2026 a ainsi débuté sans aucun poste vacant dans les équipes permettant de renouer avec des taux d'encadrement durablement stables. Grâce aux premières mesures de structuration issues de la réforme et au renforcement du soutien au personnel d'encadrement, le GIAP retrouve également un climat de travail serein.

### Enfants accueillis en moyenne chaque jour

|                                           |                                                                                      |                     |                     |                     |                     |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Enfants inscrits à l'école primaire (DIP) | 2020-2021<br>37'409                                                                  | 2021-2022<br>37'880 | 2022-2023<br>38'160 | 2023-2024<br>39'342 | 2024-2025<br>39'835 |
|                                           |  |                     |                     |                     |                     |
| Enfants inscrits au GIAP                  | 25'585<br>68 %                                                                       | 28'342<br>75 %      | 29'413<br>77 %      | 29'492<br>75 %      | 29'971<br>75 %      |
| Fréquentation à midi                      | 66 %                                                                                 | 67 %                | 72 %                | 72 %                | 70 %                |
| Fréquentation l'après-midi                | 43 %                                                                                 | 43 %                | 46 %                | 47 %                | 40 %                |

## ACTIVITÉS

### Réforme du GIAP : les objectifs globaux

Prévue sur trois ans (2025-2027) la réforme est organisée en 3 phases : une première phase de restructuration en 2025, une deuxième phase de déploiement en 2026 essentiellement, puis une phase de consolidation durant l'année scolaire 2027-2028.



L'objectif de cette réforme est de renforcer la qualité de la prestation parascolaire auprès des enfants par le biais de plusieurs mesures : la consolidation des compétences socio-éducatives et de la posture professionnelle du personnel parascolaire, l'amélioration du soutien au personnel et l'évaluation régulière de la qualité de la prestation délivrée ainsi que son adéquation au cadre institutionnel.

Les dotations en postes de terrain au niveau régional et sectoriel ainsi qu'au niveau administratif seront également augmentées afin de gérer de manière plus efficiente et plus rapide les situations d'enfants et de renforcer les liens avec les parents ainsi qu'avec les autres partenaires du réseau.

Cette réforme vise également à instaurer un meilleur climat de travail en limitant les risques psychosociaux grâce à la présence quotidienne du supérieur hiérarchique et à la création d'un poste RH par région venant en soutien quotidien des équipes de terrain. Ce renforcement des ressources dédiées à la gestion permettra de mieux maîtriser les absences et leurs conséquences sur la qualité de la prestation et les taux d'encadrement.

Ainsi, globalement, la restructuration prévue au niveau organisationnel augmente l'agilité et la rapidité de la réponse institutionnelle, en décentralisant plusieurs processus au niveau régional et sectoriel et en améliorant le pilotage et la planification de la croissance ainsi que ses impacts.

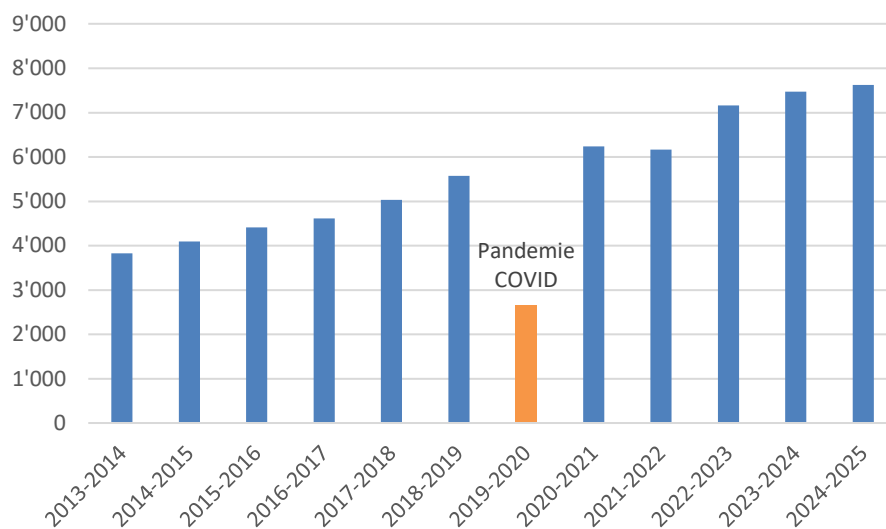
## Les phases de la réforme

### Restructurer l'organisation

La réforme organisationnelle du GIAP vise avant tout une restructuration complète de son organisation. Héritée de ses origines il y a 30 ans, celle-ci se devait d'évoluer pour faire face aux défis inhérents à la croissance continue de l'institution. En effet, le personnel a plus que quintuplé en 30 ans, tandis que le nombre d'enfants accueillis chaque jour est passé de quelques milliers à près de 30'000.

Ce plan doit permettre d'adapter le dispositif aux besoins organisationnels actuels et d'anticiper la croissance à venir. Même si le nombre d'inscriptions pourrait se stabiliser ces prochaines années, tout porte à croire que la fréquentation devrait, elle, continuer de croître. Les statistiques du GIAP soulignent cette tendance, les enfants inscrits au parascolaire ne viennent plus une ou deux fois par semaine comme par le passé, mais bénéficient bien souvent d'un accueil de plus de 3 jours par semaine. Le recours au GIAP est ainsi devenu, pour les parents, une solution indispensable pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

#### *Présence journalière des enfants pendant 3 à 4 fois par semaine depuis 2013*

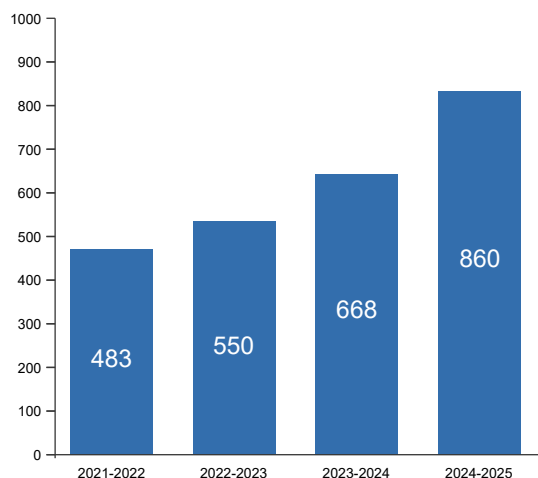


### Augmenter la dotation en personnel

Menée au premier semestre 2025, la phase de restructuration a débuté par le renforcement conséquent des effectifs d'encadrement sur le terrain et du personnel administratif, dont les volumes d'activité avaient drastiquement augmenté ces dernières années.

En 2025, le GIAP a engagé 860 personnes de terrain dans les équipes parascolaires, l'objectif fixé dans le cadre de la réforme de passer de 400 à 500 remplaçants, a été largement atteint.

### Accroissement du nombre d'engagements depuis 2021



Grâce au renforcement des équipes de terrain, les postes vacants sont pourvus et les taux de remplacement en cas d'absence sont bons. Les animations prévues pour les enfants peuvent ainsi être maintenues, même en cas d'absence d'un membre de l'équipe, ce qui garantit la continuité et la qualité de l'accueil. Par ailleurs, les taux d'encadrement prescrits (nombre d'enfants par personne encadrante) sont systématiquement respectés, contribuant ainsi à des conditions de travail optimales. Les premiers résultats observés à cet égard sont très encourageants.

### Doubler le nombre de secteurs

La seconde mesure pour soutenir le renforcement du personnel a été de doubler le nombre de secteurs parascolaires. Jusqu'ici, chaque secteur regroupait en moyenne 70 personnes, réparties au sein de 5 à 8 équipes, implantées sur différents lieux ou écoles. Leur encadrement reposait sur une ou un manager de proximité, de facto fort peu présent dans ses équipes en raison de la grande dispersion géographique du secteur dont il ou elle a la charge.

La réforme a permis de réduire le nombre d'équipes par responsable et de renforcer l'accompagnement de terrain. Le nombre de responsables de secteurs est passé de 30 à 60.

Depuis la rentrée 2025, ces managers encadrent en moyenne 35 personnes réparties dans deux équipes. Outre le soutien que peut apporter leur présence quotidienne auprès de leurs équipes, l'accompagnement mis en place permet de structurer l'activité parascolaire. Il permet de veiller à l'adéquation de la prestation et de la posture professionnelle avec le cadre institutionnel en vigueur, de soutenir la motivation des équipes et de garantir un climat favorable, tant pour le personnel d'encadrement que pour les enfants dont il a la responsabilité. Il contribue également à renforcer le lien de proximité avec nos partenaires, en particulier les parents, les établissements scolaires et les communes.

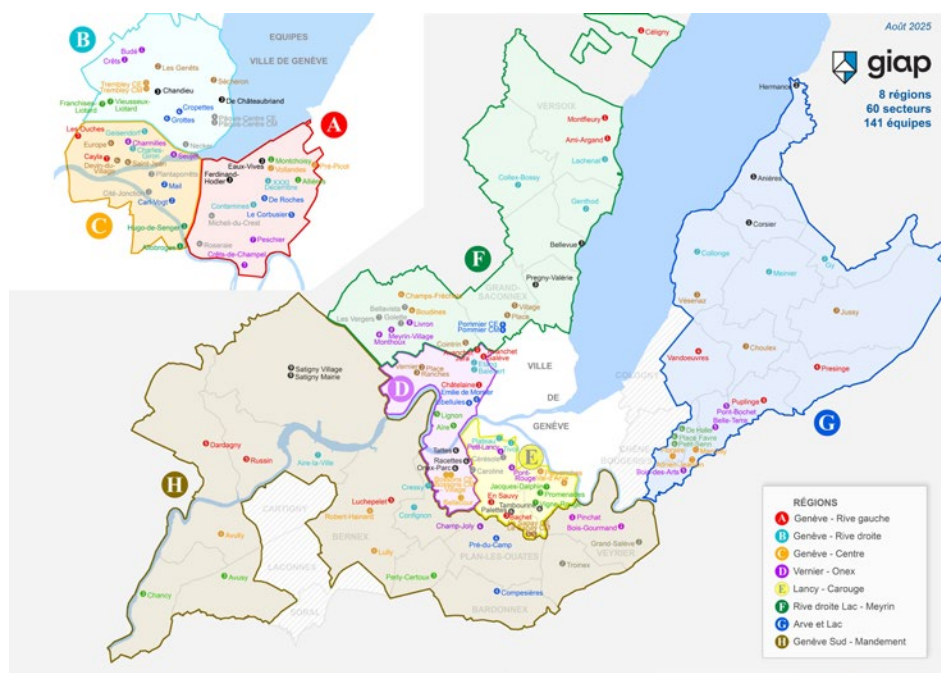
Dès leur engagement en 2025, les managers de proximité ont reçu une formation destinée à clarifier leur rôle ainsi que la posture attendue, et à consolider leurs compétences managériales. Des formations complémentaires seront proposées en 2026 et 2027.

Enfin, le doublement des secteurs et la présence des supérieurs hiérarchiques au quotidien sur le terrain permettent également au GIAP d'être représenté au sein de la communauté éducative et de traiter plus efficacement les situations particulières d'enfants. En effet, les observations réalisées par les équipes sont rapidement transmises à la hiérarchie pour analyse, permettant d'activer avec plus de célérité les mesures de soutien appropriées, en collaboration avec les parents et, si nécessaire, le réseau de partenaires.

### Créer une strate régionale et décentraliser certains processus

La réforme a permis de créer ainsi huit régions dotées, chacune à sa tête, d'un binôme composé d'un ou d'une responsable de région ainsi que d'un ou d'une responsable de ressources humaines.

#### Carte des régions



Cette approche, par binôme sectoriel, repose sur les logiques suivantes:

- **Contrôle régional** - Les secteurs et les équipes ont les capacités d'harmoniser leurs pratiques, et les responsables de région de contrôler l'adéquation de ces dernières au cadre institutionnel fixé par la direction. Les responsables de secteurs bénéficient d'un binôme régional, à l'écoute de leurs besoins et du terrain. Cette équipe de soutien est un interlocuteur privilégié pour les aspects socio-éducatifs, lorsque la situation d'un enfant le nécessite, ainsi que pour la gestion du personnel face à des situations complexes. Les équipes apprécient le fonctionnement régional, car il permet de mettre sur pied des projets éducatifs ainsi que des séances inter-sectorielles. Ce fonctionnement apporte également une réponse plus rapide aux dynamiques d'équipes défavorables ou aux conflits. Autant de solutions qui améliorent le climat de travail au sein des équipes.

- **Décentraliser pour plus d'efficacité** - La taille critique atteinte par le GIAP a conduit à interroger l'organisation basée jusqu'ici sur une centralisation. À la suite d'analyses poussées, et pour permettre à l'institution de gagner en réactivité et en efficacité, il a été décidé, dans le cadre de la réforme et de la création des régions, de décentraliser plusieurs compétences jusqu'ici regroupées au sein des services administratifs et de la direction, au profit des responsables des ressources humaines et de régions. Débutée en 2025, la décentralisation de certains processus (gestion des annonces d'absence, sanctions éducatives, évaluations du personnel non-permanent et suivi de carrière, par exemple), se poursuivra en 2026.
- **Renforcement des compétences** - Les régions bénéficient désormais de compétences renforcées en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Doté d'un concept SST éprouvé depuis de nombreuses années déjà, le GIAP s'est adjoint en 2025 l'expertise d'un organisme agréé au niveau fédéral, l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (Sécurité au Travail en Suisse). Bénéficiant désormais d'une solution de branche à structure modulaire selon la directive CFST 6508, le GIAP peut déployer des mesures spécifiques liées à l'accueil scolaire et parascolaire. Finalement, pour limiter les risques psychosociaux, renforcer encore la lutte contre les atteintes à l'intégrité personnelle et sécuriser ses équipes, le GIAP a intégré 8 assistants en sécurité et 8 personnes de confiance (PCE) agréées, intervenant quotidiennement sur le terrain.

### **Renforcer la qualité par des compétences spécifiques**

La réforme du GIAP prévoit de renforcer la qualité de la prestation en plusieurs étapes. Outre des mesures spécifiques de formations prévues dès 2026, la restructuration organisationnelle, engagée en 2025, consolide les aspects pédagogiques liés aux animations.

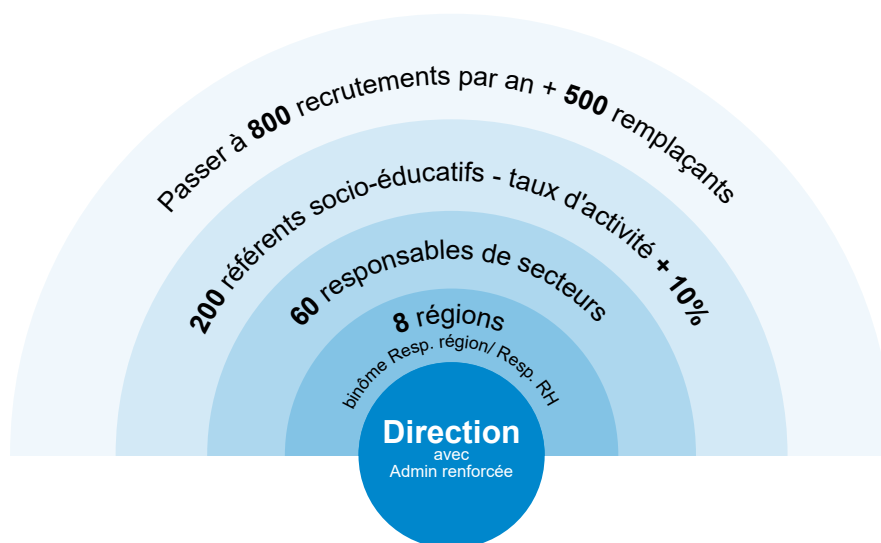
Ainsi, dès août 2025, une augmentation de 10% du temps de travail des référentes socio-éducatives et référents socio-éducatifs a été introduite. Ce temps supplémentaire leur permet d'élaborer avec la hiérarchie des concepts d'animations, et d'organiser des activités pour diversifier l'offre d'animation, garantir l'adéquation desdites activités à l'âge des enfants - y compris les plus âgés - ainsi que de favoriser l'autonomie et le bien vivre ensemble.

Ce temps de travail dédié inclut des moments de coordination visant à améliorer la détection et le suivi des situations particulières d'enfants et de prévoir avec l'équipe, lorsque nécessaire, des mesures d'accueil collectif adaptées.

### **Bilan intermédiaire de la réforme**

La réforme organisationnelle du GIAP a débuté il y a une année. Durant cette première phase, tous les objectifs fixés ont été atteints. Les régions ont été créées, les processus sont progressivement décentralisés, le nombre de secteurs est passé de 30 à 60 et les dotations en personnel de terrain ont été augmentées.

### Les objectifs de la réforme en chiffres



Les premiers retours semblent indiquer un véritable changement de paradigme. Centrée jusqu'ici sur la gestion réactive face aux situations urgentes et/ou complexes, l'institution a aujourd'hui la capacité de les gérer de manière plus qualitative, voire de les anticiper. Ce qui place dès lors le GIAP dans une posture plus favorable permettant de mieux collaborer et planifier les besoins avec ses partenaires.

Les retours du personnel d'encadrement et de leurs supérieurs hiérarchiques sont très positifs. Malgré les changements profonds induits par la réforme dans l'organisation quotidienne des équipes, ceux-ci sont perçus comme nécessaires et bénéfiques par les encadrantes et encadrants. Le soutien constant de la hiérarchie, des responsables des ressources humaines et régionaux est clairement perçu comme positif. De plus, de nombreuses situations d'enfants, même complexes, ont pu être résolues avec célérité.

La qualité de la prestation s'en trouve renforcée. Les projets socio-éducatifs ainsi que les concepts pédagogiques qui les sous-tendent continueront à se développer dans un climat de travail serein, tant pour les enfants que pour le personnel.

L'année 2026 devra capitaliser sur cette nouvelle structure et permettre, dans la phase de déploiement de la réforme, d'accroître les compétences du personnel de terrain. Grâce à des formations spécifiques à l'embauche et tout au long de la carrière, ainsi que des bilans périodiques et du perfectionnement professionnel, le GIAP entend augmenter les compétences de son personnel et dès lors continuer d'améliorer la qualité de sa prestation.

## PROJETS SPÉCIFIQUES

### Refonte des documents institutionnels

Toute réforme d'ampleur s'accompagne d'une évolution de ses documents institutionnels, voire de la publication de nouveaux documents et directives permettant de cadrer, spécifier et soutenir les tâches et la posture attendue de la part du personnel de terrain.

C'est ainsi qu'en matière de :

- Santé et de sécurité au travail : la directive du GIAP a été revue et densifiée ;
- Administration : de nouvelles directives administratives orientent le personnel de terrain dans ses démarches ;
- Animation : le cadre institutionnel a été actualisé afin de clarifier les attentes en matière de qualité, de sécurité et de réalisation de la prestation auprès des enfants ;
- Encadrement : les directives et procédures d'application, à l'usage du personnel d'encadrement, ont subi une refonte d'ampleur pour intégrer les différentes évolutions du métier parascolaire.

Par ailleurs, plusieurs tâches ont été décentralisées grâce à l'ajout de ressources informatiques ou de postes administratifs. Et toutes les évolutions liées au temps de travail ainsi qu'aux descriptifs de fonction ou en lien avec la formation du personnel ont par ailleurs fait l'objet de discussions et de décisions conjointes entre l'employeur et les délégations des employés en Commission paritaire.

### GED dossiers du personnel et numérisation

Avec 2'650 employés et près de 30'000 enfants inscrits, le GIAP fait face à des volumes d'activités très conséquents. En 2025, non seulement le personnel administratif a été renforcé, mais, outre les ressources humaines, le GIAP travaille également durant l'année à renforcer les ressources techniques.

Dans ce cadre, l'ensemble des dossiers du personnel actif a été numérisé et une véritable gestion électronique documentaire (GED) a été mise en place pour le classement, le traitement et le suivi de la carrière du collaborateur et de la collaboratrice, depuis son engagement jusqu'à son départ. Plus de 2'300 dossiers du personnel, représentant près de 220'000 pages, ont été traités et numérisés, dans le respect des exigences légales en matière de protection des données.

Cette nouvelle GED garantit un traitement sécurisé, fiable et homogène des informations, ainsi qu'un suivi rigoureux des dossiers sur l'ensemble du cycle de vie des collaborateurs.

Cette nouvelle gestion documentaire fonctionne aujourd'hui à la plus grande satisfaction du personnel administratif.

## Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                   | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>28'777'581</b> | <b>28'046'663</b> |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>27'025'129</b> | <b>27'925'316</b> |
| Disponibilités et placements à court terme | 22'565'760        | 19'703'585        |
| Créances                                   | 4'134'594         | 4'205'345         |
| Actifs de régularisation                   | 324'476           | 4'016'086         |
| Placements financiers                      | 300               | 300               |
| <b>Patrimoine administratif</b>            | <b>1'752'452</b>  | <b>121'347</b>    |
| Immobilisations corporelles du PA          | 537'452           | 121'347           |
| Subventions d'investissements              | 1'215'000         | 0                 |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>28'777'581</b> | <b>28'046'663</b> |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>11'207'307</b> | <b>7'422'538</b>  |
| Engagements courants                       | 8'389'348         | 5'008'121         |
| Passifs de régularisation                  | 2'646'258         | 2'289'606         |
| Provisions à long terme                    | 171'701           | 124'812           |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>17'570'274</b> | <b>20'624'125</b> |
| Fonds enregistrés comme capital propre     | 13'160'804        | 12'098'946        |
| Excédent/découvert du bilan                | 4'409'470         | 8'525'179         |

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT (en francs)                                 | 2025               | 2024               |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>109'749'547</b> | <b>97'784'990</b>  |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>96'092'544</b>  | <b>85'488'391</b>  |
| Autorités et commissions                                             | 22'000             | 39'500             |
| Salaires du personnel administratif et d'exploitation                | 75'597'042         | 67'608'618         |
| Travailleurs temporaires                                             | 22'887             | 72'380             |
| Allocations                                                          | 77'225             | 53'475             |
| Cotisations patronales                                               | 18'915'264         | 16'785'927         |
| Prestations de l'employeur                                           | 120'852            | 99'480             |
| Autres charges de personnel                                          | 1'337'274          | 829'011            |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>13'224'286</b>  | <b>12'139'013</b>  |
| Charges de matériel et de marchandises                               | 1'757'369          | 1'827'287          |
| Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                    | 563'593            | 393'957            |
| Alimentation et élimination, biens-fonds PA                          | 88'524             | 56'928             |
| Prestations de services et honoraires                                | 6'570'592          | 6'250'105          |
| Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles         | 111'381            | 114'233            |
| Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation                       | 293'947            | 190'540            |
| Dédommagements                                                       | 3'269'992          | 3'112'871          |
| Dépréciations sur créances                                           | 563'696            | 189'352            |
| Diverses charges d'exploitation                                      | 5'191              | 3'739              |
| <b>Amortissements du patrimoine administratif</b>                    | <b>249'598</b>     | <b>157'587</b>     |
| Immobilisations corporelles du PA                                    | 249'598            | 157'587            |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>249'598</b>     | <b>157'587</b>     |
| Dédommagements à des collectivités publiques                         | 48'119             | 0                  |
| Amortissements, subventions d'investissements                        | 135'000            | 0                  |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>106'695'697</b> | <b>102'230'399</b> |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>25'250'528</b>  | <b>21'972'003</b>  |
| Émoluments administratifs                                            | 0                  | 31'300             |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 11'977             | 12'162             |
| Remboursements                                                       | 25'238'551         | 21'928'542         |
| <b>Revenus financiers</b>                                            | <b>0</b>           | <b>1'008</b>       |
| Revenus des intérêts                                                 | 0                  | 1'008              |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>81'445'169</b>  | <b>80'257'387</b>  |
| Dédommagements de collectivités publiques                            | 81'402'500         | 80'218'290         |
| Autres revenus de transfert                                          | 42'669             | 39'097             |
| <b>Total des charges</b>                                             | <b>109'749'547</b> | <b>97'784'990</b>  |
| <b>Total des revenus</b>                                             | <b>106'695'697</b> | <b>102'230'399</b> |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>-3'053'851</b>  | <b>4'445'409</b>   |

  
**siacg**

# Service intercommunal d'informatique

Fondé sur la loi sur l'administration des communes, le Service intercommunal d'informatique (SIACG) est un groupement dont toutes les communes genevoises sont membres, à l'exception de la Ville de Genève qui dispose de ses propres services et infrastructures informatiques.

La mission du SIACG et de ses instances consiste à identifier, mettre en œuvre et assurer l'exploitation mutualisée des systèmes d'information (SI) dont les communes genevoises ont besoin pour fonctionner de manière optimale, assurer leurs prestations et atteindre leurs ambitions.

À ce titre, le SIACG est plus particulièrement chargé :

- D'anticiper les évolutions technologiques ;
- D'élaborer une vision commune en phase avec les changements sociétaux ;
- De décider et mettre en œuvre la stratégie ;
- De piloter les changements, l'exploitation et l'organisation nécessaires ;
- De mettre en œuvre et maintenir le catalogue des produits ainsi que les services qui lui sont associés.

# Gouvernance

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal est composé des magistrates et magistrats des 44 communes membres. Il est l'organe suprême du Groupement.



## COMITÉ

Le SIACG est dirigé par un Comité de neuf magistrates et magistrats élus parmi les exécutifs des communes membres.

### Jusqu'au 27.09.2025

#### Présidence

Pascal Uehlinger (Thônex)

#### Vice-présidence

Stéphanie Lammar (Carouge)

#### Membres

Gian-Reto Agramunt (Vernier)

Eric Cornuz (Meyrin)

Corinne Gachet (Lancy)

Anne Kleiner (Onex)

Vincent Mottet (Avully)

Philippe Pasche (Pregny-Chambésy)

Fernand Savigny (Perly-Certoux)

### Dès le 27.09.2025

#### Présidence

Gian-Reto Agramunt (Vernier)

#### Vice-présidence

Philippe Pasche (Pregny-Chambésy)

#### Membres

Thierry Arn (Laconnex)

Damien Baptiste Boccard (Meyrin)

Corinne Gachet (Lancy)

Pascal Hornung (Cologny)

Anne Kleiner (Onex)

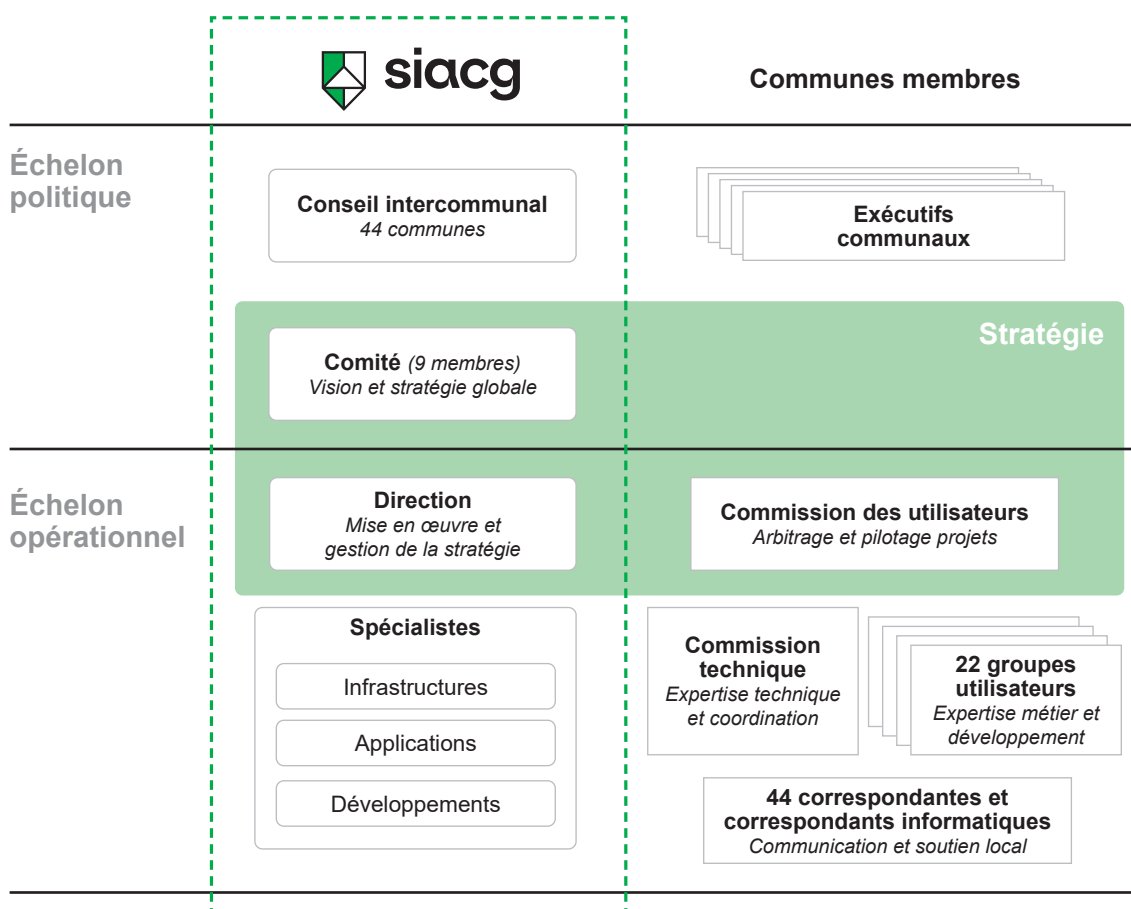
Vincent Mottet (Avully)

Patrick Mützenberg (Carouge)

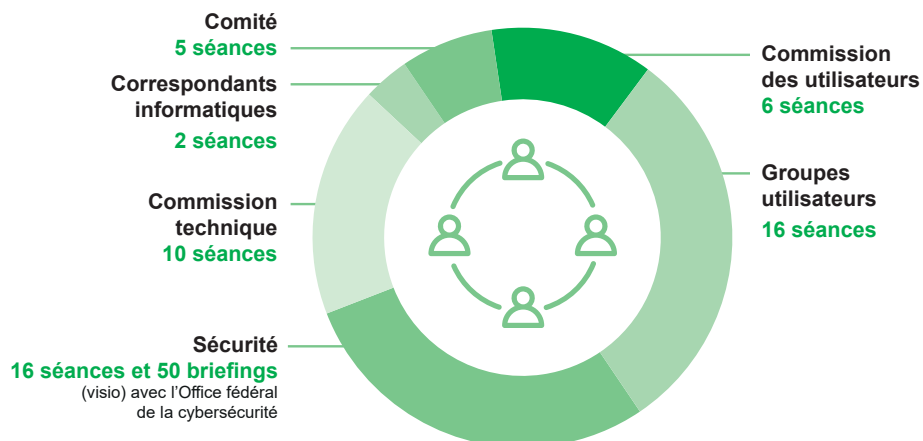
Le pilotage stratégique ainsi que la gestion financière et comptable du groupement sont assurés par l'administration de l'ACG en étroite collaboration avec la direction du SIACG.

Le SIACG est doté d'une organisation collaborative pour permettre une meilleure interaction avec ses membres et une meilleure prise en charge de leurs besoins.

#### Principaux acteurs de l'organisation du SIACG



#### Nombre de séances organisées par le SIACG



# Rapport d'activité

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Avec un fonctionnement unique en Suisse, le SIACG est né en 1986, de la volonté des communes genevoises de se doter d'une entité intercommunale centralisée, chargée de créer, développer et exploiter un environnement informatique global pour leur fournir des prestations en infrastructures, produits et services. Aujourd'hui, fort d'un effectif de 46 collaborateurs et collaboratrices, le SIACG déploie ses prestations sur 550 sites au sein des 44 communes qui sont membres du groupement.

### Infrastructures des systèmes d'information (SI) et services du SIACG

Le SIACG s'appuie sur une infrastructure informatique qui forme l'ossature de son activité quotidienne et de son développement stratégique. Cet ensemble cohérent regroupe tous les composants indispensables au traitement numérique : équipements serveurs, réseaux, solutions de stockage, logiciels d'exploitation, de gestion et de sécurité.

Pour garantir un fonctionnement fiable, le SIACG adopte une gestion rigoureuse de ces environnements techniques. Une telle approche améliore l'efficacité opérationnelle, limite les coûts inutiles et renforce la capacité à faire face aux cyberattaques. La surveillance continue, la maintenance préventive et l'application régulière de bonnes pratiques permettent ainsi de réduire les risques d'incidents, de pannes ou d'interruptions.

La qualité des systèmes d'information représente un enjeu central pour les communes genevoises : leur résilience conditionne directement la fluidité des services publics. Dans ce cadre, le SIACG veille à conserver des infrastructures à jour en intégrant systématiquement les correctifs de sécurité, en modernisant les applications et en sécurisant les environnements afin de préserver les données qui lui sont confiées.

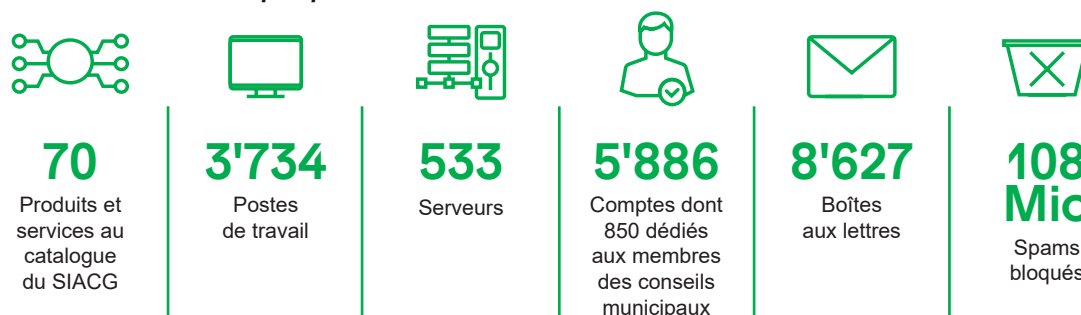
Afin d'accroître la fiabilité des environnements numériques, le SIACG intègre aussi des dispositifs avancés de cybersécurité, des systèmes de sauvegarde et des mécanismes de restauration des données. L'ensemble procure aux collaboratrices et collaborateurs communaux une gamme complète d'outils favorisant la productivité et la continuité des activités.

Le catalogue du SIACG réunit aujourd'hui près de septante outils et solutions informatiques administrés de manière mutualisée, au bénéfice de l'ensemble des communes membres. Cette offre large couvre aussi bien les outils de bureautique traditionnels que des applications métiers dédiées à des domaines très variés : finances, petite enfance, gestion des cimetières, état civil, police municipale ou encore information cartographique. Cette diversité répond aux besoins concrets des services communaux et facilite la standardisation des pratiques.

L'optimisation de cette offre s'inscrit notamment dans le cadre des missions confiées à la commission des utilisateurs. Conformément à son cahier des charges, elle participe à l'identification et au recueil des demandes émanant des communes. Les services du SIACG analysent ensuite leur pertinence, leur impact et leur portée, en évaluant les ressources requises pour la gestion et le pilotage d'un portefeuille de projets priorisé en fonction des objectifs fixés par le plan directeur.

Le SIACG assure également le support et l'accompagnement d'un parc de plus de 3'700 postes de travail, qu'ils soient physiques ou virtualisés. L'intensification des usages numériques au sein des administrations nécessite une adaptation régulière des capacités de stockage et des ressources de calcul. Dans ce contexte, le SIACG propose des formations spécialisées et soutient les correspondantes et correspondants informatiques afin de faciliter l'exploitation quotidienne des outils déployés.

#### **L'activité du SIACG en quelques chiffres**



#### **Plan directeur 2022-2026 : avancées et perspectives**

Ces derniers temps, l'émergence de technologies innovantes, notamment l'intelligence artificielle, suscite un enthousiasme croissant parmi nos utilisateurs et utilisatrices, désireux de tirer parti au plus vite des bénéfices qu'elles pourraient apporter à leurs activités quotidiennes.

Toutefois, notre modèle, fondé sur la mutualisation, ainsi que notre volonté de répondre aux besoins du plus grand nombre de membres, dans le respect du cadre légal qui leur est applicable, nous conduisent à faire évoluer notre offre de produits et de services avec mesure et responsabilité, dans une dynamique cohérente et durable, au service de tous.

Au cours de l'année passée, nous avons poursuivi la consolidation de nos infrastructures afin de mieux accompagner la croissance des attentes et des usages. Nos efforts se sont concentrés principalement sur les volets « @DMINISTRATION » et « R'NUMERIQUE », avec le lancement progressif de nouveaux services et la mise à disposition d'outils visant à moderniser les espaces de travail.

Le plan directeur 2022-2026 reste la pierre angulaire guidant nos initiatives et permettant d'assurer la cohérence et l'alignement de nos projets avec les objectifs fixés pour cette période.

Par ailleurs, il est important de souligner que les prochains mois seront également consacrés à l'élaboration du futur plan directeur 2027-2031. Ce nouveau cycle stratégique devra tenir compte

des évolutions technologiques récentes et des aspirations de l'ensemble de nos membres, afin de poursuivre la dynamique engagée et préparer l'avenir de manière concertée.

### **Sécurité informatique : mobilisation des équipes et amélioration continue des pratiques**

Face à la multiplication des menaces dans un environnement numérique en constante évolution, la protection des systèmes et des données sensibles demeure une priorité stratégique. L'expérience montre que la vulnérabilité principale réside souvent dans les comportements des utilisateurs. C'est pourquoi le SIACG a poursuivi ses actions de sensibilisation, par le biais de formations interactives et de mises en situation concrètes, afin d'accroître la vigilance et l'adoption de bonnes pratiques au quotidien.

La réalisation régulière d'exercices simulant des attaques informatiques permet aux équipes de développer leur capacité à réagir efficacement en cas d'incident. Ces investissements dans la formation contribuent à la fois à la sécurité globale de l'organisation et à la consolidation de la confiance des partenaires et du public envers nos administrations.

Depuis plusieurs années, l'ACG a mis en place des dispositifs pour accompagner les membres de son personnel dans l'acquisition de réflexes adaptés face aux risques numériques. Des ressources pédagogiques, telles que des vidéos et des guides pratiques, sont régulièrement diffusées sur les plateformes collaboratives, offrant un accès facilité aux conseils, procédures et recommandations pour identifier et signaler une suspicion de cyberattaque, gérer et renouveler les mots de passe ainsi que pour se prémunir contre les courriels indésirables.

Par ailleurs, des campagnes de tests de phishing sont organisées en partenariat avec certaines administrations communales qui le demandent, afin de détecter d'éventuelles failles et d'orienter leurs décisions en matière d'amélioration continue de la sécurité de l'information.

De plus, la fiabilité de la sécurité du réseau intercommunal est renforcée par la réalisation de tests récurrents confiés à un prestataire externe spécialisé. Ces évaluations indépendantes visent à détecter d'éventuelles vulnérabilités et à valider l'efficacité des mesures de protection déployées. Les résultats obtenus servent de base pour ajuster les stratégies de défense et garantir un niveau de sécurité optimal pour l'ensemble des entités concernées.

Conjugués aux actions de sensibilisation et de formation, ces dispositifs témoignent de l'engagement de l'organisation à préserver l'intégrité de ses systèmes et à instaurer une culture de sécurité robuste et durable.

## PRINCIPAUX PROJETS

### 2025 : l'année de tous les changements !

L'année écoulée a en effet vécu une étape importante en raison notamment de l'installation des trois groupements dans leurs nouveaux locaux de Lancy Pont-Rouge.

Le déménagement de l'ensemble de l'infrastructure informatique et de la téléphonie, de l'ancienne adresse à Carouge à la nouvelle adresse à Lancy Pont-Rouge, a représenté un chantier majeur pour les équipes du SIACG, mobilisant de nombreuses ressources.

Il a en effet fallu planifier et réaliser le transfert complet des postes informatiques de l'ensemble du personnel de l'ACG, du GIAP et du SIACG, installer de nouveaux câblages structurés et déployer l'ensemble des réseaux nécessaires pour accueillir, dans les temps impartis et les meilleures conditions, près de 150 collaborateurs et collaboratrices afin que chacun et chacune poursuive ses activités sans interrompre les prestations et les services délivrés aux communes.

Ce travail d'envergure a exigé une coordination rigoureuse, une gestion précise des délais et une expertise technique soutenue afin d'assurer une continuité des services sans aucune interruption.

Malgré l'ampleur des opérations, l'ensemble du dispositif a été mis en place avec succès, garantissant un environnement technologique fiable, performant et adapté aux besoins actuels et futurs des groupements et de leurs membres.

### Téléphonie Teams : une transition stratégique et harmonisée pour l'ensemble des groupements

Une autre étape importante a jalonné l'année 2025 dans la modernisation des infrastructures de communication : la mise en place de la téléphonie via Microsoft Teams.

À l'issue de l'appel d'offres lancé pour sélectionner un prestataire capable d'accompagner cette transition, l'adjudication a été attribuée à un acteur majeur de la place, dont la proposition répondait le mieux aux exigences techniques, financières et opérationnelles du projet.

Afin de garantir une continuité de service optimale, le passage à la nouvelle solution a été réalisé pour l'ensemble des groupements avant leur déménagement. Cette planification anticipée a permis d'assurer une migration fluide, de limiter les interruptions et de préparer les équipes à l'utilisation d'un outil unifié regroupant téléphonie, collaboration et communication interne.

Par ailleurs, plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour rejoindre cette solution de téléphonie intégrée. Avant toute décision, une analyse préliminaire doit toutefois être menée pour chacune d'elles pour en évaluer la faisabilité, en lien avec leur prestataire, notamment par rapport à leur équipement et à l'architecture de leur centrale téléphonique actuelle.

## Sécurité des données : enjeux, mesures et actions menées

Plus essentielle que jamais, la cybersécurité permet notamment de protéger nos données et celles des communes, données analogiques et numériques qui représentent un réel trésor tant pour de grandes sociétés comme Amazon, Google ou Meta qui tentent de les collecter par tous les moyens, que pour les hackers.

Le SIACG dispose d'une cellule dédiée à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données qui met en place des mesures physiques, organisationnelles et techniques pour protéger ces données. Il propose notamment des formations et mène des campagnes de sensibilisation.

Les lois dans le domaine de la protection des données personnelles ne visent pas uniquement à protéger les données en tant que telles, mais à assurer le respect des droits fondamentaux et de la personnalité des individus dont les données sont traitées.

## L'IA générative, oui... mais cadrée : règles, pratiques et garde-fous

Microsoft ayant introduit Copilot sur les postes de travail, cette version gratuite a permis aux utilisateurs de se familiariser avec la rédaction de prompts destinés à l'intelligence artificielle (IA).

Véritable assistant virtuel, cet outil interagit parfaitement avec les applications Microsoft 365 telles que Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Teams incitant la Commission des utilisateurs à revoir la directive de la politique de sécurité informatique, relative à l'utilisation des ressources informatiques. La mise à jour de celle-ci a notamment porté sur l'utilisation de sites ou d'outils intégrant l'IA afin d'attirer l'attention des utilisateurs sur leur responsabilité par rapport à la protection des données et les précautions à prendre pour éviter certains écueils.

À la demande du Comité et de la Commission des utilisateurs, l'ACG et le SIACG ont travaillé sur un document donnant les consignes de base quant à l'utilisation de l'IA à des fins professionnelles. Il s'agissait en effet d'offrir un premier cadre de référence et une liste de bonnes pratiques à adopter afin de respecter au mieux les dispositions relatives à la cybersécurité. Un module vidéo a même été réalisé pour mieux appréhender les opportunités et limites de l'IA générative.

Différents tests ont en outre été lancés pour évaluer l'intérêt d'intégrer un chatbot à l'outil de ticketing du SIACG, afin d'assister les utilisateurs finaux dans l'émission de requêtes ou le signalement d'incidents, et leur permettre de retrouver plus rapidement les informations dont ils ont besoin. Nourri de la documentation applicative interne, informations publiques ou non confidentielles afin d'éviter toute compromission, ce chatbot a été accueilli avec enthousiasme par les utilisateurs.

Parallèlement, plusieurs applications destinées à la rédaction automatisée de comptes rendus sont évaluées afin de pouvoir proposer aux communes un éventail de solutions selon leurs attentes qui demeurent fortes en la matière. Toutefois, une attention particulière est accordée à l'utilisation de ces nouveaux outils, en particulier lorsqu'ils reposent sur des technologies Cloud, le SIACG privilégiant des solutions dites « souveraines », hébergées en Suisse.

## **CMnet : finalisation des migrations avant le changement de législature**

La première partie de l'année 2025 a également été rythmée par la finalisation des déploiements de la nouvelle version de CMnet, les migrations ayant été programmées pour que tout soit opérationnel avant le début de la nouvelle législature.

Désormais utilisée par 43 communes, cette plateforme d'échange destinée principalement aux conseillers municipaux s'est vu doter d'un accès encore plus sécurisé grâce à la mise en place d'un système d'authentification double, garantissant la confidentialité des informations échangées.

Les premières séances du groupe utilisateurs ont joué un rôle déterminant : elles ont en effet permis d'identifier et de corriger rapidement plusieurs points d'amélioration, tout en définissant une feuille de route claire pour les évolutions futures de la plateforme. Cette dynamique collaborative contribue à renforcer la qualité de l'outil et son adéquation aux besoins du terrain.

## **eSignature : une étape clé de modernisation pour les communes**

Outil stratégique pour fluidifier les processus administratifs, renforcer la sécurité documentaire et améliorer la qualité de service, la signature électronique a suscité un réel engouement de la part des communes, signe que les collectivités publiques sont prêtes à franchir une nouvelle étape dans la dématérialisation.

Un projet a donc été lancé au sein du SIACG qui, à la suite d'un appel d'offres, a implémenté une solution de signature électronique dont l'utilisation s'est avérée relativement simple. Toutefois, cela ne se résume pas à l'installation d'un outil. Un travail organisationnel préalable est essentiel pour garantir un usage fluide, sécurisé et conforme. Il s'agit en effet d'identifier les types de documents à signer électroniquement, d'établir la liste des personnes autorisées à signer, de définir les circuits de validations successives, et d'organiser la gestion des droits et des accès.

L'adoption de la signature électronique représente une transformation structurelle qui modernise les pratiques administratives, renforce la sécurité documentaire et améliore la réactivité des services. Dans cette perspective, plusieurs communes se sont d'ores et déjà inscrites pour un déploiement de la solution retenue dans le courant de l'année 2026.

## **SIRH : un projet d'envergure qui se concrétise pour toutes les communes incluses dans le périmètre de l'appel d'offres**

C'est à la fin de l'année écoulée que le premier lot a été mis en production dans les 5 communes du projet, la 6<sup>ème</sup> étant planifiée pour le premier trimestre 2026.

De l'avis des premiers utilisateurs, la solution retenue correspond parfaitement au cahier des charges fonctionnel qui avait été élaboré dans le cadre de l'appel d'offres.

Ces premiers retours témoignent en effet d'un niveau de satisfaction unanimement élevé quant à la qualité et à la pertinence de la solution.

Le déploiement des prochains lots suivra en 2026, tous les modules devant être implémentés d'ici 2027, ce qui permettra ensuite aux autres communes intéressées de bénéficier de l'expérience des premières pour une intégration de la solution dans des conditions optimales.

Enfin, la constitution d'un groupe utilisateurs dès le premier trimestre 2026, ainsi que la réalisation d'un sondage auprès des administrations communales qui permettra de planifier les futurs déploiements, reflètent la volonté affirmée de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de gouvernance partagée du SIRH.

### **Système d'information archivistique (SAE-SIA)**

Sous l'impulsion de plusieurs communes à la recherche d'une solution d'archivage pour les documents nés numériques, le SIACG a lancé un appel d'offres visant à la mise en place d'un système d'archivage électronique. Cet appel d'offres incluait également le remplacement du système de publication des données non personnelles et non sensibles actuellement hébergées sur les serveurs AtoM (Access to Memory) du portail des archives communales.

L'objectif était d'identifier une solution numérique intégrée de gestion et de traitement des archives électroniques et analogiques (SAE-SIA).

À la suite de l'adjudication du marché, l'infrastructure nécessaire a été déployée au SIACG, en étroite collaboration avec le prestataire retenu ainsi qu'avec les archivistes de plusieurs communes partenaires.

Quatre nouveaux logiciels métier interconnectés sont désormais hébergés au SIACG. Ces outils sont conformes aux normes en vigueur, tant au regard de la loi et du règlement sur les archives (LArch et RArch) que de la LIPAD, auxquelles les communes genevoises sont soumises. Ils répondent également aux besoins opérationnels des archivistes communaux, tant pour l'archivage des documents nés numériques que pour le traitement des documents conservés dans la GED Therefore™ au-delà de leurs délais de conservation.

Les données de deux premières communes ont d'ores et déjà été transférées. La migration de sept autres communes est planifiée pour l'année 2026. L'outil pourra ensuite être proposé aux autres communes intéressées disposant d'un-e archiviste, selon une planification qui reste à définir.

### **FRANIC : les amendes d'ordre simplifiées**

Plébiscitée par les communes disposant d'agents de police municipale ou de contrôleurs de stationnement, la nouvelle solution de gestion des amendes d'ordre, hébergée par le SIACG, est en production dans 14 communes. Celles-ci pilotent désormais, avec cette seule application, tous les processus liés à la gestion des contraventions. Durant l'année écoulée, le portail de paiement en ligne a été adapté pour optimiser la gestion des accès utilisateurs. Il est en outre possible d'intégrer l'interfaçage avec l'outil « veriparc » de la Fondation des parkings, permettant le contrôle des macarons.

## Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                   | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>5'298'490</b>  | <b>3'938'333</b>  |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>4'083'490</b>  | <b>3'938'333</b>  |
| Disponibilités et placements à court terme | 1'018'296         | 1'098'277         |
| Créances                                   | 2'745'447         | 2'141'220         |
| Actifs de régularisation                   | 319'447           | 698'536           |
| Placements financiers                      | 300               | 300               |
| <b>Patrimoine administratif</b>            | <b>1'215'000</b>  | <b>0</b>          |
| Subventions d'investissements              | 1'215'000         | 0                 |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>5'298'490</b>  | <b>3'938'333</b>  |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>3'022'267</b>  | <b>1'534'204</b>  |
| Engagements courants                       | 2'997'963         | 1'517'664         |
| Passifs de régularisation                  | 24'304            | 16'540            |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>2'276'223</b>  | <b>2'404'130</b>  |
| Fonds enregistrés comme capital propre     | 1'215'000         | 1'350'000         |
| Excédent/découvert du bilan                | 1'061'223         | 1'054'130         |

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT <i>(en francs)</i>                          | 2025              | 2024              |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>15'533'550</b> | <b>13'808'765</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>8'884'821</b>  | <b>8'083'594</b>  |
| Autorités et commissions                                             | 13'000            | 10'400            |
| Salaires du personnel administratif et d'exploitation                | 7'047'941         | 6'340'276         |
| Allocations                                                          | 60'108            | 52'376            |
| Cotisations patronales                                               | 1'718'537         | 1'633'751         |
| Autres charges de personnel                                          | 45'235            | 46'792            |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>6'513'729</b>  | <b>5'725'171</b>  |
| Charges de matériel et de marchandises                               | 20'473            | 18'526            |
| Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                    | 2'907'738         | 2'404'593         |
| Alimentation et élimination, biens-fonds PA                          | 139'093           | 121'636           |
| Prestations de services et honoraires                                | 2'881'330         | 2'801'715         |
| Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles         | 182'168           | 109'220           |
| Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation                       | 290'837           | 180'803           |
| Dédommagements                                                       | 90'104            | 86'809            |
| Diverses charges d'exploitation                                      | 1'985             | 1'868             |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>135'000</b>    | <b>0</b>          |
| Amortissements, subventions d'investissements                        | 135'000           | 0                 |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>15'405'643</b> | <b>14'227'486</b> |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>2'633'766</b>  | <b>2'170'232</b>  |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 2'518'790         | 2'114'145         |
| Remboursements                                                       | 114'976           | 56'087            |
| <b>Revenus financiers</b>                                            | <b>0</b>          | <b>1'008</b>      |
| Revenus des intérêts                                                 | 0                 | 1'008             |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>12'771'878</b> | <b>12'056'245</b> |
| Dédommagements de collectivités publiques                            | 12'769'100        | 12'053'001        |
| Autres revenus de transfert                                          | 2'778             | 3'244             |
| <b>Total des charges</b>                                             | <b>15'533'550</b> | <b>13'808'765</b> |
| <b>Total des revenus</b>                                             | <b>15'405'643</b> | <b>14'227'486</b> |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>-127'907</b>   | <b>418'721</b>    |



**cidec**

# **Centre intercommunal des déchets carnés**

Groupement intercommunal découlant de la loi sur l'administration des communes, le Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC) réunit les 45 communes genevoises.

Le CIDEC a pour buts de construire et gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés en vue de leur élimination. Il joue un rôle essentiel à teneur du règlement cantonal d'application de la loi fédérale sur les épizooties (RaLFE) (M 3 20.02).

L'administration de l'ACG assure la direction du centre ainsi que la gestion administrative et financière du groupement, alors que les prestations informatiques sont assumées par le Service intercommunal d'informatique (SIACG).

# Gouvernance

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Organe suprême du CIDEC, le Conseil intercommunal réunit les 45 communes membres



## COMITÉ

Le CIDEDEC est dirigé par un Comité de 12 membres, 11 personnes élues parmi les magistrats et magistrates des communes membres et une personne nommée par l'Etat de Genève.

### Jusqu'au 29.10.2025

#### Présidence

Karine Bruchez (Hermance)

#### Vice-présidence

Martin Staub (Vernier)

#### Membres

Alfonso Gomez (Ville de Genève)  
 Karen Guinand (Genthod)  
 Cédric Lambert (Versoix)  
 Gilles Marti (Puplinge)  
 Catherine Pahnke (Cologny)  
 Anne Penet (Satigny)  
 Mario Rodriguez (Plan-les-Ouates)  
 Philippe Royer (Etat de Genève)  
 Philippe Thorens (Collonge-Bellerive)  
 Gilbert Vonlanthen (Bernex)

### Dès le 29.10.2025

#### Présidence

Martin Staub (Vernier)

#### Vice-présidence

Laurent Tremblet (Meyrin)

#### Membres

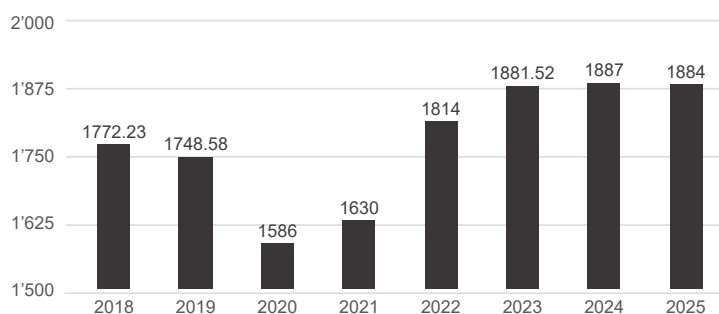
Alfonso Gomez (Ville de Genève)  
 Florian Gross (Chêne-Bougeries)  
 Béatrice Guex-Crosier (Bardonnex)  
 Karen Guinand (Genthod)  
 Carole Lapaire (Collonge-Bellerive)  
 Jean-Pierre Pasquier (Onex)  
 Isabelle Rasmussen (Pregny-Chambésy)  
 Philippe Royer (Etat de Genève)  
 Nathalie Von Gunten-Dal Busco (Confignon)  
 Anne Zoller (Dardagny)

## Rapport d'activité

L'année 2025 a été marquée par le départ à la retraite anticipée du chef d'usine. Une période de transition de quelques mois avec son successeur a été organisée afin d'assurer la continuité des activités et la transmission des connaissances liées à l'exploitation du site.

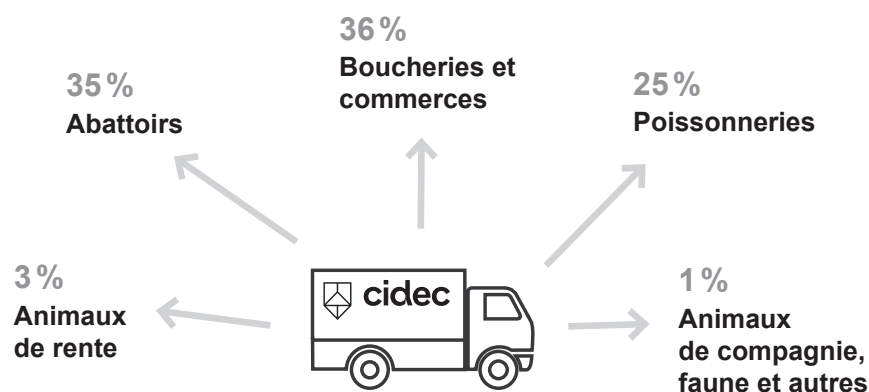
Au cours de l'exercice 2025, le CIDEC a traité 1'884 tonnes de déchets carnés (cf figure « évolution des tonnages traités »), contre 1'887 tonnes en 2024, soit un volume globalement stable. À ces quantités s'ajoutent 353 tonnes de carcasses de volailles prises en charge directement auprès d'un abattoir par l'entreprise mandatée pour l'élimination des déchets valorisables. Cette filière de recyclage permet une meilleure valorisation de la matière pouvant être transformée en aliments pour animaux de compagnie, tandis que les autres déchets font l'objet d'un traitement thermique par incinération.

### Évolution des tonnages traités



Concernant la provenance des déchets traités (figure ci-dessous), la majeure partie des volumes est constituée de déchets issus des boucheries et des commerces (675 tonnes), suivis des déchets d'abattage (653 tonnes) et des déchets de poissons provenant d'entreprises de transformation (474 tonnes). Les 82 tonnes restantes correspondent essentiellement à des animaux de compagnie, des animaux de rente et de la faune sauvage.

### Provenance des déchets en fonction du poids



Pour les animaux de compagnie, le CIDEC propose aux propriétaires trois modes de prise en charge. Ceux-ci peuvent opter pour une incinération individuelle avec restitution des cendres, une incinération collective ou un traitement standard.

#### **Animaux de compagnie collectés**



**169**

Chats



**32**

Chiens



**3**

Lapins



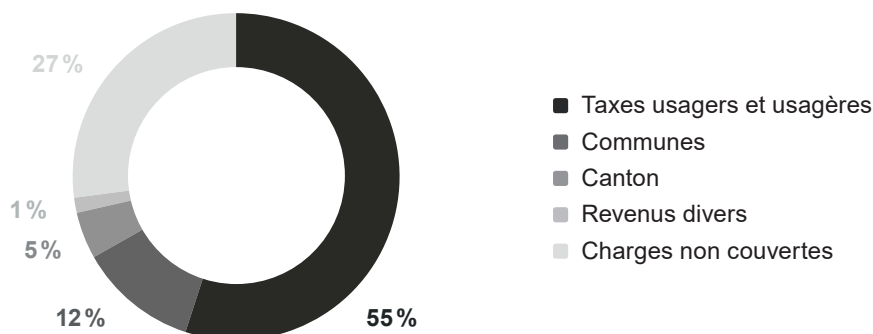
**6**

Autres

Comme l'illustrent les chiffres présentés ci-dessus, les chats représentent la majorité des animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une incinération.

Sur le plan financier, les activités du CIDEC sont principalement financées par les taxes facturées aux usagers, conformément au principe du pollueur-payeur.

#### **Couverture des charges de fonctionnement 2025**



Les producteurs et productrices de déchets assument en effet environ 55% des charges du CIDEC. Les participations financières des communes et du canton, au travers de la subvention du Fonds des épizooties, contribuent à couvrir le solde et permettent de garantir une élimination des déchets conforme aux exigences les plus élevées en matière de protection de la santé publique.

# Comptes

| <b>BILAN</b> <i>(en francs)</i>            | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>3'187'989</b>  | <b>3'531'601</b>  |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>2'555'989</b>  | <b>2'820'601</b>  |
| Disponibilités et placements à court terme | 633'499           | 0                 |
| Créances                                   | 1'899'761         | 2'799'697         |
| Actifs de régularisation                   | 22'428            | 20'604            |
| Placements financiers                      | 300               | 300               |
| <b>Patrimoine administratif</b>            | <b>632'000</b>    | <b>711'000</b>    |
| Immobilisations corporelles du PA          | 632'000           | 711'000           |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>3'187'989</b>  | <b>3'531'601</b>  |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>115'723</b>    | <b>98'993</b>     |
| Engagements courants                       | 108'723           | 90'993            |
| Passifs de régularisation                  | 7'000             | 8'000             |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>3'072'265</b>  | <b>3'432'608</b>  |
| Fonds enregistrés comme capital propre     | 632'000           | 711'000           |
| Préfinancements                            | 1'618'344         | 1'618'344         |
| Excédent/découvert du bilan                | 821'922           | 1'103'264         |

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT <i>(en francs)</i>                          | 2025             | 2024             |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>1'331'245</b> | <b>1'288'912</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>370'625</b>   | <b>324'597</b>   |
| Autorités et commissions                                             | 3'500            | 3'700            |
| Salaires du personnel administratif et d'exploitation                | 303'843          | 269'022          |
| Allocations                                                          | 2'000            | 0                |
| Cotisations patronales                                               | 61'283           | 51'874           |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>875'720</b>   | <b>880'447</b>   |
| Charges de matériel et de marchandises                               | 19'662           | 10'292           |
| Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                    | 39'795           | 55'291           |
| Alimentation et élimination, biens-fonds PA                          | 50'932           | 56'176           |
| Prestations de services et honoraires                                | 705'380          | 650'223          |
| Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles         | 40'656           | 76'613           |
| Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation                       | 22'314           | 22'314           |
| Dépréciations sur créances                                           | -7'875           | 5'000            |
| Diverses charges d'exploitation                                      | 4'857            | 4'539            |
| <b>Amortissements du patrimoine administratif</b>                    | <b>79'000</b>    | <b>79'000</b>    |
| Immobilisations corporelles du PA                                    | 79'000           | 79'000           |
| <b>Charges financières</b>                                           | <b>5'900</b>     | <b>4'868</b>     |
| Charges pour biens-fonds, patrimoine financier                       | 5'900            | 4'868            |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>970'903</b>   | <b>951'696</b>   |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>737'204</b>   | <b>718'648</b>   |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 732'405          | 715'185          |
| Remboursements                                                       | 4'800            | 3'463            |
| <b>Revenus financiers</b>                                            | <b>15'054</b>    | <b>15'054</b>    |
| Produit des biens-fonds PA                                           | 15'054           | 15'054           |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>218'644</b>   | <b>217'994</b>   |
| Dédommagements de collectivités publiques                            | 218'571          | 217'851          |
| Autres revenus de transfert                                          | 73               | 143              |
| <b>Total des charges</b>                                             | <b>1'331'245</b> | <b>1'288'912</b> |
| <b>Total des revenus</b>                                             | <b>970'903</b>   | <b>951'696</b>   |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>-360'343</b>  | <b>-337'215</b>  |

fi

# Fonds intercommunal

Institué par la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité du 3 avril 2009 (LRPFI) (B 6 08), le Fonds intercommunal (FI) a pour objectif de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles versées aux communes ou entités intercommunales, au financement, d'une part, des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune, mais bénéficiant aux personnes habitant dans d'autres communes et, d'autre part, de prestations incombant à l'ensemble des communes.

Dans ce même esprit, il a également pour mission légale de contribuer à la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics.

Le FI a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), qui en assure la gestion administrative, comptable et financière.

# Gouvernance

## CONSEIL DU FI

Jusqu'au 17 décembre 2025, le Conseil était composé de sept membres provenant de communes différentes, assurant une représentation géographique et démographique équitable des communes. À l'exception de la personne représentant la Ville de Genève qui a un siège de droit, désignée par le Conseil administratif de celle-ci, les membres du Conseil étaient désignés par l'Association des communes genevoises parmi les magistrates communales et les magistrats communaux en exercice.

Lors de la séance de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 29 octobre 2025, la réforme de la gouvernance du Fonds a été adoptée. Par la suite, une nouvelle AGE qui s'est tenue le 17 décembre 2025 a désigné sept personnes parmi les 13 membres du Comité de l'ACG. À présent, la présidence et les vice-présidences de l'ACG assument la présidence, et respectivement la vice-présidence et le rôle de secrétaire du Fonds

### Jusqu'au 17.12.2025

**Présidence**

Laurent Tremblet (Meyrin)\*

**Vice-présidence**

Philippe Moser (Chêne-Bourg)\*

**Secrétaire**

Anne Kleiner (Onex)\*

**Membres**

Gian-Reto Agramunt (Vernier)

Bernard Girardet (Cologny)

Anne-Catherine Hurny (Bellevue)

Sami Kanaan (Ville de Genève, jusqu'au 12.06.25)

Joëlle Bertossa (Ville de Genève, dès le 12.06.25 jusqu'au 17.12.25)

### Dès le 17.12.2025

**Présidence**

Martin Staub (Vernier)\*

**Vice-présidence**

Alfonso Gomez (Ville de Genève)\*

**Secrétaire**

Laurent Tremblet (Meyrin)\*

**Membres**

Béatrice Guex-Crosier (Bardonnex)

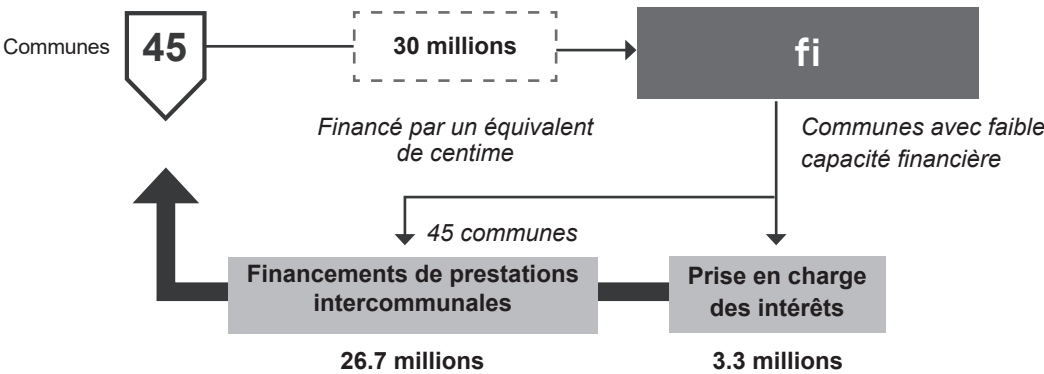
Karen Guinand (Genthod)\*

Laurence Miserez (Vandoeuvres)

Salima Moyard (Lancy)

*\*Membres du Bureau*

### Fonctionnement du FI



# Rapport d'activité

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Afin de fluidifier les processus d'attribution des subventions et par souci de clarté vis-à-vis des élus communaux, les modalités de fonctionnement du FI ont été revues. Une réforme de la gouvernance du FI et du processus de validation des demandes de subventions, impliquant systématiquement les commissions thématiques dans l'examen des demandes soumises au FI (à l'exception des demandes récurrentes), a été approuvée par l'AGE le 29 octobre 2025.

Ce nouveau mode de fonctionnement institutionnel a pour objectif de réduire la charge administrative, d'accroître la célérité et l'efficacité de l'examen des demandes, et de renforcer la légitimité des décisions d'octroi ou de refus. À cette fin, les commissions thématiques sont invitées à se prononcer préalablement sur les dossiers avant leur soumission à l'AGE.

Les processus de validation des demandes de subventions, déposées par les communes, émarquant aux enveloppes et hors enveloppes diffèrent en fonction de la catégorie à laquelle est rattachée la requête. Ils auront lieu désormais selon 4 cas :

1. **Demande récurrente identique**  
(déjà attribuée l'année précédente, sans changement de bénéficiaire ni de montant) ;
2. **Demande récurrente modifiée**  
(bénéficiaire et/ou montant différents de ceux votés l'année précédente) ;
3. **Nouvelle demande ;**
4. **Distribution d'une enveloppe.**

Un document formalisera en 2026 l'ensemble des procédures et des responsabilités portées par le FI.

Dès 2025, les flux financiers prévus dans le fonds de régulation instauré par la loi sur la répartition des tâches (LRT) (A 2 04) concernant le FI ont été retirés, impliquant la fin du versement, par le FI, de 170'000 francs pour l'accès à la culture et de 498'000 francs pour l'élite et la relève sportives, ainsi que l'encaissement de 120'000 francs pour le soutien à la création.

Dans ce cadre, le Conseil a préavisé favorablement l'augmentation de 450'000 francs de l'enveloppe sportive (soit un total de 800'000 francs dès 2025), ainsi qu'une augmentation de 80'000 francs du montant dévolu au soutien à la création (pour un total de 200'000 francs) en l'incluant désormais dans l'enveloppe culturelle. Ces recommandations avaient été validées le 11 décembre 2024 par l'Assemblée générale de l'ACG.

## Alimentation

Le financement du Fonds est assuré par l'ensemble des communes au travers d'un prélèvement sur les recettes fiscales en fonction de leur capacité financière. En effet, l'art. 30 LRPFI indique que le montant des contributions des communes est calculé de manière à permettre au FI d'encaisser annuellement un montant total de contributions de 30 millions de francs.

À cet effet, la contribution de chaque commune est calculée en multipliant :

- a) La valeur de centime de chaque commune, au titre des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (y compris les distributions du Fonds de péréquation des personnes morales) ;

par

- b) Le quotient obtenu en divisant, par la somme des valeurs de centime de toutes les communes, le montant de 30 millions de francs réduit de la somme des contributions des communes pour le financement de la prise en charge des intérêts.

Le prélèvement des contributions des communes est effectué par le département cantonal des finances et des ressources humaines.

## Attributions versées

Héritée de l'ancien Fonds intercommunal d'équipement (FEC), la mission première du FI est de prendre en charge les intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs équipements publics. Pour 2025, cette prise en charge s'élève à 3'337'666 francs.

L'autre mission du FI est d'intervenir conformément à la convention relative à la mise en œuvre de l'art. 27 de la LRPFI. Cette convention permet clarifier les critères d'attribution des montants et les processus décisionnels entre l'ACG et le FI.

Jusqu'en 2025, les principales dépenses font l'objet d'une note explicative présentée conjointement par le Comité de l'ACG et le Conseil du FI comprenant des enveloppes (enveloppes culturelle et sportive) ainsi que des propositions de financement en lien avec des prestations revenant chaque année et relevant de l'intercommunalité (Bibliobus, GIAP, crèches, notamment). L'Assemblée générale de l'ACG valide ces principes lors de sa séance du mois de juin et les soumet au droit d'opposition des conseils municipaux (art. 79 de la LAC – B 6 05).

Les projets financés au travers des enveloppes culturelles et sportives sont examinés par les commissions thématiques correspondantes de l'ACG, qui préavisent les montants à attribuer dans les limites des enveloppes globales approuvées au budget.

La répartition de ces dernières est ensuite validée par l'Assemblée générale. Hormis les situations impliquant un dépassement des montants alloués, ces décisions ne sont pas soumises à un préavis du Conseil du FI ou du Comité de l'ACG.

Les demandes de subventions ponctuelles sont étudiées au cas par cas par l'ACG qui vérifie notamment si les critères d'intercommunalité sont remplis, puis les demandes sont préavisées par le Comité de l'ACG et le Conseil du FI, à l'exception des demandes inférieures à 1 million de francs que seul le Conseil du FI préavise. Ces demandes sont ensuite décidées en Assemblée générale et, en cas d'acceptation, sont considérées comme des engagements fermes dès lors que les conseils municipaux n'ont pas fait valoir leur droit d'opposition.

Pour l'exercice 2025, la participation totale du FI, tous financements confondus hors mission première, s'élève à 24'304'998 francs

Les financements du FI sont répartis dans les catégories suivantes :

- Les subventions d'investissement ;
- Les subventions de fonctionnement, qui peuvent faire l'objet d'enveloppes dédiées.

### Subventions d'investissements

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Objet de la subvention                                                                                                                     |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7'000'000              | Ville de Genève               | Centre funéraire de St-Georges                                                                                                             |
| 1'500'000              | Ville de Genève               | Remplacement des véhicules Bibliobus                                                                                                       |
| 1'310'000              | Communes concernées           | Financement des places en crèche créées en 2025 (10'000 francs par nouvelle place) et complément pour les places créées entre 2021 et 2024 |
| 500'000                | SIACG                         | Applicatifs communaux du SIACG                                                                                                             |
| 500'000                | SIACG                         | Financement du réseau intercommunal (RIAG)                                                                                                 |
| 70'000                 | Grand-Saconnex                | Rendez-vous citoyens par l'association « Et pourquoi pas ? » – pour l'année 2026                                                           |
| <b>10'880'000</b>      | <b>Total des attributions</b> |                                                                                                                                            |

### Subventions de fonctionnement

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Objet de la subvention                                                                                      |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7'400'000              | GIAP                          | Allègement de la participation des communes aux coûts publics du GIAP                                       |
| 2'500'000              | Ville de Genève               | Grand Théâtre (coûts du fonctionnement)                                                                     |
| 669'348                | Ville de Genève               | Bibliobus, prestation de bibliothèque itinérante gérée par la Ville de Genève pour le compte de 28 communes |
| <b>10'569'348</b>      | <b>Total des attributions</b> |                                                                                                             |

## Enveloppe culturelle

Montant disponible : 1'500'000 francs

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Type       | Objet de la subvention                                             |
|------------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------|
| 200'000                | Plan-les-Ouates               | Convention | Festival Antigél – 2 <sup>ème</sup> part                           |
| 180'000                | Plan-les-Ouates               | Convention | Festival de la Bâtie                                               |
| 54'000                 | Vernier                       | Convention | Festival Les Créatives                                             |
| 50'000                 | ACG                           | Ponctuel   | Fonds culturel transfrontalier                                     |
| 50'000                 | Carouge                       | Soutien    | Théâtre Alchimic                                                   |
| 50'000                 | Cologny                       | Soutien    | Théâtre Crève-Cœur                                                 |
| 50'000                 | Vernier                       | Ponctuel   | Biennale des espaces d'art (BIG)                                   |
| 50'000                 | Lancy                         | Ponctuel   | Plein-les-Watts                                                    |
| 40'000                 | Anières                       | Convention | Festival du film et forum international des droits humains (FIFDH) |
| 40'000                 | Carouge                       | Ponctuel   | Festival Animatou                                                  |
| 30'000                 | Vernier                       | Convention | Festival Groove'n'Move                                             |
| 25'000                 | Pregny-Chambésy               | Ponctuel   | Féeries de Penthes                                                 |
| 25'000                 | Lancy                         | Ponctuel   | Filmar en America Latina                                           |
| 20'000                 | Collonge-Bellerive            | Ponctuel   | Festival JazzContreBand                                            |
| 20'000                 | Carouge                       | Ponctuel   | Fête de la Danse                                                   |
| 15'000                 | Vandoeuvres                   | Soutien    | Cie L'Abri                                                         |
| 15'000                 | Grand-Saconnex                | Soutien    | Cie Les Arts                                                       |
| 15'000                 | Plan-les-Ouates               | Soutien    | Cie L'Ourag'enchante                                               |
| 14'000                 | Chêne-Bourg                   | Ponctuel   | Festival Black Movie                                               |
| 13'000                 | Avully                        | Ponctuel   | Festival GenA                                                      |
| 11'650                 | Avusy                         | Ponctuel   | Nuit des Big Bands                                                 |
| 10'000                 | Presinge                      | Ponctuel   | Théâtre en campagne                                                |
| 10'000                 | Vernier                       | Ponctuel   | Danse en famille                                                   |
| 10'000                 | Puplinge                      | Ponctuel   | Fondation Marescotti                                               |
| 10'000                 | Meyrin                        | Soutien    | Cie Idylle "Elégie n° 5"                                           |
| <b>1'007'650</b>       | <b>Total des attributions</b> |            |                                                                    |

## Enveloppe sportive

Montant disponible : 800'000 francs

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Objet de la subvention                  |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|
| 250'000                | Ville de Genève               | Tour de France Femmes                   |
| 100'000                | Ville de Genève               | UEFA Women's Euro 2025                  |
| 90'000                 | Ville de Genève               | Tour de Romandie                        |
| 70'000                 | Vernier                       | Grimpsday                               |
| 68'000                 | Lancy                         | Accueil UEFA Women's Euro 2025          |
| 50'000                 | Lancy                         | Prévention des violences                |
| 20'000                 | Fondation Stade Marc Burdet   | Fête cantonale de lutte suisse          |
| 20'000                 | Ville de Genève               | 8 <sup>ème</sup> Nuit du sport genevois |
| <b>668'000</b>         | <b>Total des attributions</b> |                                         |

## Dispositions transitoires (L13293)

La loi 13293 modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP, D 3 05) votée par le Grand Conseil prévoit à son article 459 alinéa 5 LCP, l'introduction d'un fonds de compensation pour 3 communes qui versera durant 6 années (2024 à 2029) une compensation afin d'atténuer les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle communale.

| Participation<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Objet de la subvention               |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1'000'000                    | Meyrin                        | 2 <sup>ème</sup> année de transition |
| 100'000                      | Bellevue                      | 2 <sup>ème</sup> année de transition |
| 80'000                       | Versoix                       | 2 <sup>ème</sup> année de transition |
| <b>1'180'000</b>             | <b>Total des attributions</b> |                                      |

# Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                   | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>34'489'390</b> | <b>30'256'494</b> |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>34'489'390</b> | <b>30'256'494</b> |
| Disponibilités et placements à court terme | 34'489'390        | 30'256'494        |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>34'489'390</b> | <b>30'256'494</b> |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>24'025'351</b> | <b>21'934'468</b> |
| Engagements courants                       | 8'763             | 12'762            |
| Passifs de régularisation                  | 24'016'588        | 21'921'707        |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>10'464'039</b> | <b>8'322'026</b>  |
| Excédent/découvert du bilan                | 10'464'039        | 8'322'026         |

| <b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b> (en francs)                          | <b>2025</b>       | <b>2024</b>       |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>27'857'986</b> | <b>32'496'924</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>7'600</b>      | <b>11'200</b>     |
| Autorités et commissions                                             | 7'600             | 11'200            |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>207'722</b>    | <b>208'910</b>    |
| Prestations de services et honoraires                                | 207'722           | 208'910           |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>27'642'664</b> | <b>32'276'814</b> |
| Dédommagements à des collectivités publiques                         | 23'124'998        | 28'750'170        |
| Péréquation financière et compensation des charges                   | 3'337'666         | 2'936'644         |
| Subventions à des collectivités et à des tiers                       | 1'180'000         | 590'000           |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>30'000'000</b> | <b>30'120'000</b> |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>30'000'000</b> | <b>30'120'000</b> |
| Péréquation financière et compensation des charges                   | 0                 | 120'000           |
| Subventions des collectivités publiques et des tiers                 | 30'000'000        | 30'000'000        |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>2'142'014</b>  | <b>-2'376'924</b> |

**fia**

# **Fonds intercommunal d'assainissement**

Institué par la modification de la loi sur les eaux du 29 novembre 2013 (LEaux-GE) (L 2 05), le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a pour but d'assurer le financement de la réalisation, de l'extension, de la transformation, de l'entretien et de l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux des communes.

# Gouvernance

## CONSEIL DU FIA

Le Conseil est composé de cinq membres, trois personnes déléguées respectivement de la région Rive droite, Arve-Rhône et Arve-Lac, une personne représentant la Ville de Genève et une représentant le département chargé de la planification de l'eau.

À l'exception de la personne représentant la Ville de Genève, désignée par le Conseil administratif de celle-ci, et celle représentant le département, désignée par le conseiller d'Etat chargé du département, les membres du Conseil sont désignés par l'Association des communes genevoises (ACG) parmi les magistrats communales et les magistrats communaux en exercice.

Au printemps 2025, les élections municipales ont entraîné un remaniement de la composition du conseil du Fonds. Ce changement a pris effet lors de la séance du 6 novembre, à la suite de la désignation des membres par la séance de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 29 octobre.

### Jusqu'au 06.11.2025

#### Présidence

Mathias Buschbeck (Vernier)

#### Vice-présidence

Conrad Creffield (Bardonnex)

#### Secrétaire

Daniel Ansuini (Etat de Genève)

#### Membres

Marcel Goehring (Collonge-Bellerive, jusqu'au 29.10.25)  
Guy Lavorel (Troinex, dès le 29.10.25)  
Claude-Alain Macherel (Ville de Genève, jusqu'au 19.06.25)  
Nicolas Betty (Ville de Genève, dès le 20.06.25)

### Dès le 06.11.2025

#### Présidence

Mathias Buschbeck (Vernier)

#### Vice-présidence

Maximilien Turrettini (Vandoeuvres)

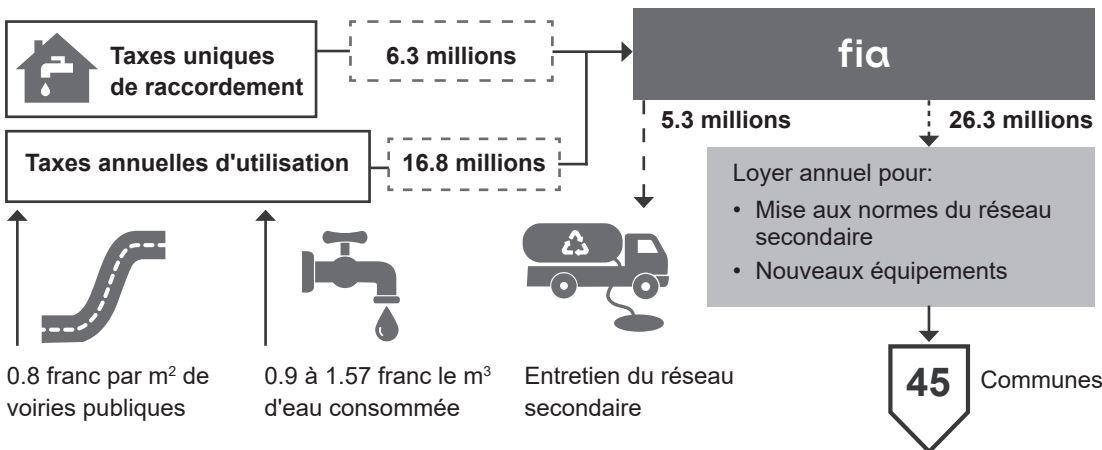
#### Secrétaire

Daniel Ansuini (Etat de Genève)

#### Membres

Nicolas Betty (Ville de Genève)  
Guy Lavorel (Troinex)

## Fonctionnement du FIA



# Rapport d'activité

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Fonds assure aux communes le financement des infrastructures du réseau secondaire, que ce soit dans l'entretien ou leur renouvellement ainsi que dans l'adaptation de celui-ci lié au développement des quartiers. Communes urbaines ou communes rurales, toutes bénéficient de l'expertise d'ingénieures et d'ingénieurs spécialisés qui vérifient et contrôlent les projets présentés. Il en va de même en ce qui concerne le suivi complexe de la TVA dans le financement des réseaux, qui passent par le FIA et l'ACG pour en assurer la bienfacture.

Plus globalement, le FIA permet de disposer d'un outil performant en matière de suivi des travaux d'assainissement et des implications comptables et financières s'y rapportant.

### Activité du FIA



*Ces indicateurs mettent en valeur l'importance des travaux administratifs et comptables menés par l'ACG en 2025 ainsi que celle d'instruction des dossiers sur les plans comptable et financier assumée par le FIA.*

Avec la volonté d'élargissement des compétences du FIA, dans le cadre de la refonte de la loi sur les Eaux (adoptée le 19 mars 2026 et entrée en vigueur le 4 juillet 2026), les collaborateurs et collaboratrices de l'ACG, ainsi que les techniciennes communales et les techniciens communaux ont été mobilisés lors de nombreuses séances pilotées par l'OCEau afin d'élaborer une directive relative à l'extension du réseau secondaire. Avec cette nouvelle loi, le processus d'adoption des tarifs a changé. Désormais, ils ne sont plus inscrits dans la loi et suivent le processus suivant : le Conseil du FIA propose un tarif, la nouvelle commission consultative de l'eau et le surveillant des prix donnent des préavis, puis le Conseil d'Etat adopte un règlement tarifaire.

Par ailleurs, plusieurs contrats ont été renouvelés et conclus avec la société ayant développé la plateforme FIA, afin d'y apporter des compléments fonctionnels et d'en assurer la maintenance. Cette plateforme est utilisée, par les communes et leurs mandataires, comme porte d'entrée pour

le dépôt des demandes de financement et de leurs justificatifs, le calcul des loyers et de la TVA, ainsi que l'ensemble des intentions retranscrites dans les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes.

En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement, le FIA a renouvelé dix contrats avec les SIG pour la période 2026-2030.

Sur le plan des ressources humaines, un ingénieur supplémentaire a été engagé afin de constituer un pôle de compétences techniques au sein de l'ACG et au service du FIA. À terme, ce pôle sera également amené à couvrir les besoins en compétences des autres fonds liés au développement d'infrastructures publiques (FI, FIE et FIDU).

Enfin, le Conseil a été informé du projet pilote mené par le canton, la Ville de Genève, les SIG et les TPG concernant l'instauration d'un nouveau processus d'indemnisation des commerces touchés par des travaux de voirie conséquents (rue de Carouge).

## Alimentation

Pour financer globalement l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire, la mise aux normes des réseaux publics existants et l'équipement des périmètres d'urbanisation, le FIA est alimenté par trois sources de revenus :

- La taxe annuelle d'utilisation du réseau secondaire, basée sur la consommation en eau pour un total de 14'782'292 francs en 2025, perçue auprès des usagers et usagers par les Services industriels de Genève (SIG) ;
- La taxe annuelle sur les voiries publiques représentant 1'944'079 francs, prélevée par le FIA auprès des communes et du canton ;
- La taxe unique de raccordement (eaux usées et eaux pluviales) totalisant 6'256'623 francs, perçue par le FAI lors de nouvelles constructions.

## Attributions versées

Les attributions du fonds relèvent soit de l'entretien et de la mise aux normes des réseaux, soit des aménagements liés aux équipements des nouveaux quartiers.

Le FIA verse aux communes des loyers annuels (remboursements des travaux d'assainissement), après validation des projets par son Conseil. La durée de ces remboursements dépend à la fois du montant des travaux réalisés et de la zone de construction concernée. Les projets dont le coût est inférieur à 100'000 francs sont remboursés en une seule fois, tout comme les projets situés en zone de développement, quel que soit leur montant. Selon les disponibilités financières du fonds, le délai de remboursement des projets versés en une seule fois peut toutefois être étalé jusqu'à cinq ans. Pour les autres projets, le remboursement est échelonné sur une période de 40 ans.

Par ailleurs, l'administration du FIA dispose d'une délégation décisionnelle pour les plans financiers portant sur un montant inférieur à 750'000 francs hors taxe, les dossiers complexes nécessitant un débat sont présentés au Conseil quel qu'en soit le montant. Dans tous les cas les décisions prises par délégation par le FIA sont validées à chaque séance par le Conseil, mais sans présentation des dossiers. Cette démarche permet de réduire le temps de préparation des séances sans enlever de prérogative au Conseil.

## Attributions (en francs)

| Communes<br>ou entité  | Solde des<br>amortisse-<br>ments des<br>chantiers avant<br>2015 | Mise aux<br>normes des<br>réseaux dès<br>2015 | Équipement<br>de nouveaux<br>quartiers dès<br>2015 | Études<br>PGEE | Total des<br>loyers | Exploitation<br>des réseaux | TOTAL     |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------|---------------------|-----------------------------|-----------|
| Aire-la-Ville          | 0                                                               | 72'825                                        | 0                                                  | 14'860         | 87'685              | 22'748                      | 110'433   |
| Anières                | 243'898                                                         | 204'921                                       | 0                                                  | 17'540         | 466'359             | 33'244                      | 499'603   |
| Avully                 | 18'495                                                          | 66'339                                        | 0                                                  | 0              | 84'834              | 28'473                      | 113'307   |
| Avusy                  | 0                                                               | 371'544                                       | 0                                                  | 0              | 371'544             | 19'071                      | 390'615   |
| Bardonnex              | 34'821                                                          | 18'852                                        | 0                                                  | 0              | 53'673              | 35'717                      | 89'390    |
| Bellevue               | 0                                                               | 35'064                                        | 0                                                  | 0              | 35'064              | 60'358                      | 95'422    |
| Bernex                 | 0                                                               | 40'488                                        | 0                                                  | 0              | 40'488              | 119'737                     | 160'224   |
| Carouge                | 113'339                                                         | 122'839                                       | 0                                                  | 0              | 236'178             | 68'906                      | 305'084   |
| Cartigny               | 1'941                                                           | 44'450                                        | 0                                                  | 179'909        | 226'299             | 17'534                      | 243'833   |
| Céligny                | 22'327                                                          | 0                                             | 0                                                  | 25'050         | 47'377              | 44'000                      | 91'377    |
| Chancy                 | 0                                                               | 325'863                                       | 0                                                  | 0              | 325'863             | 18'179                      | 344'042   |
| Chêne-<br>Bougeries    | 167'710                                                         | 194'905                                       | 0                                                  | 0              | 362'615             | 149'545                     | 512'160   |
| Chêne-Bourg            | 21'649                                                          | 141'534                                       | 3'232'796                                          | 53'430         | 3'449'409           | 48'872                      | 3'498'280 |
| Choulex                | 13'238                                                          | 84'220                                        | 0                                                  | 0              | 97'458              | 39'731                      | 137'189   |
| Collex-Bossy           | 0                                                               | 7'686                                         | 0                                                  | 0              | 7'686               | 20'399                      | 28'085    |
| Collonge-<br>Bellerive | 0                                                               | 90'169                                        | 0                                                  | 0              | 90'169              | 73'005                      | 163'173   |
| Cologny                | 1'466                                                           | 110'584                                       | 0                                                  | 0              | 112'050             | 59'874                      | 171'924   |
| Confignon              | 32'956                                                          | 141'889                                       | 0                                                  | 0              | 174'844             | 59'396                      | 234'240   |
| Corsier                | 105'015                                                         | 16'760                                        | 0                                                  | 35'460         | 157'235             | 31'709                      | 188'944   |
| Dardagny               | 80'227                                                          | 375'201                                       | 0                                                  | 0              | 455'428             | 49'766                      | 505'194   |
| Genève<br>(Ville)      | 1'233'434                                                       | 1'652'273                                     | 0                                                  | 110'296        | 2'996'004           | 2'327'502                   | 5'323'505 |
| Genthod                | 66'044                                                          | 82'957                                        | 0                                                  | 0              | 149'001             | 69'142                      | 218'142   |
| Grand-<br>Saconnex     | 0                                                               | 161'114                                       | 0                                                  | 0              | 161'114             | 52'331                      | 213'445   |
| Gy                     | 0                                                               | 45'476                                        | 0                                                  | 0              | 45'476              | 20'379                      | 65'855    |
| Hermance               | 25'489                                                          | 46'439                                        | 0                                                  | 0              | 71'928              | 27'779                      | 99'707    |
| Jussy                  | 0                                                               | 131'045                                       | 0                                                  | 0              | 131'045             | 44'345                      | 175'390   |
| Laconnex               | 0                                                               | 175'088                                       | 0                                                  | 0              | 175'088             | 30'047                      | 205'135   |
| Lancy                  | 119'690                                                         | 430'709                                       | 8'036'630                                          | 0              | 8'587'029           | 171'491                     | 8'758'520 |
| Meinier                | 40'790                                                          | 105'651                                       | 0                                                  | 0              | 146'441             | 53'421                      | 199'862   |
| Meyrin                 | 599'555                                                         | 934'642                                       | 0                                                  | 0              | 1'534'198           | 285'389                     | 1'819'587 |
| Onex                   | 28'325                                                          | 235'248                                       | 0                                                  | 0              | 263'573             | 110'445                     | 374'017   |

| Communes ou entité    | Solde des amortissements des chantiers avant 2015 | Mise aux normes des réseaux dès 2015 | Équipement de nouveaux quartiers dès 2015 | Études PGEE    | Total des loyers  | Exploitation des réseaux | TOTAL             |
|-----------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Perly-Certoux         | 7'964                                             | 152'847                              | 0                                         | 0              | 160'811           | 37'471                   | 198'282           |
| Plan-les-Ouates       | 338'846                                           | 304'454                              | 4'678'632                                 | 0              | 5'321'932         | 135'105                  | 5'457'038         |
| Pregny-Chambésy       | 59'217                                            | 107'520                              | 0                                         | 48'835         | 215'572           | 98'993                   | 314'565           |
| Presinge              | 24'721                                            | 48'751                               | 0                                         | 0              | 73'471            | 26'860                   | 100'332           |
| Puplinge              | 24'342                                            | 55'176                               | 0                                         | 0              | 79'518            | 44'815                   | 124'333           |
| Russin                | 0                                                 | 103'627                              | 0                                         | 0              | 103'627           | 19'697                   | 123'324           |
| Satigny               | 77'423                                            | 317'746                              | 0                                         | 45'959         | 441'128           | 98'337                   | 539'466           |
| Soral                 | 24'664                                            | 11'002                               | 0                                         | 0              | 35'665            | 16'980                   | 52'645            |
| Thônex                | 12'902                                            | 344'549                              | 0                                         | 0              | 357'451           | 95'748                   | 453'199           |
| Troinex               | 0                                                 | 0                                    | 0                                         | 0              | 0                 | 73'845                   | 73'845            |
| Vandœuvres            | 98'692                                            | 32'401                               | 0                                         | 0              | 131'093           | 86'275                   | 217'368           |
| Vernier               | 0                                                 | 559'527                              | 0                                         | 0              | 559'527           | 147'176                  | 706'702           |
| Versoix               | 45'476                                            | 196'374                              | 0                                         | 0              | 241'850           | 70'759                   | 312'609           |
| Veyrier               | 56'757                                            | 354'114                              | 272'570                                   | 29'041         | 712'483           | 81'019                   | 793'502           |
| Fondation Pallanterie | 0                                                 | 0                                    | 0                                         | 0              | 0                 | 20'131                   | 20'131            |
| FTI                   | 0                                                 | 0                                    | 4'687'827                                 | 95'445         | 4'783'272         | 0                        | 4'783'272         |
| <b>Total</b>          | <b>3'741'413</b>                                  | <b>9'054'860</b>                     | <b>20'908'455</b>                         | <b>655'825</b> | <b>34'360'553</b> | <b>5'245'744</b>         | <b>39'606'297</b> |

Le tableau indique la facturation directe au FIA concernant les dépenses de l'exercice 2025, ne prenant pas en compte les frais d'eau et d'électricité.

Les frais d'exploitation des réseaux sont passés de 5'214'432 francs en 2024 à 5'245'744 en 2025. Cette hausse s'explique par des dépenses liées aux interventions de curage, d'inspection à l'aide de caméras des réseaux communaux et à l'ajout des frais d'une STAP nouvellement construite à Satigny. Le nombre des interventions sur les stations de pompage varie d'une année sur l'autre en fonction de la planification opérationnelle.

Les loyers versés aux communes ont connu une hausse en ce qui concerne les opérations de mise aux normes des réseaux (+29 % par rapport à 2024), ainsi qu'une hausse très importante de 88 % en ce qui concerne les opérations liées aux zones de développement qui sont versées en une seule annuité.

Durant l'exercice 2025, le FIA s'est engagé à couvrir des frais d'honoraires, d'études, de plans financiers, d'avenants et de décomptes finaux pour un montant de 40 millions de francs.

# Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                   | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b>  |
|--------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>97'308'127</b> | <b>103'680'457</b> |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>97'308'127</b> | <b>103'680'457</b> |
| Disponibilités et placements à court terme | 90'976'493        | 93'528'655         |
| Créances                                   | 6'331'634         | 10'151'802         |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>97'308'127</b> | <b>103'680'457</b> |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>41'229'442</b> | <b>37'806'859</b>  |
| Engagements courants                       | 40'106'365        | 28'607'447         |
| Passifs de régularisation                  | 197'025           | 201'082            |
| Provisions à long terme                    | 926'053           | 8'998'331          |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>56'078'685</b> | <b>65'873'598</b>  |
| Résultats cumulés des années précédentes   | 56'078'685        | 69'903'536         |

Sur les comptes 2024, un retraitement comptable a été effectué afin de reclasser le solde de TVA en faveur du FIA, des engagements courants vers les créances.

| <b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b> (en francs)                          | <b>2025</b>       | <b>2024</b>       |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>32'777'907</b> | <b>28'010'207</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>9'800</b>      | <b>10'000</b>     |
| Autorités et commissions                                             | 9'800             | 10'000            |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>32'768'107</b> | <b>28'000'207</b> |
| Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif                    | 19'200            | 0                 |
| Prestations de services et honoraires                                | 1'160'001         | 1'405'643         |
| Travaux d'entretien                                                  | 5'291'865         | 5'265'536         |
| Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation                       | 26'288'275        | 21'321'371        |
| Diverses charges d'exploitation                                      | 8'766             | 7'656             |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>22'982'994</b> | <b>23'980'268</b> |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>22'982'994</b> | <b>23'980'268</b> |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 22'982'994        | 23'980'268        |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>-9'794'913</b> | <b>-4'029'939</b> |

**fie**

# **Fonds intercommunal d'équipement**

Institué par la modification de la loi générale sur les zones de développement du 1<sup>er</sup> septembre 2016 (LGZD) (L 1 35) et complété par la modification de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) (L 5 05) du 28 novembre 2020, le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) a pour but de contribuer aux coûts de réalisation, de modification ou d'adaptation des voies de communication publiques des communes.

Le FIE a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. À cette fin, il bénéficie de la mise à disposition des dossiers du département cantonal du territoire, ainsi que de son appui technique. Des conventions lient les différents acteurs institutionnels au fonds, précisant les obligations de chacun.

# Gouvernance

## CONSEIL DU FIE

Le Conseil est composé de cinq membres, assurant une représentation géographique et démographique équitable des communes, désignés parmi les magistrates communales et les magistrats communaux par l'Assemblée générale de l'ACG, à l'exception de la personne représentant la Ville de Genève qui est désignée par son Conseil administratif et de celle du département chargé de l'aménagement du territoire.

### Jusqu'au 29.10.2025

#### Présidence

Gilles Marti (Puplinge)

#### Vice-présidence

Gian-Reto Agramunt (Vernier)

#### Membres

Frédérique Perler (Ville de Genève, jusqu'au 30.05.25)

Marjorie de Chastonay (Ville de Genève, dès le 01.06.25)

Fernand Savigny (Perly-Certoux)

Jérôme Savary (Etat de Genève, jusqu'au le 30.04.25)

Christophe Salmon (Etat de Genève, dès le 01.05.25)

### Dès le 29.10.2025

#### Présidence

Gian-Reto Agramunt (Vernier)

#### Vice-présidence

Damien Baptiste Boccard (Meyrin)

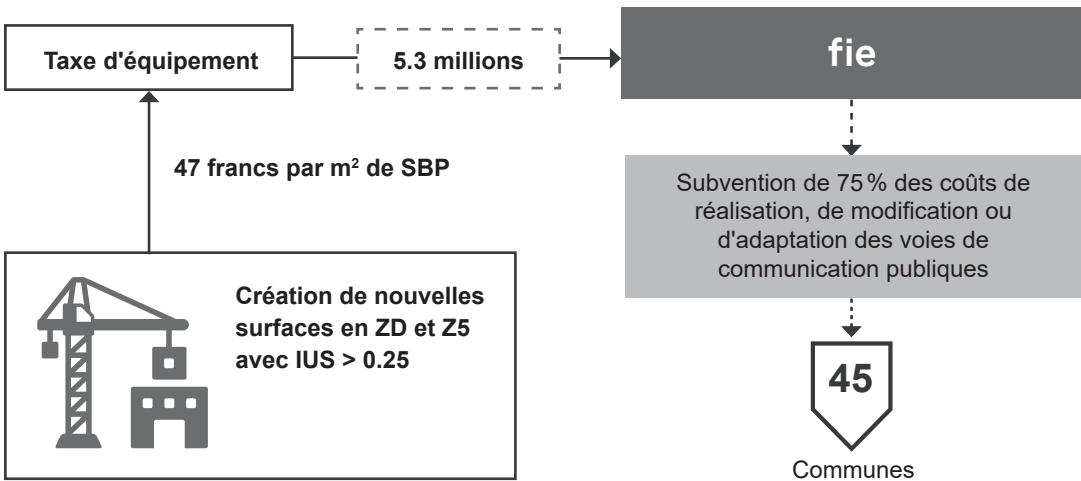
#### Membres

Marjorie de Chastonay (Ville de Genève)

Marc Jaquet (Meinier)

Christophe Salmon (Etat de Genève)

### Fonctionnement du FIE



# Rapport d'activité

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Le FIE est chargé de percevoir les taxes d'équipement et de les redistribuer aux communes qui en font la demande pour réaliser des voies de mobilité sur le domaine public communal ou assimilé, générées par les grands projets en zone de développement, tant à l'échelle locale qu'intercommunale.

Le Conseil s'est également prononcé sur de nombreuses demandes de suspension de taxations liées à des projets de conventions. Les promoteurs ou propriétaires continuent de privilégier cet instrument qui leur permet de réduire le montant de la taxe d'équipement, en échange de la réalisation de l'infrastructure par leur soin et sa cession à la commune. Ils en négocient les termes avec les communes.

Le FIE a aussi dû faire appel à de nombreuses reprises à son conseil juridique, qui a mené d'intenses échanges avec les tribunaux en lien avec les recours contre des taxations émises, pour la plupart datant d'avant la création du Fonds.

À la demande du Conseil, un projet est mené avec le canton afin d'unifier entre le FIA et le FIE la méthode de notification des décisions de taxation, idéalement au moment de la demande d'autorisation qui contient les informations nécessaires à l'établissement de la taxation. Cette démarche vise à simplifier et harmoniser leur traitement tant pour les mandataires que pour les entités publiques.

Enfin, le FIE a entrepris un recensement des aménagements en matière de mobilité sur le domaine public communal réalisés par les communes entre 2009 et 2023 et susceptibles d'entrer dans le périmètre de financement du Fonds. Cette démarche vise à établir une vision consolidée des investissements réalisés par les communes dans ce domaine. Les communes ont été sollicitées à cet effet et ont été accompagnées par un mandataire chargé de les assister dans la collecte et la consolidation des données.

# Alimentation

Le financement du FIE est assuré par le prélèvement d'une taxe, fixée par le Conseil d'Etat à 47 francs par m<sup>2</sup> de surface brute de plancher et plafonnée à 2.5 % du coût de la construction autorisée.

# Attributions versées

Le FIE octroie aux communes des subventions représentant 75 % des coûts des ouvrages, ceux-ci étant toutefois plafonnés à un standard de référence de 700 francs par m<sup>2</sup> (525 francs après application des 75 %). Ces montants sont réduits de 20 % supplémentaires dans le cas de routes préexistantes (travaux de requalifications).

Les subventions accordées ont augmenté de plus de 218 % entre 2024 (4'579'587 francs) et 2025 (14'598'773 francs), cela est lié à l'augmentation des montants de projets d'envergure déposés auprès du Fonds.

## Subventions

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                     | Objet de la subvention                                                                                 |
|------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7'181'210              | Chêne-Bougeries                  | Aménagement de l'Axe Frontenex (lot 2)                                                                 |
| 3'667'430              | Cologny                          | Aménagement de l'Axe Frontenex                                                                         |
| 2'897'134              | Veyrier                          | Aménagement des espaces publics (étape 1)<br>secteur Nord des Grands Esserts                           |
| 443'625                | Veyrier                          | Aménagement des cheminements du groupe<br>scolaire des Grands-Esserts                                  |
| 411'600                | Gd Saconnex /<br>Pregny-Chambésy | Réaménagement du Chemin de la Rirole                                                                   |
| -2'226                 | Versoix                          | Correctif selon les dépenses réelles du<br>réaménagement du chemin Pré-Colomb<br>et de la route Suisse |
| <b>14'598'773</b>      | <b>Total des attributions</b>    |                                                                                                        |

# Comptes

| <b>BILAN</b> (en francs)                   | <b>31.12.2025</b> | <b>31.12.2024</b> |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>59'447'948</b> | <b>61'556'520</b> |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>59'447'948</b> | <b>61'556'520</b> |
| Disponibilités et placements à court terme | 57'599'744        | 58'650'148        |
| Créances                                   | 1'848'204         | 2'906'372         |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>59'447'948</b> | <b>61'556'520</b> |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>35'949'190</b> | <b>28'384'215</b> |
| Engagements courants                       | 118'196           | 86'377            |
| Passifs de régularisation                  | 35'561'872        | 28'028'716        |
| Provisions à long terme                    | 269'122           | 269'122           |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>23'498'758</b> | <b>33'172'305</b> |
| Fonds enregistrés comme capital propre     | 51'117'686        | 51'117'686        |
| Excédent/découvert du bilan                | -27'618'928       | -17'945'380       |

| <b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b> (en francs)                          | <b>2025</b>       | <b>2024</b>      |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>14'964'164</b> | <b>6'536'502</b> |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>8'800</b>      | <b>8'800</b>     |
| Autorités et commissions                                             | 8'800             | 8'800            |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>356'591</b>    | <b>1'948'115</b> |
| Prestations de services et honoraires                                | 415'059           | 467'004          |
| Dépréciations sur créances                                           | -58'468           | 1'481'111        |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>14'598'773</b> | <b>4'579'587</b> |
| Dédommagements à des collectivités publiques                         | 14'598'773        | 4'579'587        |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>5'290'617</b>  | <b>7'332'234</b> |
| <b>Taxes</b>                                                         | <b>5'284'958</b>  | <b>7'327'440</b> |
| Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services            | 5'284'958         | 7'327'440        |
| <b>Revenus financiers</b>                                            | <b>5'659</b>      | <b>4'794</b>     |
| Revenus des intérêts                                                 | 5'659             | 4'794            |
| <b>Total des charges</b>                                             | <b>14'964'164</b> | <b>6'536'502</b> |
| <b>Total des revenus</b>                                             | <b>5'290'617</b>  | <b>7'332'234</b> |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>-9'673'547</b> | <b>795'733</b>   |

# fidu

## Fonds intercommunal pour le développement urbain

Institué par la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016 (FIDU) (PA 345.00), le Fonds a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Le FIDU a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), qui en assure la gestion administrative, comptable et financière.

# Gouvernance

## CONSEIL DU FIDU

Le Conseil est composé de sept membres, assurant une représentation géographique et démographique équitable des communes, désignés parmi les magistrates communales et les magistrats communaux par l'Assemblée générale de l'ACG, à l'exception de la représentation réservée à la Ville de Genève (désignée par son Conseil administratif) et de celle du département chargé de l'aménagement du territoire (désignée par le Conseiller d'Etat).

### Jusqu'au 29.10.2025

#### Présidence

Elisabeth Gabus-Thorens (Confignon)

#### Vice-présidence

Fabienne Monbaron (Plan-les-Ouates)

#### Membres

Cyril Huguenin (Bernex)

Anne-Françoise Morel (Jussy)

Frédérique Perler (Ville de Genève, jusqu'au 30.05.25)

Marjorie de Chastonay (Ville de Genève, dès le 01.06.25)

Anne Revaclier (Satigny)

Jérôme Savary (Etat de Genève, jusqu'au 30.04.25)

Christophe Salmon (Etat de Genève, dès le 01.05.25)

### Dès le 29.10.2025

#### Présidence

Fabienne Monbaron (Plan-les-Ouates)

#### Vice-présidence

Cyril Huguenin (Bernex)

#### Membres

Mathias Buschbeck (Vernier)

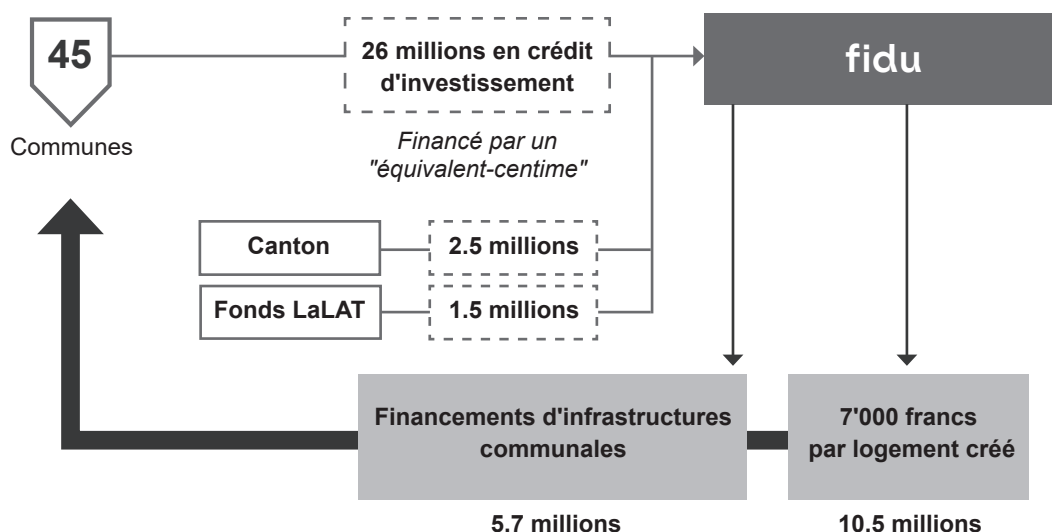
Marjorie de Chastonay (Ville de Genève)

Claudine Hentsch (Anières)

Frédéric Reverchon (Confignon)

Christophe Salmon (Etat de Genève)

### Fonctionnement du FIDU



# Rapport d'activité

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La tendance élevée observée depuis quelques années concernant la construction de logements se poursuit en 2025. Celle-ci devrait se prolonger en lien avec les importants chantiers en cours et attendus notamment sur les communes de Plan-les-Ouates, Confignon et Veyrier (Les Cherpines, Les Grands-Esserts notamment), ainsi que les réalisations du projet urbain du PAV (Carouge, Ville de Genève et Lancy).

Ces projets sont le fruit de la politique cantonale de construction en matière de logements qui génèrent un besoin en équipements publics communaux importants. Ainsi, les dispositifs financiers d'aide aux communes sont fortement sollicités et devront vraisemblablement être amenés à évoluer afin d'assumer pleinement les défis engendrés par ce développement.

Malgré tout, pour l'année 2025, le montant total des financements accordés pour des projets d'équipements (écoles et d'espaces publics) est en diminution par rapport à 2024 et représente moins de 10 % des montants octroyés l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par l'effet de rattrapage observé en 2024. En effet, dans un courrier du 11 octobre 2023 adressé à l'ensemble des communes, le Conseil avait accepté de prendre exceptionnellement en charge jusqu'au 31 décembre 2023, les projets ayant été mis en exploitation mais n'ayant pas donné lieu à une demande de financement selon les conditions précisées à l'article 14<sup>1</sup> du règlement du FIDU.

Concernant les montants forfaitaires octroyés à chaque commune pour les nouveaux logements créés (hors zone 5 et sous déduction des logements démolis), les montants versés en 2025 sur la base des données statistiques de 2024 sont toujours élevés, toutefois deux fois moins importants que ceux observés l'année précédente, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Montants forfaitaires pour chaque logement créé

| Année                                                    | 2025                         | 2024                         |
|----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>Nombre de logements subventionnés créés (montant)</b> | 1'498<br>(10'486'000 francs) | 2'928<br>(20'496'000 francs) |

<sup>1</sup>Art. 14 règlement FIDU :  
<sup>1</sup> Pour permettre l'intégration de la participation du Fonds dans la délibération de la réalisation des travaux la demande de financement doit être déposée par la commune auprès du Fonds au moins 3 mois avant la date à laquelle le Conseil municipal est saisi du projet de délibération. »  
<sup>2</sup> En tout état de cause la demande de participation doit parvenir au Fonds au plus tard à la mise en exploitation de l'équipement financé.

## Alimentation

À sa création, la dotation annuelle du Fonds était constituée de 23 millions de francs provenant du prélèvement d'une fraction de centime additionnel sur les recettes fiscales de chaque commune et d'une dotation cantonale de 2 millions de francs.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Fonds bénéficie d'une donation annuelle d'un million et demi de francs, provenant du Fonds de compensation des plus-values foncières. La continuité de ces versements dans le temps dépendra des sommes perçues par ce Fonds.

De plus, la modification de la loi instaurant le FIDU entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a amené des financements complémentaires de 3.5 millions de francs réservés aux subventions d'infrastructures, décomposés comme suit : 3 millions de francs supplémentaires issus des communes (contribution totale de 26 millions de francs) et 500'000 francs supplémentaires issus du canton (contribution totale cantonale passant ainsi à 2.5 millions de francs). Avec la contribution du Fonds de compensation de LaLAT de 1.5 million de francs, la dotation annuelle totalise ainsi 30 millions de francs.

Par l'adoption du projet de loi 13585, le Grand Conseil a renouvelé son engagement financier de 27.5 millions de francs pour la subvention cantonale au Fonds par l'intermédiaire d'un versement annuel de 2.5 millions de francs pour une période de onze ans (2026-2036).

## Attributions versées

Depuis son origine, le FIDU a contribué au financement de

|                  |                                           |                                                                                                                                  |                                                                                                                                      |
|------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>257</b>       | <b>225'494m<sup>2</sup></b>               | <b>19'799</b>                                                                                                                    | <b>295 millions de francs</b>                                                                                                        |
| Salles de classe | Espaces publics réalisés par les communes | Logements, pour permettre le financement des équipements publics liés aux arrivées de nouvelles habitantes et nouveaux habitants | Dévolus aux communes qui ont dû se doter de nouvelles infrastructures publiques pour faire face à leurs développements urbanistiques |

Le règlement du FIDU prévoit les attributions suivantes :

- 7'000 francs pour tout nouveau logement construit sur le territoire communal (exception faite des réalisations en 5<sup>ème</sup> zone)
- 700'000 francs par classe dans une nouvelle école primaire (montant réduit de moitié en cas d'extension d'école) ;
- 50 francs par m<sup>2</sup> d'espace public nouveau.

Le financement est attribué de deux manières différentes :

- D'une part, un montant correspondant au nombre de logements construits hors zone 5 est attribué automatiquement aux communes, avec les informations provenant directement du canton. À noter qu'en principe la moitié de la dotation initiale de 25 millions est réservée à ce financement.
- D'autre part, chaque commune présente des demandes de financements liées à la réalisation d'espaces publics ou d'écoles, selon les conditions précisées dans la loi et le règlement du Fonds.

### Subvention pour les logements construits

| Montant<br>(en francs) | Logements | Communes           |
|------------------------|-----------|--------------------|
| 5'425'000              | 775       | Genève             |
| 1'778'000              | 254       | Lancy              |
| 819'000                | 117       | Chêne-Bougeries    |
| 455'000                | 65        | Puplinge           |
| 308'000                | 44        | Perly-Certoux      |
| 266'000                | 38        | Meyrin             |
| 217'000                | 31        | Versoix            |
| 196'000                | 28        | Chêne-Bourg        |
| 189'000                | 27        | Jussy              |
| 133'000                | 19        | Grand-Saconnex     |
| 119'000                | 17        | Confignon          |
| 98'000                 | 14        | Cologny            |
| 77'000                 | 11        | Bardonnex          |
| 70'000                 | 10        | Satigny            |
| 63'000                 | 9         | Avusy              |
| 42'000                 | 6         | Collonge-Bellerive |
| 35'000                 | 5         | Anières            |
| 35'000                 | 5         | Bernex             |
| 35'000                 | 5         | Cartigny           |
| 21'000                 | 3         | Gy                 |
| 21'000                 | 3         | Troinex            |
| 14'000                 | 2         | Hermance           |
| 14'000                 | 2         | Laconnex           |
| 14'000                 | 2         | Plan-Les-Ouates    |
| 7'000                  | 1         | Avully             |

| Montant<br>(en francs) | Logements   | Communes     |
|------------------------|-------------|--------------|
| 7'000                  | 1           | Céligny      |
| 7'000                  | 1           | Collex-Bossy |
| 7'000                  | 1           | Russin       |
| 7'000                  | 1           | Soral        |
| 7'000                  | 1           | Veyrier      |
| <b>10'486'000</b>      | <b>1498</b> | <b>Total</b> |

### Autres subventions

| Montant<br>(en francs) | Bénéficiaire                  | Objet de la subvention                                                  |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 2'100'000              | Corsier                       | Extension de l'école                                                    |
| 2'100'000              | Meyrin                        | Extension de l'école de Cointrin                                        |
| 1'400'000              | Puplinge                      | Extension de l'école                                                    |
| 80'250                 | Grand-Saconnex                | Aménagement du parc du Château-Pictet                                   |
| 40'000                 | Confignon                     | Aménagement d'un espace public et de jeux pour enfant (quartier Cressy) |
| <b>5'720'250</b>       | <b>Total des attributions</b> |                                                                         |

# Comptes

| BILAN <i>(en francs)</i>                   | 31.12.2025         | 31.12.2024         |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIF</b>                               | <b>26'006'595</b>  | <b>20'869'922</b>  |
| <b>Patrimoine financier</b>                | <b>26'006'595</b>  | <b>20'869'922</b>  |
| Disponibilités et placements à court terme | 26'006'595         | 20'869'922         |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>26'006'595</b>  | <b>20'869'922</b>  |
| <b>Capitaux de tiers</b>                   | <b>76'839'790</b>  | <b>85'282'645</b>  |
| Engagements courants                       | 10'073             | 12'018             |
| Passifs de régularisation                  | 76'829'717         | 85'270'627         |
| <b>Capital propre</b>                      | <b>-50'833'195</b> | <b>-64'412'723</b> |
| Excédent/découvert du bilan                | -50'833'195        | -64'412'723        |

| COMPTE DE FONCTIONNEMENT <i>(en francs)</i>                          | 2025              | 2024               |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>CHARGES</b>                                                       | <b>16'420'472</b> | <b>73'374'680</b>  |
| <b>Charges de personnel</b>                                          | <b>9'000</b>      | <b>10'600</b>      |
| Autorités et commissions                                             | 9'000             | 10'600             |
| <b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b> | <b>205'222</b>    | <b>211'580</b>     |
| Prestations de services et honoraires                                | 205'222           | 211'580            |
| <b>Charges de transfert</b>                                          | <b>16'206'250</b> | <b>73'152'500</b>  |
| Subventions à des collectivités et à des tiers                       | 16'206'250        | 73'152'500         |
| <b>REVENUS</b>                                                       | <b>30'000'000</b> | <b>30'000'000</b>  |
| <b>Revenus de transfert</b>                                          | <b>30'000'000</b> | <b>30'000'000</b>  |
| Subventions des collectivités publiques et des tiers                 | 30'000'000        | 30'000'000         |
| <b>+ Excédent de revenus / - Excédent de charges</b>                 | <b>13'579'528</b> | <b>-43'374'680</b> |

Malgré tout le soin apporté à l'utilisation du langage épïcène et inclusif, celui-ci n'a malheureusement pas pu être appliqué aux dénominations des lois, ainsi qu'aux rubriques financières qui reprennent les appellations officielles du modèle comptable harmonisé MCH2.

Les données chiffrées de ce rapport peuvent présenter des différences liées aux arrondis.

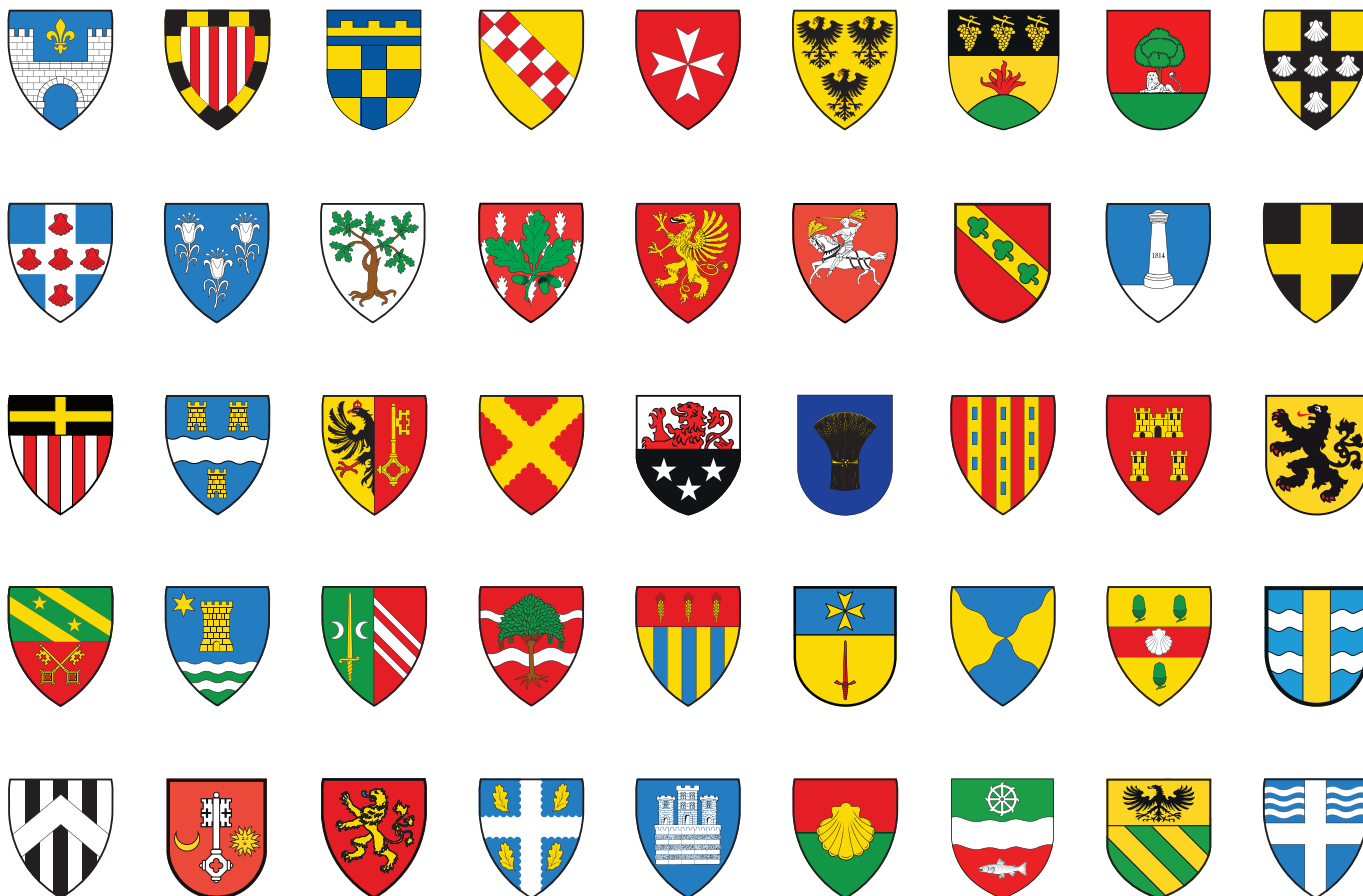
#### Éditeur

Association des communes genevoises

#### Mise en page

HAMAK

Septembre 2026



 **acg**  **giap**  **siacg**  **cidec**

**fi fia fie fidu**

ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Esplanade de Pont-Rouge 3 - 1212 Grand-Lancy

info@acg.ch - [www.acg.ch](http://www.acg.ch)